

Université de Montréal

**L'identité ethnolinguistique de jeunes adultes issus de couples mixtes  
francophones/anglophones à Montréal.**

Par

Myriam Hadiri

Département de sociologie

Faculté des Arts et des Sciences

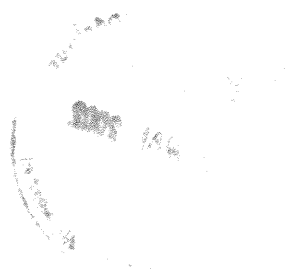
Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de  
maîtrise (M.Sc) en sociologie

Décembre 2001

© Myriam HADIRI, 2001



HM  
15  
U54  
2002  
v.014





## SOMMAIRE

Cette étude exploratoire présente l'identité ethnolinguistique de jeunes adultes (18-25 ans) issus de couples mixtes francophones/anglophones et vivant à Montréal. L'objectif de la recherche est d'apporter un éclairage supplémentaire sur la situation des individus qui vivent sur une frontière ethnique.

En général, la littérature en sciences humaines sur les enfants de couples mixtes a surtout concerné les enfants dont l'un des parents est issu d'un groupe fortement stigmatisé et l'autre du groupe majoritaire dans une société donnée. Par exemple, de nombreux ouvrages ont été écrits sur la problématique de l'identité chez les enfants biraciaux noir/blanc aux Etats-Unis ou encore chez les jeunes franco-maghrébins en France. Dans le cadre de ce mémoire, les individus dont il est question habitent au Québec et la dynamique entre les communautés francophone et anglophone est différente de celle existant entre les groupes cités précédemment en France et aux Etats-Unis. A l'échelle du Canada, l'anglais est la langue dominante et les anglophones sont les plus nombreux. Au Québec, le français est la langue officielle et les francophones sont majoritaires en termes de nombre et de pouvoir. Cependant l'anglais est la deuxième langue de la province et la communauté anglophone y est bien représentée. Nous sommes en présence d'un rapport majoritaire/minorité majoritaire et il nous a paru intéressant dans ce contexte d'étudier l'appartenance ethnique de jeunes dont les parents sont issus de ces deux groupes linguistiques. Nous avons cherché à comprendre comment ces jeunes construisent leur identité et quels facteurs influencent leur identification ethnique.



Outre le fait qu'à notre connaissance, peu d'études ont été menées sur la question des enfants de couples mixtes au Québec, l'intérêt de ce sujet tient également dans la manière originale dont l'identité est appréhendée. Nous sommes partis de l'idée que l'identité est constituée d'une composante « sociale » qui correspond à l'identité assignée à un individu par autrui et d'une composante « subjective » qui représente la manière dont l'individu se perçoit, son sentiment d'appartenance. L'analyse de l'identité ethnolinguistique de nos répondants est essentiellement fondée sur l'étude du mouvement dialectique qui s'opère entre ces deux parties de l'identité, sur le processus de négociation à l'œuvre.

Mots-clés : couple mixte, ethnicité, identité, jeune.

## ABSTRACT

This exploratory study presents the ethnolinguistic identity of young adults (18-25 years old) of mixed Francophone-Anglophone parentage who live in Montreal. This research aims to shed light on the situation of individuals who live on an ethnic frontier.

In general, the social sciences literature on children of mixed couples has addressed the situation of one parent coming from a stigmatized group and the other coming from the dominant group in a given society. For instance, many books have been written about biracial African-American/Caucasian children in the United States and about French/North African young people in France. In contrast, this thesis addresses individuals living in Quebec, and the relationship between the French-speaking and English-speaking communities, which is quite different from the relationships that exist between the aforementioned groups in the United States or France. In Canada, English is the dominant language and Anglophones constitute the most populous group. In Quebec, French is the official language and Francophones constitute the majority with respect to number and power. However, English is the second language of the province and the Anglophone community is well-represented. In the context of this majority/minority relationship, it seemed interesting to study the ethnic membership of young people whose parents come from these two linguistic groups. We tried to understand how these individuals construct their identity and which factors influence their ethnic identification.

Besides the fact that in Quebec, as far as we know, few studies have dealt with the question of children of mixed couples, the originality of this study lies in the way

identity is viewed. We started with the idea that identity is made up of a “social” component that corresponds to the identity assigned to the individual by others, and a “subjective” component that represents the way the individual views himself, or his “membership feeling.” The analysis of our interviewees’ ethnolinguistic identity is essentially based on the study of the dialectic movement between these two parts of identity, and on the negotiation process that is at work.

Keywords : mixed couple, ethnicity, identity, young people.

## TABLE DES MATIÈRES

### PREMIÈRE PARTIE : LA THÉORIE

<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>Problématique : .....</b>	<b>7</b>
<b><u>Chapitre 1 : Le contexte linguistique au Québec.....</u></b>	<b>13</b>
I-Bref aperçu historique des relations entre francophones et anglophones au Canada et au Québec.....	13
II-Le bilinguisme officiel et les politiques linguistiques mises en place au Québec.....	18
III-L'évolution démolinguistique et la vitalité ethnolinguistique des communautés anglophone et francophone du Québec.....	24
<b><u>Chapitre 2 : Les différentes approches théoriques de l'ethnicité.....</u></b>	<b>30</b>
I-L'ethnicité comme héritage : les théories primordialistes.....	30
II-L'ethnicité comme construit social : la théorie des frontières.....	35
III-L'ethnicité comme construit social : les théories instrumentalistes et Symboliques.....	42
IV-Le « marginal man ».....	46
<b><u>Chapitre 3 : Le processus de construction identitaire chez les jeunes.....</u></b>	<b>50</b>
I-Penser la jeunesse.....	50
II-La construction de l'identité chez les jeunes : l'impact de la socialisation.....	53
III-Identité sociale et identité personnelle.....	59
<b><u>Chapitre 4 : Études réalisées sur la question des enfants de couples mixtes....</u></b>	<b>62</b>
I-Le cas des enfants de couples mixtes noir/blanc aux Etats-Unis.....	62
II-Les enfants de couples mixtes franco-maghrébins en France.....	66

III-L'étude de la mixité au Québec.....	70
---	----

**Chapitre 5 : Question de recherche et méthodologie.....74**

I-Reformulation de la question de départ.....	74
---	----

II-Méthodologie.....	77
----------------------	----

**DEUXIÈME PARTIE : L'ÉTUDE DE TERRAIN**

**Chapitre 6 : Présentation des données..... 79**

I-Présentation des répondants.....	79
------------------------------------	----

II-La socialisation primaire et les relations familiales.....	80
---	----

III-L'école et la socialisation secondaire.....	85
---	----

IV-Initiatives parentales et initiatives personnelles pour développer le bilinguisme.....	89
--	----

V-Perception des francophones et des anglophones.....	92
---	----

VI-Le sentiment d'appartenance.....	97
-------------------------------------	----

**Chapitre 7 : Analyse et discussion..... 103**

I-Analyse des données recueillies sur le terrain.....	103
---	-----

1- L'impact de la famille sur l'identité ethnolinguistique des répondants.....	103
--	-----

2- L'image attribuée aux répondants par la société.....	106
---	-----

3- Le sentiment d'appartenance.....	107
-------------------------------------	-----

II- Retour sur la revue de littérature.....	112
---	-----

1- L'influence de la socialisation primaire sur la construction de l'identité Chez le jeune.....	112
---	-----

2- L'identité sociale.....	113
----------------------------	-----

3- L'identité personnelle ou sentiment d'appartenance.....	115
--	-----

<b>Conclusion.....</b>	<b>119</b>
------------------------	------------

<b>Bibliographie.....</b>	<b>123</b>
---------------------------	------------

**Annexe : Grille d'entretien**

## REMERCIEMENTS

Tout d'abord, je tiens à remercier Christopher McAll qui m'a dirigée tout au long de la rédaction de ce travail. Sans son encadrement, mon projet n'aurait pu être mené à terme. En deuxième lieu, je remercie les répondants qui ont accepté de me consacrer un peu de leur temps et qui ont répondu à mes questions avec beaucoup de gentillesse.

Je remercie également tous ceux qui m'ont encouragée de l'étranger, à commencer par ma famille. Bien entendu, mes premières pensées vont à mes parents qui ont été pour moi un soutien à la fois financier et moral. Mes grands-parents et Bernadette ont aussi été présents durant ces années à Montréal. Je suis également reconnaissante à mes amis européens de France, d'Allemagne et de Suède qui m'ont régulièrement envoyé des petits mots d'encouragement.

Bien sûr, je n'oublie pas mes amis d'ici qui m'ont également soutenue. Christelle a été la fidèle lectrice (critique) de mes chapitres. Quant à Paz, ses conseils ont été précieux en bien des occasions et son énergie est contagieuse.

Un grand merci également à ma « petite gang » d'anglophones (notamment Chad et Bill). Grâce à eux mon niveau d'anglais s'est beaucoup amélioré et cela s'est révélé bien utile tout au long de la réalisation de ce travail. Enfin, je remercie tout particulièrement Stuart qui a toujours été là pour me remonter le moral quand il le fallait.

## INTRODUCTION

Au Québec, jusqu'à la « révolution tranquille », selon Clift et McLeod Arnopoulos (1979), les communautés francophone et anglophone partageaient le même territoire mais avaient des existences séparées et indépendantes. C'est l'image des « deux solitudes » telle que décrite dans le célèbre roman du même titre de McLennan (1945). Cependant, cette vision des choses est à nuancer, car ces deux groupes étaient en interaction, même si leurs relations étaient surtout utilitaires, du fait que la puissance économique et industrielle de la province était détenue par les anglophones. Ceux-ci se concentraient surtout dans la communauté urbaine montréalaise et en Estrie. Les francophones vivaient majoritairement dans des communes rurales qui, maintenues sous le joug de l'église catholique, s'accroissaient grâce à un taux de natalité élevé mais, économiquement parlant, ne prospéraient pas ( Hamers et Hummel, 1994). Avec la « révolution tranquille », les relations de pouvoir se modifient au profit des francophones qui vont s'affirmer. Ce mouvement va rapprocher les deux communautés et depuis les années 1970, un nombre croissant de mariages mixtes est enregistré. C'est sur les enfants issus de ces unions que va porter l'étude présentée dans ce mémoire.

Avant de continuer, il s'agit de préciser ce que l'on entend par « communauté francophone » et « communauté anglophone ». La plupart des auteurs qui se sont intéressés à la situation des communautés linguistiques au Canada se sont heurtés à un problème de délimitation de ces communautés. Selon Caldwell (1982), la dénomination « anglophone » et « francophone » est récente. Il explique que jusqu'à la deuxième guerre mondiale, on appelait Canadiens-français les habitants de langue et d'origine

françaises et Canadiens-anglais les habitants de langue anglaise et originaires d'Angleterre, d'Ecosse, du Pays de Galles et d'Irlande. Or, la réalité culturelle du Québec a changé avec l'arrivée massive d'immigrants en provenance du reste du monde qui se sont majoritairement assimilés au groupe d'origine britannique. Dès lors, les appellatifs « canadiens-anglais » et « canadiens-français » ne pouvaient plus convenir. C'est pourquoi, selon Caldwell (1982), la langue maternelle est devenue le principal critère servant à définir l'appartenance à chacune de ces communautés : tous ceux dont la langue maternelle était l'anglais ont été appelés « anglophones » et ceux dont la langue maternelle était le français ont été appelés « francophones ». Certains auteurs incluent dans ces deux groupes, les personnes immigrantes nées en dehors du Canada mais provenant de pays francophones (France, Belgique,...) ou anglophones (Inde, Pakistan, Etats-Unis,...). D'autres contestent cette classification disant que ces personnes n'ont pas été socialisées au Canada et ne peuvent donc pas être comptabilisées parmi les autres anglophones ou francophones. Ceci du fait que chacune de ces communautés a une culture et une conscience collective fortes enracinées dans l'histoire, que des nouveaux arrivants ne peuvent pas partager. Ces arguments ont chacun leur logique propre, mais Statistiques Canada semble avoir tranché au profit du premier point de vue puisque cette institution considère comme anglophone/francophone toute personne de langue maternelle anglaise/française, tout en décomposant chaque groupe selon le lieu de naissance de ses membres (Québec, Canada ou hors du Canada). Toutefois, pour cette étude, lorsque nous parlerons de parents francophone/anglophone, cela signifiera qu'ils sont de langue maternelle française/anglaise et d'ascendance européenne. Ceci dans un but méthodologique, afin d'avoir une population plus homogène en ce qui concerne les enfants et pouvoir établir des comparaisons.



De même, il est nécessaire d'apporter quelques précisions à la notion de « couple mixte ». Au premier abord, l'usage du mot « mixte » dans le contexte social actuel, avec la formation de couples dont les partenaires sont de même sexe, pourrait sous-entendre l'idée d'un couple formé par un homme et une femme, c'est-à-dire un couple hétérosexuel. Mais outre la différence sexuelle, la notion de mixité en appelle d'autres (Varro, 1998). Ainsi, un couple peut-être mixte, entre autres, parce que les conjoints n'ont pas la même religion, la même langue, ou encore la même nationalité. Neyrand (1998 :5), explique que la perception de ce qu'est un « couple mixte » a évolué au cours du 20<sup>ème</sup> siècle. Il note qu'en 1968, le Petit Robert définissait comme mariage mixte toute union conclue entre des individus de religion différente. En 1986, ce même dictionnaire élargit sa définition en considérant comme mixte toute union où les conjoints sont « de religion, de race ou de nationalité différentes ». Selon Neyrand, aujourd'hui, les auteurs s'entendent pour dire qu'un couple est mixte, lorsque les conjoints diffèrent l'un de l'autre par la religion, l'origine ethnique ou la nationalité :

« Seuls apparaissent distinctifs 3 critères : un critère socio-politique, la nationalité, et 2 critères socio-culturels, la religion et l'ethnie (le second étant supplanté dans l'usage courant par un critère indexé à l'anatomie : la « race ») ». (Neyrand, 1998 :6)

Selon Streiff-Fénart (1994), dans les discours des sciences sociales, « couple mixte » est souvent assimilé à « hétérogamie » ou « exogamie ». Or, pour cette auteure, si ces termes sont apparentés, ils ne sont pas semblables : l'hétérogamie correspond à la mesure d'une distance sociale entre les conjoints, qui peut s'évaluer sur plusieurs dimensions (classe sociale, classe d'âge ou distance géographique, par exemple). Dans la notion de couple mixte, on retrouve cette idée de distance, mais celle-ci n'est pas aussi bien délimitée : un individu ne peut appartenir qu'à une seule classe d'âge ou une

seule classe sociale, mais peut en revanche parler une ou plusieurs langues, et avoir une ou plusieurs nationalités. En anthropologie, l'exogamie est la règle contraignant un individu à choisir son conjoint en dehors du groupe auquel il appartient. Pour Streiff-Fénart, le mariage exogame est un mariage socialement arrangé, tandis que le mariage mixte est une union non conforme à la norme sociale parce qu'il est conclu en dehors des groupes d'appartenance et menace ainsi leur cohésion.

L'arrivée d'un enfant au sein d'un couple oblige les conjoints à se poser des questions sur la manière de l'éduquer, les valeurs à lui transmettre. Lorsque ce couple est mixte, que les conjoints appartiennent à deux groupes différents avec des références différentes, une histoire différente, il faut trouver un compromis, faire en sorte que l'enfant ait une identité « équilibrée ». Cela n'est pas évident et c'est peut-être encore plus difficile lorsque les groupes d'appartenance des conjoints sont en conflit latent dans la société dans laquelle ils vivent. C'est le cas pour les couples mixtes franco-maghrébins qui habitent en France, les couples noirs/blancs aux Etats-Unis, mais aussi pour les couples francophones/anglophones qui habitent au Québec. Au Québec, le français et l'anglais symbolisent un rapport de force : aujourd'hui, ce sont les francophones qui dirigent la province et qui ont la force du nombre. De plus, le français est la langue officielle de la province. Mais si les anglophones sont numériquement minoritaires et moins puissants qu'auparavant, il reste que l'anglais est la langue majoritaire au niveau national et international. L'enfant qui naît au Québec d'un parent anglophone et d'un parent francophone risque d'être soumis à ces tensions qui dominent la société québécoise à travers sa socialisation. Dans une recherche précédente réalisée

en France<sup>1</sup>, nous sommes arrivés à la conclusion que les tensions qui existent dans la société se répercutent au sein de la famille qui apparaît comme une « microsociété » où les membres (à commencer par les parents), consciemment ou non, se font les porte-parole de leur groupe respectif et essaient d'éveiller chez l'enfant un sentiment d'appartenance à leur communauté plutôt qu'à l'autre.

En grandissant, l'enfant de couple mixte va prendre conscience que son sentiment d'appartenance ne correspond pas forcément à l'appartenance que lui attribue la société. Dans le cadre de ce mémoire, c'est plus précisément sur l'appartenance ethnolinguistique que nous allons nous concentrer. Tirailé entre la manière dont il se perçoit et la manière dont il est perçu par son environnement, comment l'enfant de couple mixte francophone/anglophone parvient-il à construire sa propre identité ethnolinguistique ? En d'autres termes, entre l'affiliation au groupe linguistique qui lui est attribuée par la société et celle qu'il ressent qui peut être différente, laquelle choisit-il ? Quelle est finalement l'identité ethnolinguistique qu'il revendique ? Plie-t-il sous la pression sociale ou défie-t-il la société en affirmant une autre appartenance ?

Telles sont les questions auxquelles nous allons tenter de répondre à travers, dans un premier temps, un retour sur l'histoire du Canada et du Québec, afin de mieux comprendre les relations actuelles entre les communautés francophone et anglophone. Puis, nous nous intéresserons aux concepts d'ethnicité et de socialisation ; ceci dans le but de mieux saisir l'influence de la société sur la formation de l'identité ethnolinguistique chez l'individu. Enfin, le dernier chapitre théorique sera consacré aux études menées sur les jeunes issus de couples mixtes notamment en France et aux Etats-

---

<sup>1</sup> Mémoire réalisé dans le cadre d'un cours de licence et intitulé « La transmission de l'arabe chez les enfants âgés de 10-15 ans issus de couples mixtes franco-maghrébins en France ».

Unis. Ce chapitre nous aidera à choisir la méthodologie la plus appropriée pour étudier les enfants de couples mixtes dans le contexte québécois.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, jetons un regard sur les études sociolinguistiques qui ont été réalisées depuis une vingtaine d'années et sur les questionnements dans ce domaine. Ceci afin de montrer l'intérêt du sujet présenté dans ce mémoire.

## PROBLÉMATIQUE

Le sociolinguiste Henri Boyer décrit ainsi les contextes où deux ou plusieurs langues sont en contact (1997 :9) :

« La coexistence de deux ou plusieurs langues en un même lieu n'est jamais vraiment égalitaire, il y a toujours « compétition » entre ces langues... ce qui revient à considérer que la diglossie n'est jamais « neutre »... le conflit linguistique est porté par un/ d'autre(s) conflit(s) de pouvoir ».

C'est également le constat qui ressort des écrits d'autres auteurs ( Lafont , Nelde) qui ont étudié les situations de plurilinguismes dans des pays d'Europe où plusieurs langues sont officiellement reconnues comme la Belgique, la Suisse ou encore l'Espagne. Les médias, l'école, le marché de l'emploi, n'attribuent pas aux langues nationales le même statut au sein d'une société. La capacité de diffusion d'une langue dans les divers secteurs de la vie sociale donne la mesure de son utilité sociale qui repose sur des relations de pouvoir :

« pour une langue, la meilleure façon d'assurer sa survie sera toujours de se rapprocher le plus possible de l'unilinguisme, de s'assurer la dominance dans la majorité des rôles sociaux, ou du moins les plus importants... dans une société urbaine et industrielle, c'est le travail qui fera très souvent fonction de position stratégique dominante ( Laponce, 1984 : 30-31) ».

Partant de l'idée que la langue n'est pas neutre, que la valeur qui lui est accordée est contextuelle, des auteurs comme Lamy et Pool se sont interrogés sur la relation existant entre la langue et l'identité ethnique au Canada. Pool (1979), reprend et compare deux études menées au Pays de Galles et au Canada portant sur l'impact de la compétence linguistique sur l'identité ethnique. Ses analyses l'amènent à conclure que l'identité ethnolinguistique n'est pas seulement liée à la langue maternelle mais

également au niveau de compétence de l'individu dans une langue seconde. Ainsi, au Canada, ceux dont la langue maternelle est l'anglais et qui ont fait de leur langue seconde (le français) la langue de leur propre foyer (*own main home language*) se considèrent à 65% comme canadiens-français. Cependant, chez les canadiens-français d'origine dont la langue parlée dans le foyer est devenue l'anglais, l'identité ethnique qui prévaut est l'identité « mixte » ou « autre » : 75% des répondants disent ne pas avoir d'identité particulière et 9% d'entre eux seulement s'identifient comme canadiens-anglais<sup>1</sup>. Dans cet article l'auteur soutient que la langue est le déterminant majeur pour ce qui est du choix de l'identité ethnique en comparaison avec d'autres facteurs associés à cette identité comme la religion, l'origine, le nom de famille ou encore le lieu d'habitation Québec/hors Québec : les résultats montrent que les répondants s'identifient davantage au groupe ethnique auquel ils sont liés par la langue qu'au groupe auquel ils sont liés par les autres facteurs.

Lamy (1979), quant à lui, réalise une revue d'auteurs et regroupe autour de deux courants théoriques les différentes manières de percevoir l'interaction entre la langue et l'identité ethnique qui avaient cours dans les années 1970. Selon Lamy, le premier courant est celui de l'interactionnisme symbolique qui considère que l'univers du discours est un système de symboles linguistiques qui n'a de sens que dans un contexte culturel précis. Ceci du fait que ce système rend compte de la réalité sociale telle qu'elle est perçue par une société spécifique. D'où, pour ce courant, l'impossibilité de

---

<sup>1</sup> Pour cette étude, Pool s'est fondé sur les données relevées lors d'un sondage national réalisé en 1965 par le Groupe de recherches sociales de la Commission Royale sur le Bilinguisme et le Multiculturalisme auprès de 4071 Canadiens.

s'approprier une langue sans s'approprier la culture correspondante : parler une langue c'est s'identifier au groupe ethnique qui la pratique et être bilingue, c'est être biculturel. Contrairement aux tenants de l'interactionnisme symbolique, les auteurs qui développent la théorie du « groupe de référence » partent du principe qu'il n'existe pas de lien de cause à effet entre l'apprentissage d'une langue et l'identité ethnique. Selon eux, la langue est avant tout un moyen de communication entre deux groupes. L'identification à un groupe particulier n'a lieu que si se développe un sentiment d'appartenance à ce groupe. Le choix du groupe de référence de l'individu est contextuel et dépend à la fois de sa personnalité et de la perméabilité des groupes dont il parle la langue. Lamy cite Weber et reprend ses termes de « fermé(closed ) » et « ouvert (open) » pour décrire cette perméabilité : un groupe est fermé lorsque pour y adhérer, la connaissance de la langue ne suffit pas et qu'il faut également partager d'autres caractéristiques comme la religion ou l'origine. Suivant cette théorie, il n'y a rien d'inhérent dans l'utilisation d'une langue qui serait susceptible d'engendrer une identité particulière ; ceci d'autant plus si le contexte démographique et les rapports intergroupe sont contrôlés.

C'est ce qu'a voulu vérifier Lamy en faisant une seconde analyse des résultats du même sondage utilisé par Pool. En prenant comme variable indépendante le degré de bilinguisme (unilingue, bilingue ou équilingue) et comme variable dépendante l'identité ethnolinguistique (proche du groupe de langue maternelle, entre les deux ou aussi proche d'un groupe que de l'autre/ *closer to mother-tongue group, between or as close to each group*) dans chaque province canadienne, Lamy parvient à la conclusion que le bilinguisme a peu ou pas d'impact direct sur l'identité ethnolinguistique. Le bilinguisme peut cependant avoir un impact indirect par le fait qu'il facilite l'interaction avec les membres d'un autre groupe linguistique. Mais des critiques peuvent être apportées à

cette analyse au niveau du choix des variables. D'abord, Lamy ne précise pas ce qu'il faut comprendre par « bilingue » et « équilibré » ; ensuite, il part du principe que les répondants ne peuvent pas s'identifier uniquement au groupe linguistique qui n'est pas le groupe de langue maternelle.

Les études qui ont été menées en Amérique du Nord et en Europe concernant l'existence de plusieurs langues sur un même territoire ont surtout porté sur le « bilinguisme » et la « diglossie », dans une perspective davantage linguistique que sociologique, avec l'étude de l'alternance des codes entre les langues en présence (« *code-switching* ») et des degrés de bilinguisme par l'étude de la compétence langagière. P. Lamy n'est pas le seul à ne pas expliciter ce qu'il faut entendre par « bilinguisme ». Souvent, le « bilinguisme » est considéré comme un synonyme de « diglossie » alors que l'on dit qu'un individu est « bilingue » lorsqu'il a appris les deux langues en même temps ; il est dit « diglotte » lorsqu'il a appris une seconde langue après avoir connu sa langue maternelle. Le « bilingue » peut passer d'un idiome à l'autre sans aucun problème, tandis que le « diglotte » est plus à l'aise dans sa première langue. Au niveau du bilinguisme individuel, il existe différents profils. Le bilinguisme est dit « symétrique » lorsque l'individu possède une aisance égale dans les deux codes linguistiques, et « asymétrique » lorsqu'une langue est mieux écrite, comprise, parlée ou lue que l'autre. Le bilinguisme individuel au sens strict se résume ainsi : « est bilingue tout locuteur capable de manier avec une égale aisance deux idiomes appris simultanément et dont les usages sont identiques ce qui suppose, en général, un statut social équivalent<sup>1</sup> ».

---

<sup>1</sup> Jean-Pierre JARDEL, « De quelques usages des concepts de « bilinguisme » et de « diglossie » », in G. Manessy et P. Wald, *Plurilinguisme : normes, situations, stratégies*, 1979, p.26 (283 p.)



La diglossie au sens social (sociologique) n'a pas la même signification qu'au sens individuel (psychologique). A l'échelle d'une société, selon Ferguson (1959 :325), la diglossie correspond à l'utilisation de deux variantes d'une même langue qui ont des domaines d'usage propres : « [it is when] two varieties of a language exist side by side throughout the community, with each having a definite role to play ». Il s'agit de la forme dialectale (utilisée au quotidien dans les occasions non formelles) et de la forme standard (utilisée et reconnue officiellement par les institutions). Gumperz et Fishman (1967 :30) vont élargir cette définition en considérant que la diglossie existe également dans les sociétés où plusieurs dialectes et registres associés à des langues différentes coexistent et occupent une fonction précise. Mais ce ne sera pas notre propos dans le cadre de ce mémoire ; notre objectif n'est pas d'étudier la compétence langagière mais l'identité d'individus dont les parents appartiennent à deux groupes linguistiques différents.

Comme nous avons pu le voir avec Pool et Lamy, la question du lien entre langue et ethnicité n'est pas nouvelle bien que les travaux portant sur ce thème ne semblent pas très nombreux au Canada. A notre connaissance, la dernière étude en date est l'enquête de Heller et Lévy (1992) réalisée en 1989 auprès de femmes francophones mariées à des anglophones vivant en Ontario. A travers des entretiens conduits auprès de 28 femmes, ces auteures ont tenté de mettre en lumière la manière dont les femmes parvenaient à faire face aux contradictions inhérentes à leur situation et liées au contexte sociohistorique. De plus, Heller et Lévy ont étudié comment ces femmes parvenaient ou non à imposer leur langue et leur identité francophone au sein de leur famille. Les auteurs cités précédemment qui se sont penchés sur la relation langue/ethnicité ont focalisé leur attention sur des répondants unilingues à la base (c'est-à-dire dont les

parents étaient soit francophones soit anglophones), tandis que notre étude porte sur des répondants dont les parents appartiennent à des groupes linguistiques différents, donc il s'agit d'une situation plus complexe.

Au Canada, les chercheurs en sciences humaines paraissent moins intéressés par les enfants de couples mixtes, contrairement à ceux d'autres pays comme la France où les enfants de couples mixtes (surtout franco-maghrébins) ont été beaucoup étudiés, de même qu'aux Etats-Unis avec les enfants « biraciaux » noir/blanc. D'ailleurs, peu de chiffres sont disponibles à l'heure actuelle sur les couples mixtes et leur descendance. Pour connaître le nombre de couples mixtes francophones/anglophones, l'une des seules possibilités est d'utiliser les données sur la langue maternelle des conjoints recueillies lors des recensements.

L'intérêt du sujet de ce mémoire est avant tout d'étudier une population qui n'a pas encore été explorée au Québec (ou du moins, pas à notre connaissance), celle des enfants de couples mixtes. Notre choix s'est porté sur les couples mixtes francophone/anglophone d'une part à cause des relations particulières qu'entretiennent ces deux groupes au Québec. D'autre part, il se trouve que les anglophones représentent la minorité majoritaire dans la province. Nous avons alors émis l'hypothèse que parmi les enfants de couples mixtes, les enfants francophones/anglophones devaient représenter la majorité et qu'il serait plus facile de constituer notre groupe d'étude auprès de cette population. Mais avant toute chose, afin de mieux comprendre les relations entre ces deux communautés, un petit rappel historique s'impose.

## **CHAPITRE 1 : LE CONTEXTE LINGUISTIQUE AU QUÉBEC :**

### **I - Bref aperçu historique des relations entre francophones et anglophones au Canada et au Québec :**

Au sein de l'Amérique du Nord, le Québec apparaît comme le dernier bastion francophone où le français est la langue des institutions et la langue utilisée pour toutes les activités de la vie quotidienne. Depuis le 18<sup>ème</sup> siècle, les Canadiens-français n'ont cessé de se battre afin que le Québec, majoritairement francophone en nombre, conserve sa spécificité linguistique sur le continent américain.

Les premiers Français arrivent en Nouvelle France (qui deviendra par la suite le Canada) en 1541, amenés par Jacques Cartier . Mais l'immigration massive ne débute qu'en 1604-1605, dans la région de l'Acadie ( ce qui correspond actuellement à la province de la Nouvelle-Ecosse) et c'est à partir de cette date que l'on peut parler de l'installation d'une colonie française. De l'Acadie, cette colonie va remonter le long du fleuve St Laurent : c'est ainsi que la ville de Québec est fondée en 1608 par Samuel de Champlain, puis Ville-Marie (aujourd'hui Montréal) fondée par Chomedey de Maisonneuve en 1642 (Hamers et Hummel , 1994:127-128). Au 17<sup>ème</sup> siècle, la population française est surtout concentrée dans l'Est du Canada, sur la Côte Atlantique et dans la vallée du St Laurent, alors que le territoire français, à l'époque, s'étend de l'Atlantique aux Rocheuses.

Tout au long du 18<sup>ème</sup> siècle, à la suite de différents traités, la puissance française en Amérique du Nord s'est vue déperir et son territoire a été peu à peu réduit au profit des Anglais (Hamers et Hummel, 1994 : 128). Suite au Traité d'Utrecht en 1713, les Français

perdent les Territoires de la Baie d'Hudson, l'Acadie et Terre-Neuve. Et en 1755, la population la plus importante basée en Acadie est chassée et dispersée par les Anglais et les Américains. En effet, dans leur lutte contre les Français, les Anglais ont le soutien des Américains qui cherchent aussi à repousser la présence française hors de leur pays, celle-ci étant perçue comme un obstacle à leur expansion territoriale étant donné que les Français sont installés dans la vallée de l'Ohio, le bassin du Mississippi, et dans la vaste région allant des Grands Lacs au Golfe du Mexique ( Gendron, 1987 : 82). Abandonnés par la métropole, les Français sont battus par les Anglais et, en 1763, suite au Traité de Paris, le Canada français passe sous la domination anglaise, sauf l'île de St Pierre et Miquelon. Ce traité prévoit également la création de la province de Québec ( Hamers et Hummel, 1994 : 128).

Suite à la Révolution américaine, les Américains loyalistes, très anti-Français, vont fuir les Etats-Unis pour s'installer au Canada, notamment dans les provinces actuelles de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, limitant ainsi le territoire de la population française au Québec. Dans l'Ouest du Canada, les Français ont été devancés par les Anglais qui ont mis en valeur et découpé en plusieurs provinces cette partie du territoire : en 1870, création du Manitoba ; en 1873, création de la Colombie-Britannique, et enfin, en 1905, l'Alberta et la Saskatchewan deviennent également provinces ( Gendron, 1987 : 83). La présence française dans ces régions était numériquement faible et clairsemée à l'instar d'autres groupes d'immigrants européens ( Ukrainiens, Hollandais, Allemands,... ) venus s'installer dans l'Ouest canadien à cette époque. C'est pourquoi, selon Gendron qui s'appuie sur les écrits de Lionel Groulx, les Français ont toujours été considérés comme une communauté minoritaire, au même titre que les autres immigrants, par la majorité anglaise qui ne leur reconnaît pas de légitimité

historique. Pour résumer le conflit linguistique au Canada, Gendron parle d'un « malentendu » (1987 :85) :

« Les francophones raisonnent comme si le fait d'avoir été les premiers occupants européens du Canada leur donnait un droit implicite et automatique à la reconnaissance officielle d'eux-mêmes, où qu'ils soient au Canada... alors que les anglophones se font une conception régionale et parcellaire de cette reconnaissance ».

Les premières données statistiques sérieuses et détaillées concernant la présence des anglophones au Québec ne sont disponibles qu'à partir de 1931 et c'est pourquoi la plupart des auteurs se sont penchés sur l'étude de l'évolution de la population anglo-québécoise seulement de 1930 à nos jours. C'est ce qu'explique par exemple Caldwell dans son article intitulé *English Quebec : demographic and cultural reproduction* (1994). En fait, il semble qu'au Québec, à partir de l'Acte de Québec en 1774, s'est mise en place une relation symbiotique entre le gouvernement britannique du Québec, la classe seigneuriale et le haut clergé français. Par l'Acte de Québec, les Français obtinrent le droit de conserver leur langue et leur religion et de se définir comme un groupe autonome au sein de l'Empire Britannique. D'un côté, la communauté française était reconnue et le clergé ainsi que les seigneurs voyaient leur emprise sur la population française raffermie et soutenue par les Anglais qui voyaient là le moyen de maintenir cette communauté hors d'état de nuire à leur puissance ; en retour, le haut clergé et la classe seigneuriale acceptaient d'être dépendants des Anglais<sup>1</sup>.

Jusqu'à la « révolution tranquille », le clergé dirige la vie de la communauté francophone. Hamelin et Gagnon (1984 : 48) parlent de l'Eglise comme d' « un agent totalisateur qui aménage l'espace et le temps, l'univers matériel et l'univers

symbolique ». Ces propos sont appuyés par Lemieux et Montminy (2000 : 31) qui décrivent l'Eglise comme ayant une emprise totale sur le peuple et formant un « bloc idéologique monolithique, intolérant et fanatique ». Hamers et Hummel (1994) expliquent que par la protection des valeurs de l'idéologie catholique à travers le respect de la tradition et l'isolement par rapport aux Anglais, le clergé a fait de la communauté française du Québec une communauté majoritairement rurale, vivant repliée sur elle-même, et s'accroissant par un très fort taux de natalité. En effet, l'Eglise est opposée à la modernité et le changement est perçu comme une recrudescence du paganisme (Hamelin et Gagnon, 1984 : 177). L'urbanisation et l'industrialisation sont diabolisées par le clergé, considérées comme des maux de la société contre lesquels il faut lutter (Lemieux et Montminy, 2000 : 32):

« Quand l'urbanisation et l'industrialisation deviendront incontournables, lieux obligés du progrès économique et social, elles seront conçues comme les principaux dangers à affronter ».

A défaut de pouvoir concurrencer les Anglais sur la scène économique, le mot d'ordre des prêtres et curés de l'église catholique était de « faire des enfants » pour les concurrencer au niveau du nombre et rester le groupe majoritaire au Québec. De la fin du 18<sup>ème</sup> siècle aux années 1950, la population française du Québec a été multipliée par 80, la plus forte natalité ayant été enregistrée pendant la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, période baptisée « la revanche des berceaux » (Hamers et Hummel, 1994 : 129).

A partir des années 1960, les Canadiens français vont se libérer du joug de l'église catholique et tenter de combler le fossé qui les sépare des Canadiens anglais en reprenant peu à peu le contrôle de l'économie et de l'industrie au Québec : c'est la « révolution

---

<sup>1</sup>John D. JACKSON, La question linguistique au Québec : droits collectifs et droits individuels, in G. Caldwell et E. Waddell, *Les anglophones du Québec, de majoritaires à minoritaires*, 1982, pp. 377-389

tranquille ». Cette révolution aboutit à la mise en place ,au cours des années 1960, d'un Etat laïque interventionniste dirigé principalement par des francophones et à l'affirmation d'une identité québécoise francophone. Désormais, les appellations « canadien français » et « canadien anglais » n'ont plus cours au Québec. Le terme « Québécois » sert alors à nommer la population majoritaire du Québec, c'est-à-dire les francophones de souche. Comme le note Caldwell ( 1982 : 17) :

« en se redéfinissant en fonction d'un Québec démographiquement et géopolitiquement unifié, les francophones conféraient pour la première fois un statut minoritaire univoque à leurs concitoyens de langue anglaise ».

Etant donné le peu d'informations qui circulait, à l'époque, entre les communautés anglophone et francophone, les anglophones ne s'attendaient pas à un tel revirement de situation :

« la conscience confiante d'appartenance à « une majorité » des anglophones québécois était marquée d'un sentiment de supériorité...les médias négligeaient à peu près complètement le milieu francophone, ce qui avait pour conséquence que les anglophones du Québec avaient peu de chances d'être conscients des changements qui avaient lieu au sein de la communauté francophone<sup>2</sup> ».

Se pose alors pour les anglophones un problème identitaire : leur présence au Québec n'est plus perçue comme le prolongement de la puissance canadienne-anglaise majoritaire dans le reste du Canada , mais comme un groupe numériquement minoritaire appelé anglo-québécois.

A partir de la fin des années 1960, le nouveau gouvernement francophone du Québec ne va avoir de cesse d'affirmer et de faire reconnaître la spécificité du Québec au sein du Canada. Ceci notamment par la mise en place de politiques et de lois visant à

---

(479 p.).

<sup>2</sup> Michael STEIN, « Changement dans la perception de soi des anglo-québécois », in G. Caldwell et E. Waddell, *Les anglophones du Québec : de majoritaires à minoritaires*, pp. 114-115 (479 p.)

protéger l'utilisation de la langue française au Québec et ce, malgré le bilinguisme officiel instauré par le gouvernement fédéral, mesure jugée insuffisante pour la sauvegarde du français par les dirigeants Québécois.

## **II - Le bilinguisme officiel et les politiques linguistiques mises en place au**

### **Québec :**

La plupart des auteurs consultés ( notamment Fortier, Hamers et Hummel), font débiter le bilinguisme officiel au Canada en 1969, date de l'Acte sur les Langues Officielles/ Official Languages Act (OLA), qui accorde aux deux langues des peuples fondateurs, le français et l'anglais, le même statut : « In general terms, official languages are those languages that are accorded full legal status at the national level ( De Vries, 1994 :37) ».

Or, comme le rappelle Mackey (1976 :79) , la tradition du bilinguisme au Canada remonte en fait au 18<sup>ème</sup> siècle :

« Il fut question du statut des deux langues sous le régime militaire (1760-1763) et de la reconnaissance de la dualité par l'Acte de Québec (1774). A la première session suivant la mise en vigueur de l'Acte Constitutionnel (1791), on adopta l'usage des deux langues dans les débats et la traduction obligatoire des lois adoptées ».

Puis, suite à la révolte des Français qui refusent d'être gouvernés par les Anglais, est proclamé l'Acte d'Union en 1841, qui unit le Haut Canada (anglophone) et le Bas Canada (francophone) et fait de l'anglais la seule langue officielle. Mais de nouveau, en 1849, le bilinguisme est remis en place. L'Acte d'Amérique du Nord Britannique (AANB), en 1867, est le dernier volet avant l'OLA en 1969, en matière de politique linguistique. Cet Acte, sans explicitement légiférer dans le domaine linguistique, comporte deux articles s'y rattachant : l'article 113 qui instaure le fait que les questions parlementaires et



législatives doivent être débattues dans les deux langues et l'article 93, qui laisse à chaque gouvernement provincial la prise en charge de l'enseignement et le choix de la langue d'enseignement ( Hamers et Hummel, 1994 :129).

En 1963, une Commission Royale sur le Bilinguisme et le Biculturalisme (CRBB) fut créée avec pour objectif de résoudre la crise qui opposait Canadiens anglophones et francophones avec le début de la « révolution tranquille ». Parallèlement, à la même période, le gouvernement du Québec créait un Office de la Langue Française (OLF) avec pour mission la revalorisation du français en tant que symbole de l'identité culturelle québécoise. Finalement, la solution proposée par la CRBB fut la mise en place d'une charte des langues officielles fondée sur le principe d'égalité et la reconnaissance du Québec en tant que « société distincte ». Cela aboutit au vote de l'OLA par le Parlement en 1969 (Fortier , 1994 :69). Cependant, les nationalistes québécois trouvèrent que cette charte ne garantissait pas suffisamment la protection du français au Canada. La même année, le Québec vota le projet de loi 63 qui déterminait officiellement la fonction de l'OLF : au-delà de la mise en valeur de la langue française, il se devait de veiller à ce que le français soit la langue prioritairement utilisée dans le domaine du travail au Québec, aussi bien dans le secteur public que privé, et de lutter contre la discrimination à l'égard des francophones sur le marché de l'emploi (Hamers et Hummel, 1994 :135-136) .

Tout au long des années 1970, le gouvernement québécois vota des projets de loi visant à faire du Québec une province francophone unilingue. Ainsi, en 1974, avec la Loi sur la langue officielle (ou Loi 22), « French became the official language of Quebec while still conforming to constitutional prescriptions relating to parliamentary, legislative, and judiciary bilingualism (Fortier, 1994 :70) ». Au Québec, l'anglais devient alors officiellement une langue minoritaire. La Régie de la langue française est créée pour

assurer la mise en place et le respect de la loi 22. Une de ses prérogatives consiste notamment à imposer aux entreprises d'une certaine taille l'utilisation du français dans leurs activités. Si le français est suffisamment parlé dans l'entreprise, si des francophones sont employés et surtout s'ils occupent des postes importants, l'entreprise se voit délivrer un « certificat de francisation » par le gouvernement québécois. Ce certificat indique sa bonne volonté de participer à l'effort de promotion de la langue française dans la province et surtout lui accorde le droit, voire la garantie, d'obtenir des contrats avec le gouvernement. Sans ce certificat, en dehors de la perte de contrats, l'entreprise risque aussi des mesures punitives comme le fait de devoir payer des amendes<sup>3</sup>. De plus, la Loi 22 remet en cause le principe de liberté de choix de la langue d'instruction des enfants par les parents, alors que celui-ci avait été garanti par la Loi 63.

Dorénavant, seuls les enfants ayant un niveau suffisant en anglais, tests scolaires à l'appui, peuvent prétendre à intégrer une école anglophone. Cette mesure s'inscrit dans la continuité des dispositions prises à l'égard de la francisation du Québec. Elle concerne tout spécialement les enfants d'immigrants dont la majorité était inscrite dans des écoles anglophones ; mais aussi certains parents francophones désireux que leurs enfants deviennent bilingues, l'anglais apparaissant comme la langue permettant l'ascension sociale (Hamers et Hummel, 1994 :137). La loi 22 engendra une vague de mécontentements :

« l'ensemble de ces mesures [loi 22] était perçu par une majorité substantielle, tant d'anglophones que d'immigrants non francophones, comme la première attaque directe des autorités québécoises contre leur statut<sup>4</sup> ».

---

<sup>3</sup> Michael STEIN, op.cit., p.113.

<sup>4</sup> Michael STEIN, op. cit., p.117.

Le 16 novembre 1976, suite aux élections provinciales, le parti libéral alors au pouvoir quitte le gouvernement pour laisser la place au Parti québécois (PQ), parti séparatiste. Ces élections vont marquer un tournant dans les relations entre francophones et anglophones. Le nouveau gouvernement va radicaliser ses positions en matière de politique linguistique et intensifier le conflit. Avec la victoire du PQ, une partie de la communauté anglophone prend conscience de la menace qui pèse sur sa survie et décide de se regrouper dans des associations pour défendre son statut au sein de la société québécoise et son avenir. En novembre et décembre 1976, sont créées « Participation Quebec » ( qui sera dissoute en 1982) et le « Positive Action Committee » (Noël, 1987 :32). En 1977, le gouvernement présente sa Charte de la Langue Française, plus connue sous le nom de Loi 101, qui va attiser encore davantage la colère des non francophones. Cette loi remplace la Loi 22 mise en place par le gouvernement libéral et la renforce en faisant de la langue française la langue principale des institutions provinciales et également du travail, du commerce et de la vie quotidienne. De plus, toutes les enseignes des magasins doivent porter un nom à consonance francophone et les publicités être rédigées en français pour donner au Québec l'image d'une région seulement francophone. Cet aspect de la loi sera revu et assoupli au cours des années 1980 sous la pression des minorités linguistiques : les inscriptions non francophones à caractère ethnique seront acceptées, de même que seront tolérées aussi bien dans les entreprises de moins de 50 employés que dans les lieux publics, les inscriptions non francophones à condition que le français reste la langue prédominante. Enfin, la Loi 101 impose l'enseignement en français à chaque enfant sauf celui dont la situation correspond à la liste dressée ci-après par Hamers et Hummel (1994 :137) :

« [a child] whose father or mother had received English instruction in Quebec ; whose father or mother had received English instruction outside Quebec but was domiciled in Quebec on the date the law came into enforcement ; already legally enrolled in the English system ; or who had an older sibling legally enrolled in the English system ».

En réaction à cette loi, s'ensuit la création de nouveaux groupes de défense des intérêts anglophones comme le « Committee of anglophones for sovereignty association » en 1977, et le « Freedom of choice movement » ,en 1978, qui lutte pour la liberté de choix des parents de la langue d'instruction de leurs enfants. Etant donné que la Loi 101 ne touche pas uniquement les anglophones mais aussi les autres communautés minoritaires du Québec, certaines associations, telles que le « Council of Quebec minorities », vont construire des ponts entre les différents groupes ethniques concernés au Québec et établir une défense commune. Puis, une partie de ces associations va décider de se fédérer pour avoir plus de poids en tant que groupe de pression. C'est ainsi qu' « Alliance Quebec » est née en 1982 dans le but de lutter contre toute discrimination envers les minorités linguistiques dans les activités de la vie quotidienne (Noël, 1987 :42-45).

En 1982, le Premier Ministre canadien Pierre Elliott Trudeau fait rapatrier la Constitution Canadienne de Londres et le Parlement fédéral va entériner ce texte également appelé la Charte Canadienne des Droits et des Libertés. Cette Constitution est importante puisqu'elle jette les bases des droits et libertés individuels fondamentaux au Canada, y compris en ce qui concerne la question linguistique. En théorie, cette Charte devait être applicable dans toutes les provinces, mais le Québec n'y apposa pas sa signature. En 1987, il fut question de la double reconnaissance à la fois de la dualité linguistique du Canada et du caractère distinct du Québec dans « l'Accord de Meech Lake ». Cet Accord fut un échec car il ne réussit pas à faire l'unanimité : deux provinces

anglophones refusèrent de l'entériner du fait qu'elles s'opposaient à l'idée de considérer le Québec comme une province distincte. En 1992, après maintes négociations, le Premier Ministre canadien ainsi que les Premiers Ministres de toutes les provinces parvinrent à un nouvel et dernier accord en date baptisé « Accord de Charlottetown ». Celui-ci, entre autres, réaffirme la particularité du Québec au sein du Canada et soutient la reconnaissance et le développement des communautés minoritaires de langues officielles. Sur ce dernier point, cet Accord fait écho au deuxième Official Languages Act voté en 1988, selon lequel :

« The Government of Canada is committed to : (a) enhancing the vitality of the English and French linguistic minority communities in Canada and supporting and assisting their development ; and (b) fostering the full recognition and use of both English and French in Canadian society (OLA 1988, S.41, cité in Fortier , 1994 :81)».

L'Accord de Charlottetown fut soumis à la population canadienne dans le cadre d'un référendum le 26 octobre 1992 et rejeté par la majorité.

Depuis les années 1960, par le choix de leurs politiques linguistiques, les gouvernements Québécois ont tout fait pour inverser le rapport de force qui s'exerçait entre francophones et anglophones et faire reconnaître le Québec au niveau fédéral comme une « société distincte ». Aujourd'hui, les francophones ont repris des mains des anglophones les rennes de l'économie et de l'industrie au Québec et ont affirmé leur identité. Mais quels ont été l'impact et les conséquences de la législation en matière linguistique sur les communautés francophone et anglophone du Québec ? Dans quel sens les politiques linguistiques ont-elles affecté le comportement et les attitudes de part et d'autre ? Nous nous proposons de répondre à ces questions dans la dernière partie de ce chapitre en retraçant les changements intervenus dans les domaines démographique, économique et culturel, chez ces deux communautés depuis les années 1970.

### **III - L'évolution démolinguistique et la vitalité ethnolinguistique des communautés francophone et anglophone du Québec :**

L'étude démolinguistique comme le définit De Vries (1994 :40) consiste en une « ... demographic approach to the quantitative study of language communities ». Selon le recensement de 1971, la population totale du Québec s'élevait à 6 027 765 individus et 789 000 personnes se déclaraient être de langue maternelle anglaise au Québec. Ce dernier chiffre tombe à 670 000 en 1986, ce qui correspond à une diminution de la population de 15% (Caldwell, 1994 :166). La raison attribuée par Caldwell à ce départ massif des anglophones (surtout entre 1976 et 1981) est l'arrivée au pouvoir du Parti Québécois et l'instauration de la Loi 101. Selon Clift et McLeod (1979), cet exode des anglophones est également dû à la croissance économique que connaissait le sud de l'Ontario à cette période et qui attirait bon nombre d'industries installées à Montréal. Pendant ces cinq années, la migration des anglophones vers les autres provinces canadiennes était 19 fois plus importante que celle des francophones (Termote et Gauvreau, 1988, cité in Caldwell, 1994 :166). Après 1986, le Québec a pratiquement cessé de perdre ses anglophones puisqu'en 1991, le nombre d'anglophones était de 667 000.

De son côté, De Vries (1994 :49) précise que la population anglophone qui a quitté le Québec entre 1971 et 1986 provenait surtout de la région métropolitaine de Montréal où 100 000 départs ont été enregistrés dans ces années. Pendant cette période, alors que la part représentée par les anglophones par rapport à l'ensemble de la population québécoise déclinait pour atteindre 10,4% en 1986, la population francophone s'est accrue de 1%, passant de 81% en 1971 à 82% en 1991 (De Vries, 1994 :44). Ce faible accroissement est associé à une baisse du taux de fécondité des femmes

francophones au Québec qui a commencé dans les années 1960, au moment de la « révolution tranquille » (Caldwell, 1994 : 160). Cela s'explique par le fait que la « révolution tranquille » symbolise l'effondrement du catholicisme traditionnel et de ses règles (dont celle du devoir de procréation) avec la mise en place d'un Etat laïque. De plus, dans ce nouveau contexte où l'insertion des francophones sur le marché de l'emploi est facilitée grâce à une hausse de leur niveau scolaire et grâce aux lois sur la langue du travail au Québec, se constitue une classe moyenne qui a d'autres aspirations et embrasse d'autres valeurs :

« Les classes populaires, à mesure qu'elles sortent des campagnes – ce qu'elles feront de plus en plus massivement- sont sollicitées par d'autres modèles, d'autres loisirs et d'autres représentations du succès, sinon du salut, que ceux offerts par le curé de la paroisse » (Lemieux et Montminy, 2000 : 33).

Plus généralement, entre 1971 et 1991, le taux d'accroissement de la population au Québec (14%) était plus bas que celui du reste du Canada (31%) (De Vries, 1994 :45).

Avec la mise en valeur du français au Québec, les lois 22 et 101 imposant la langue française sur le lieu de travail, et l'exode de la plupart des entreprises contrôlées par les anglophones vers l'Ontario ou l'Ouest canadien, les anglophones qui restent au Québec sont amenés à apprendre le français . En effet, dans ces conditions, il devient difficile de vivre au Québec en ignorant la langue officielle de la province. S. McLeod Arnopoulos décrit ainsi ces « nouveaux » anglophones<sup>5</sup> :

« ...ils apprennent le français et parfois même vont s'installer dans un quartier francophone, envoient leurs enfants à l'école française et s'orientent vers des secteurs d'activité entièrement francophones. La plupart gardent leur identité propre, c'est-à-dire qu'ils s'intègrent à la société québécoise sans y

<sup>5</sup> Sheila MCLEOD ARNOPOULOS, « L'intégration des anglophones à la société québécoise », in G. Caldwell et E. Waddell, *Les anglophones du Québec, de majoritaires à minoritaires*, 1982, p. 149 (479 p.).

être assimilés. Ils acceptent cependant leur statut de minorité et la nécessité d'être à la fois bilingue et biculturel dans le Québec d'aujourd'hui ».

Mais elle précise que ces anglophones qui manifestent une grande ouverture envers la communauté francophone ne sont pas, pour la plupart, originaires du Québec. Selon McLeod Arnopoulos, le fait qu'ils n'aient pas été socialisés dans le contexte québécois, qu'ils ne soient pas directement impliqués dans le conflit latent qui oppose les communautés francophone et anglophone du Québec, explique cette ouverture<sup>6</sup> :

« ...Ce sont pour la plupart des Juifs, des descendants d'immigrants européens, des Américains, des Anglais récemment arrivés au Québec, ou encore des Canadiens d'autres provinces, tous en quelque sorte, marginaux, étrangers à la culture de la communauté anglo-montréalaise. C'est cette marginalité, cette absence d'identification aux valeurs culturelles du milieu anglophone local, qui leur permet d'adhérer à une autre réalité culturelle ».

De Vries (1994 :48) explique que le bilinguisme n'a pas la même signification chez les deux communautés minoritaires de langues officielles. Pour les anglophones du Québec, étant donné que l'anglais est la langue dominante à l'échelle nationale et internationale, le fait d'apprendre le français est un « plus », et ne risque pas d'affecter leur compétence linguistique dans leur langue maternelle. Mais le cas est différent pour les francophones qui se trouvent en dehors du Québec. Déjà, par rapport à l'ensemble du Canada, les francophones, numériquement parlant, représentent une minorité. Ceux qui vivent à l'extérieur du Québec, dans les autres provinces, représentent quant à eux la minorité de la minorité, noyés dans un milieu anglophone. C'est pourquoi, dans ce contexte, pour ceux qui décident d'apprendre l'anglais, le risque de perdre peu à peu la capacité de s'exprimer et de communiquer en français est grand. De Vries reprend les concepts de « bilinguisme additif » et « bilinguisme soustractif » développés par Lambert et Taylor pour rendre compte respectivement de la situation des communautés



minoritaires anglophone et francophone. Dans son ouvrage, Laponce (1984 : 36) décrit les sociétés bilingues et il confirme les propos avancés par De Vries :

« dans une société bilingue, plus la dominance de la langue supérieure est grande et plus le danger d'assimilation des minoritaires est grand par le moyen de l'ascension sociale...dans une société bilingue, une langue majoritaire placée en contexte de minorité se maintiendra ».

Laponce explique également que certains membres des groupes linguistiques minoritaires, lorsqu'ils se trouvent devant la nécessité d'acquérir la langue majoritaire et qu'ils ont peur de s'éloigner ainsi de leur groupe d'appartenance, utilisent la stratégie suivante : ils apprennent la langue, mais s'arrangent pour la parler avec un accent qui établit une distance avec le groupe majoritaire et leur enlève tout risque d'assimilation.

Si les anglophones apprennent le français, certains francophones se mettent à apprendre l'anglais. En effet, dans la région que les auteurs ont appelé la « bilingual belt », qui au Québec s'étend de Sherbrooke à Hull en passant par Montréal, la connaissance de l'anglais est préférable voire requise par certains employeurs, car c'est là que la concentration de la minorité anglophone est la plus importante.

Au niveau culturel, les politiques québécoises ont permis de revaloriser le prestige du français québécois au sein du Canada et à l'étranger avec la promotion de la littérature, la chanson et la filmographie québécoises. De plus, avec un marché du travail de plus en plus ouvert aux francophones, il fallait des formations universitaires adéquates capables de concurrencer les diplômés des universités anglophones. Pour attirer un nombre croissant d'étudiants, l'Université du Québec fut créée avec des campus dispersés dans tout le Québec. La consécration est arrivée dans les années 1980 avec l'entrée du

---

<sup>6</sup> Sheila MCLEOD ARNOPOULOS, *op. cit.*, p. 150.

Québec dans la Francophonie et sa promulgation au second rang des nations francophones les plus importantes dans le monde (Hamers et Hummel, 1994 : 141).

Les politiques linguistiques québécoises ont donc permis aux francophones de faire du chemin. Si aujourd'hui le taux de natalité chez le groupe francophone reste bas, l'avenir ne semble cependant pas noir puisqu'une partie des immigrants s'intègre à la communauté francophone, loi 101 oblige. De plus, le gouvernement, par le biais des Carrefours d'intégration, offre une allocation aux immigrants allophones qui choisissent d'apprendre le français plutôt que l'anglais en arrivant au Québec. Sur le plan économique, les francophones ont rattrapé le retard qu'ils avaient par rapport aux anglophones et les deux groupes touchent aujourd'hui des salaires équivalents. Enfin, sur le plan culturel, les Québécois ont réussi à développer une identité propre. Parmi les anglophones qui n'ont pas fui le Québec au cours des années 1970, beaucoup se sont mis à apprendre le français, étant donné que sans la connaissance de cette langue, il devenait difficile de travailler au Québec. Cependant, si la puissance des anglophones a faibli au fil du temps, il reste que la présence anglophone est forte dans des villes comme Montréal ou Hull. Une des conséquences de cette ouverture des anglophones vers les francophones a été la multiplication des mariages mixtes entre les deux communautés. Caldwell (1994 : 165) cite une étude de Dallaire et Lachapelle parue en 1990 qui indique que depuis les années 1970 :

« the overwhelming majority of EMT [English Mother Tongue] exogamous marriages in Quebec are with FMT [French Mother Tongue] spouses, as opposed to marriages with those of other mother tongues...almost four times as many ».

Pour les enfants qui ont un parent francophone et l'autre anglophone, quelle identité ethnolinguistique revendiquent-ils ? Comment négocient-ils leur appartenance ?

Parmi les auteurs qui se sont intéressés à la question de l'ethnicité, certains défendent l'idée selon laquelle l'ethnicité se transmet d'une génération à l'autre; d'autres soutiennent au contraire que l'identité ethnique d'un individu se construit. Afin de nous éclairer sur la constitution des groupes ethniques et sur l'identification en termes ethniques, il nous a paru nécessaire de consacrer le chapitre suivant aux différentes théories s'y rapportant.

## **CHAPITRE 2 : LES DIFFÉRENTES APPROCHES THÉORIQUES DE L'ETHNICITÉ :**

### **I-L'ethnicité comme héritage : les théories primordialistes**

Le concept d'ethnicité n'est pas vieux. Selon ce que rapporte Martiniello (1995 : 10), il semble que le terme « ethnicity » soit apparu pour la première fois dans un ouvrage académique de Lloyd Warner intitulé *The social life of a modern community*, en 1941. Cependant, les termes « ethnique » et « ethnique » ont été utilisés auparavant chez des auteurs du 19<sup>ème</sup> siècle et du début du 20<sup>ème</sup> siècle tels que Gobineau et Weber. C'est surtout à partir des années 1960, aux Etats-Unis, avec la parution des célèbres ouvrages de Glazer et Moynihan , *Beyond the melting pot* (1963) et *Ethnicity : theory and experience* (1975), que le mot « ethnicity » va vraiment s'ériger en tant que concept en sciences sociales et donner lieu à une multiplication des recherches et des publications sur la question.

Selon Nash (1989 : 1), pour le sens commun, l'ethnicité est quelque chose qui va de soi, qui ne requiert aucune explication :

« « Ethnic », « ethnicity », « ethnic group » are words and ideas that seem to have a clear and solid meaning, a referent in the world, and to be a sort of self-evident social reality that needs no other explication »

Waters (1989, 1990) partage ce point de vue. Pour elle, si l'ethnicité apparaît comme une réalité évidente pour les gens, c'est parce qu'ils considèrent qu'elle se transmet *naturellement* d'une génération à l'autre. Toute personne est membre d'un groupe ethnique particulier parce que ses ancêtres étaient eux-mêmes membres de ce groupe ethnique . Dans cette perspective, l'ethnicité est un héritage, un attribut biologique que chacun reçoit à la naissance.

Cette idée de l'ethnicité en tant qu'héritage n'est pas simplement l'apanage du sens commun. Elle a été théorisée par les sciences sociales et a donné naissance au modèle primordialiste au sein duquel l'approche sociobiologique se distingue des autres théories.

Pour la sociobiologie, nos comportements sociaux s'expliquent par la génétique. Cette conception des choses a été ravivée avec la parution de *The Bell Curve : Intelligence and Class Structure in American Life* qui a défrayé la chronique en 1994. Dans cet ouvrage, Charles Murray défend l'idée selon laquelle il existe un lien entre l'intelligence et la race. Ainsi, d'après lui, les Blancs sont plus intelligents que les Noirs parce qu'ils sont génétiquement supérieurs.

Van Den Berghe (1978), un des tenants majeurs de cette approche, établit une analogie entre l'homme et l'animal, la sociobiologie et l'éthologie, et définit ainsi la sociobiologie :

« [it] is nothing but a systematic application of Darwinian evolutionary theory to animal behavior, especially to social behavior. Sociobiology is, in fact, little else than a more theoretically grounded, and less descriptive brand of ethology informed by behavior genetics (1978 : 402)».

Selon Van Den Berghe, l'homme n'est qu'un animal d'une espèce spécifique et la sociobiologie comme la sociologie tentent de répondre à la même question : pourquoi les animaux sont-ils sociaux, c'est-à-dire pourquoi sont-ils amenés à coopérer ? Les animaux coopèrent parce qu'ils y trouvent un intérêt mutuel. Dans son article, l'auteur fait une lecture particulière de la transmission génétique et parle d'une sélection naturelle en ce qui concerne les allèles des gènes : les allèles sont en compétition et les meilleurs sont ceux qui arrivent à se reproduire et à se maintenir au fil des générations. Or ces allèles sont plus susceptibles de se retrouver dans la descendance à condition que

chaque animal ait un partenaire avec lequel il ait en commun une proportion spécifique de gènes. Ce partenaire doit donc être un parent et c'est ce que Van Den Berghe nomme la « sélection parentale (*kin selection*) ». Dans ces conditions, les animaux sont amenés à coopérer.

Pour l'auteur, « ethnicité » et « race » ne sont que des extensions du terme « parenté ». Il décrit le groupe ethnique ou racial comme étant défini par une ascendance commune, généralement héréditaire et souvent endogame, et se fondant sur la solidarité parentale (1978 : pp. 403-404). Van Den Berghe considère qu'outre les groupes ethniques ou raciaux, il existe un autre type de collectivité humaine qui inclut tous les groupes de défense d'intérêts communs ( par exemple, syndicats, partis politiques, corporations). Mais les groupes d'intérêt, contrairement aux groupes ethniques, ne sont pas viables. Les liens du sang sont primordiaux tandis que les liens d'intérêt sont éphémères et les groupes fondés sur ce dernier principe se désintègrent lorsque les circonstances changent.

Ce modèle a été vivement critiqué. Ainsi, dans son exposé sur la sociobiologie telle que défendue par Van Den Berghe, Martiniello (1995) met en doute la scientificité d'une telle approche du fait qu'elle n'est soutenue par aucune donnée empirique sérieuse. De plus, Martiniello souligne les dangereuses conséquences auxquelles peuvent aboutir de telles assertions :

« ce type de théorie risque d'avoir des implications politiques néfastes en accordant, peut-être involontairement, un crédit pseudo-scientifique à des théories d'inspiration raciale qui sont souvent utilisées avec intelligence par des formations politiques profondément antidémocratiques (1995 : 34) »

Les autres théories primordialistes, tout en considérant que l'ethnicité se fonde sur les liens du sang, tiennent compte également de la dimension culturelle, avec l'idée que l'héritage culturel est central dans la maintenance des groupes ethniques.

Selon Eller et Coughlan (1993) , c'est Shils qui a employé le premier le terme « primordial » pour parler des relations existant au sein de la famille en 1957 . Pour lui, les liens qui unissent les membres d'une même famille sont « primordiaux » dans le sens où c'est un attachement qui relève du fait que chacun partage le même sang. Quelques années plus tard, Geertz reprendra et élargira la notion de primordialisme pour définir l'attachement qui lie les membres d'un groupe ethnique. Geertz insiste surtout sur la perception du primordialisme et non sur le primordialisme en tant que tel. Pour lui, ce type d'attachement est primordial car la *perception* d'avoir en commun le même sang , la même langue et des coutumes particulières est quelque chose de plus fort qu'une simple interaction sociale :

« These congruities of blood, speech, custom and so on, *are seen to have an ineffable, and at times overpowering coerciveness in and of themselves...* for virtually every person, in every society, at almost all times, some attachments seem to flow more from a sense of natural -some would say spiritual- affinity than from social interaction » (Geertz, cité in Eller et Coughlan, 1993 : 186).

Selon Eller et Coughlan, le concept de primordialisme tel que décrit par Geertz contient trois idées principales. Tout d'abord, les attachements primordiaux existent *a priori*, c'est-à-dire en soi. Ils sont naturels, n'ont pas d'origine sociale et ne varient pas au cours du temps. De plus, ces attachements sont *ineffables* : l'individu qui appartient à un groupe ethnique a des liens particuliers qui l'unissent à ce groupe et à ces pratiques, liens dont il ne peut rendre compte de l'intensité par des mots, qui sont indicibles. Enfin,

la troisième caractéristique de ces attachements est *l'affectivité*. Pour Geertz, le primordialisme est surtout une question d'émotion ou d'affect.

Beaucoup d'auteurs vont émettre des réserves quant à la scientificité et à la pertinence du concept de primordialisme. Dans leur article, Eller et Coughlan critiquent le primordialisme tel que présenté par Geertz. Selon eux, « a more unintelligible and unsociological concept would be hard to imagine (1993 : 187) ». Ils considèrent que le critère d'« a priorité » n'est pas probant dans le sens où de nombreuses recherches ont montré que les identités ethniques n'étaient pas données d'avance et transmises telles quelles d'une génération à l'autre. Ces identités se modifient et se reconstruisent. Quant au caractère ineffable, les auteurs rétorquent que les acteurs sociaux sont souvent incapables de mettre des mots sur leurs sentiments et que cela n'est pas juste spécifique aux « attachements primordiaux » qui les unissent aux autres membres de leur groupe ethnique. Cela ne signifie pas pour autant que ces liens sont indicibles. Pour ce qui est de la facette affective des liens primordiaux, elle apparaît comme préexistante à toute interaction sociale, présente de manière implicite dans les liens eux-mêmes. On tombe alors dans le mysticisme. Eller et Coughlan concluent que si ces « attachements primordiaux » existent en soi, antérieurement à toute relation sociale, cela suppose qu'ils ont une origine biologique, génétique.

Martiniello (1995 : 37) souligne le fait que le primordialisme est incapable d'expliquer l'origine des « attachements primordiaux » considérés comme existant *a priori*. De plus, dans le cas où un individu a une double ou plusieurs ascendance(s), le primordialisme ne permet pas de savoir de quelle ethnicité l'individu va hériter.



Les primordialistes posent que l'individu naît avec une certaine ethnicité et la conserve toute sa vie. Tandis que d'autres auteurs (Gans, Waters) que nous verrons plus loin, ont montré que l'ethnicité est également, dans une certaine mesure, une question de choix.

Dans les années 1960, Fredrick Barth, un anthropologue, a repensé l'ethnicité et ses travaux ont eu un impact important. Avant lui, la recherche a surtout tenté de définir le contenu de l'ethnicité. Les groupes ethniques étaient perçus comme des entités figées dont les gènes et le contenu (la culture) étaient transmis tels quels d'une génération à l'autre. Barth, quant à lui, s'est inspiré des thèses de Weber et est parti du principe que l'ethnicité est une construction sociale et que les groupes ethniques ne sont pas statiques : ils évoluent tout en réussissant à se maintenir. Il a alors focalisé son attention sur le processus par lequel les frontières des groupes ethniques parviennent à rester en place avec le temps. C'est sur la théorie des frontières de Barth et plus généralement sur l'ethnicité non pas en tant qu'héritage mais en tant que construit social que va porter la suite de ce chapitre.

## **II- L'ethnicité comme construit social : la théorie des frontières :**

Beaucoup d'auteurs ( notamment Jenkins (1997), Juteau (1999)) s'accordent pour dire que Weber a été celui qui a ouvert la voie à une nouvelle perspective dans le domaine de l'ethnicité en définissant le groupe ethnique comme étant socialement construit plutôt que fondé sur les liens du sang. Dans le premier tome de son ouvrage intitulé *Economie et société* (publié pour la première fois en allemand en 1921), Weber souligne que le groupe ethnique est fondé sur la croyance en des ancêtres communs :

« Nous appellerons groupes « ethniques », quand ils ne représentent pas des groupes de « parentages », ces groupes humains qui nourrissent une croyance subjective à une communauté d'origine... La vie en commun

« ethnique » se distingue de la « communauté de parentage » en ce que, précisément, elle n'est en soi qu'une « vie en commun » (à laquelle on croit) et non une communauté comme le parentage, à l'essence duquel appartient une activité communautaire réelle (1971 : 416) ».

Selon Weber, c'est, entre autres, parce que les membres d'un groupe ethnique partagent les mêmes coutumes et les mêmes pratiques ou les mêmes souvenirs (de la colonisation ou de la migration) qu'ils sont persuadés d'avoir une ascendance commune.

Cette croyance et la vie en commun facilitent la formation de ce que Weber appelle la « communalisation », c'est-à-dire :

« une relation sociale lorsque, et tant que, la disposition de l'activité sociale se fonde sur le sentiment subjectif des participants d'appartenir à une même communauté (1971 : 41) ».

Le simple fait de partager certains traits (par exemple, les mêmes caractéristiques biologiques, la langue, le style de vie) ou d'avoir les mêmes réactions face à un contexte particulier ne constitue pas une communalisation dans l'optique de Weber. Il faut également que les membres de cette communauté « orientent mutuellement d'une manière ou d'une autre leur comportement » (1971 : 42).

Selon Weber, pour que se développe un sentiment d'appartenance à une même communauté, il est nécessaire que les membres du groupe prennent conscience de leur différence, de l'existence d'un rapport social, d'une frontière, qui sépare « eux » et les « autres ». C'est ce qu'il appelle « l'opposition consciente à des tiers » (1971 : 43). De plus, Weber a introduit l'idée de perméabilité des groupes que reprendra Barth par la suite. Il parle de communauté « fermée » et de communauté « ouverte ». Une communauté est fermée, lorsque pour devenir membre, il faut remplir de nombreuses conditions. Par exemple, si pour intégrer une communauté de langue, la connaissance de la langue ne suffit pas et qu'il est demandé de partager également la même origine

ethnique et la même religion, cette communauté est, selon les termes de Weber, « fermée ». Cette même communauté de langue est dite « ouverte » si pour y entrer, seul le critère de la langue s'applique.

Barth (1969), dans ses écrits, complète la perspective de Weber et présente une étude dynamique des groupes ethniques en s'intéressant à la construction des groupes, à la fluidité et à la persistance de leurs frontières. Il ne va pas chercher à définir les caractéristiques culturelles des groupes ethniques mais à comprendre le mécanisme qui permet le maintien des frontières entre les groupes :

« The emphasis is not so much upon the *substance* or *content* of ethnicity- what Barth called the « cultural stuff »- as upon the social processes which produce and reproduce, which organize, boundaries of identification and differentiation between ethnic collectivities (Jenkins, 1997 : 12) ».

Dans l'introduction de l'ouvrage *Ethnic groups and boundaries*, Barth explique que la plupart des anthropologues ont interprété la persistance des différentes cultures comme résultant d'une isolation sociale et géographique des peuples les uns par rapport aux autres ayant entraîné l'ignorance des cultures voisines. Pour lui, il s'agit là d'une « hypothèse naïve (naïve assumption) » des choses et il réfute l'idée selon laquelle chaque culture est un agrégat isolé. Au contraire, Barth défend l'idée que les cultures se maintiennent par des processus sociaux d'exclusion et d'incorporation. Il considère que chaque groupe ethnique, en vue de se distinguer des autres, choisit des différences qui lui paraissent caractéristiques parmi toutes les différences existantes, mais qui ne sont pas pour autant objectives :

« The features that are taken into account are not the sum of « objective » differences, but only those which the actors themselves regard as significant...some cultural features are used by the actors as signals and emblems of differences, others are ignored ( 1969 : 14) ».

Ces critères d'inclusion et d'exclusion peuvent varier au cours du temps et c'est pourquoi les frontières ethniques sont mouvantes.

Selon Barth, c'est au cours des interactions que les acteurs sociaux utilisent les identités ethniques pour classer les autres et se classer eux-mêmes et en instaurant des catégories, ils constituent les groupes ethniques. Les groupes ethniques sont donc, en ce sens, une forme d'organisation sociale. Le fait de catégoriser un individu comme membre du même groupe, signifie partager avec lui tout un ensemble de critères d'évaluation et de jugement. Un individu sera étranger au groupe s'il a d'autres critères et si les relations sociales avec le groupe se limitent à des domaines précis où l'entente est possible (1969 : 13-15).

La théorie de Barth se fonde sur l'idée que les groupes ethniques ne sont pas des entités réifiées et que les frontières sont perméables. Mais comment explique-t-il alors que la cohésion du groupe se maintienne au cours du temps malgré le flux d'individus de différentes cultures? Selon Barth, la persistance des frontières est due à un double mouvement : à la fois une identification de l'individu à son groupe et un mouvement de limitation de l'interaction inter-ethnique dans certains domaines d'activité par un ensemble de règles et de prescriptions, afin de préserver une partie de la culture contre toute confrontation et transformation et donc de faire en sorte que le groupe ethnique ne s'éteigne pas (1969 : 16). Cela signifie que tout individu qui pénètre dans un groupe ethnique différent du sien ne sera jamais totalement intégré parce qu'il se heurtera dans certains secteurs à des barrières que le groupe lui interdit de franchir.

Dans *Ethnic groups and boundaries*, Barth a proposé une autre conception des relations entre « culture » et « groupe ethnique ». Avant lui, les anthropologues avaient toujours tendance à considérer la culture comme fondatrice des groupes ethniques. Selon

Barth, la culture commune est une conséquence de la création des groupes ethniques et de leur environnement, car un groupe ethnique dispersé sur un territoire et devant faire face à des conditions de vie différentes présentera certains traits culturels régionaux tout en conservant la même orientation culturelle (1969 :12). L'équation qui a été établie entre les termes « culture » et « groupe ethnique » est encore présente à l'heure actuelle dans les représentations du sens commun, comme l'explique Roosens (1989 : 19) :

« It is therefore, not at all surprising that the words « ethnic groups », « culture » and « ethnic identity » are confused in daily usage : ethnicity can only be manifested by means of cultural forms that give the impression that they are inherent to a particular category or group of individuals ».

Cependant, la théorie de Barth est critiquée sur certains points. Juteau (1999 : 188), par exemple, trouve que la séparation établie par Barth entre culture et ethnicité est trop excessive. Selon elle, Barth ne prend pas suffisamment en considération les phénomènes culturels dans les relations ethniques. Martiniello (1995 :51) de son côté, juge que Barth focalise trop sa théorie sur les interactions sociales donc sur le niveau individuel. De plus, selon Martiniello, l'auteur a tendance à oublier certaines contraintes, comme le rôle de l'Etat, qui peuvent influencer sur les relations inter-ethniques et la constitution des groupes ethniques. Mais Martiniello ajoute que dans un de ses derniers écrits<sup>1</sup>, Barth a reconnu la faiblesse de sa théorie sur certains points et a convenu qu'il avait négligé le rôle de l'Etat et que sa théorie était trop centrée sur le niveau microsocial.

Selon Jenkins (1997 : 45-46), dans sa théorie présentée en 1969, Barth a trop insisté sur le « niveau social intermédiaire (*intermediate level*) », c'est-à-dire le niveau

---

<sup>1</sup> Référence à l'article de Barth intitulé « Enduring and emerging issues in the analysis of ethnicity, » paru dans H. VERMEULEN et C. GOVERS (eds), *The Anthropology of Ethnicity, Beyond « Ethnic Groups and Boundaries »*, Amsterdam : Ed. Het Spinhuis, 1994.

groupal et pas suffisamment sur les niveaux macrosocial (contraintes structurelles) et microsocal (impliquant les acteurs individuels). Mais il critique également la plupart des auteurs qui exposent la théorie de Barth comme « fossilisée », se limitant à sa célèbre introduction de l'ouvrage de 1969. Il affirme que dans l'article auquel Martiniello fait référence, Barth admet la nécessité de revoir son argumentation et d'y inclure une analyse à la fois de niveau microsocal et macrosocial. Martiniello et Jenkins n'ont pas effectué la même interprétation de l'œuvre de Barth. Or, à la lecture de l'introduction de *Ethnic groups and boundaries*, il nous semble que le seul niveau manquant dans le raisonnement de Barth est le niveau macrosocial.

Juteau (1999), a repris et complété la théorie des frontières ethniques de Barth. En introduisant l'idée que ces frontières ont deux faces, une face interne et une face externe, l'auteure tente d'établir un lien entre culture et ethnicité. Juteau considère qu'il existe deux ethnicités complémentaires et chacune des faces de la frontière correspond à une ethnicité. La face interne représente l'ethnicité (ethnicité 1) acquise par la socialisation, c'est-à-dire l'intériorisation de la culture, des normes et valeurs du groupe auquel l'individu appartient. Cette ethnicité n'est pas quelque chose qui est donné d'avance (1999 : 87). La face externe incarne l'ethnicité ( ethnicité 2) qui est produite par la confrontation avec autrui. L'ethnicité 1 préexiste à l'ethnicité 2 et Juteau explicite ainsi le lien entre les deux :

« c'est dans le rapport aux autres que la culture et l'histoire d'un groupe acquièrent un sens spécifique pour les acteurs... (1999 :22)».

Son approche théorique a l'avantage de tenter de dépasser le conflit qui oppose les tenants de l'ethnicité en tant qu'héritage aux défenseurs de l'ethnicité en tant que

---

construit social. Ce qui nous apparaît comme un des points les plus intéressants de la thèse développée par Juteau est l'interprétation qu'elle donne pour expliquer la réification des groupes ethniques<sup>2</sup>. Dans toute société, le groupe dominant a tendance à considérer ses normes et valeurs comme étant le modèle universel tandis que celles des groupes minoritaires sont reléguées au rang de particularismes. Ces particularismes sont perçus par les majoritaires comme étant des attributs *naturels* et *immuables* qu'ils utilisent pour justifier leur suprématie dans les domaines-clés tels que l'économique et le politique. Lorsque les minoritaires intériorisent la manière dont ils sont vus par les dominants, ils en arrivent à croire que leur situation provient effectivement d'attributs inhérents au groupe, fondés sur une origine commune et à considérer que leur groupe est une entité homogène. Juteau rejoint ici le point de vue de Weber.

Autour des années 1970, aux Etats-Unis, est apparue ce que des auteurs comme Martiniello appellent « la nouvelle ethnicité », c'est-à-dire une autre manière de revendiquer et de vivre son ethnicité. D'une part, avec la promotion des politiques de « discrimination positive » (*affirmative action*), l'ethnicité, notamment chez les Noirs et les groupes les plus stigmatisés, est apparue comme un moyen pour avoir accès à une meilleure situation économique et sociale. Cette approche dite « instrumentaliste » a notamment été théorisée dans l'ouvrage de Glazer et Moynihan (1975), intitulé *Ethnicity: theory and experience*. D'autre part, des auteurs comme Gans (1979) et Waters (1989,1990) ont montré que de nos jours, pour les Américains blancs (*White Americans*), revendiquer son identité ethnique est surtout symbolique. Ce sont ces deux

---

<sup>2</sup> Juteau s'inspire ici des écrits de Simone de Beauvoir et notamment de son ouvrage intitulé « Le deuxième sexe ».

autres conceptions de l'ethnicité en tant que construit social et qui se fondent sur l'idée que les frontières des groupes sont perméables, que nous proposons de développer dans la dernière partie de ce chapitre.

### **III- L'ethnicité comme construit social : les théories instrumentaliste et symbolique**

Selon Lal (1983 : 162), Park et Thomas, dans les années 1920, avaient déjà avancé la notion d'« ethnicité instrumentale ». Dans leurs études menées aux Etats-Unis auprès des immigrants, ils ont constaté que l'individu a tendance à mettre en valeur son identité de groupe (notamment à travers la mise en valeur de son héritage culturel), à appuyer ses revendications, pour améliorer la visibilité et le statut de son groupe au sein de la société américaine. Et ceci, dans le but de faire en sorte que son groupe (et donc également lui-même) puisse avoir davantage accès aux richesses de la société américaine et puisse donc accroître son pouvoir. Park prédisait la disparition des groupes ethniques une fois ceux-ci assimilés à la culture américaine dominante, or il s'avère que le contraire s'est produit.

Glazer et Moynihan (1975) , à l'instar de Park, affirment que l'affiliation à un groupe ethnique influence à la fois le style de vie et les chances de réussite aux Etats-Unis. Selon eux, le gouvernement américain, par la mise en place de politiques d'« *affirmative action* » a encouragé la mobilisation des groupes ethniques dans le but d'acquérir plus de droits et d'opportunités dans le domaine de l'éducation, du travail ou encore du logement.

Dans son article, Bell (1975) constate également la résurgence de l'identification en termes ethniques aux Etats-Unis et pour lui ce « regain ethnique » correspond à un nouveau contexte social. Il explique que depuis les années 1960, on a assisté aux Etats-



Unis à une politisation de la société. Et en réponse à la politique d' « affirmative action », les groupes ethniques se sont transformés en groupes de pression afin de défendre leurs intérêts communs. C'est pourquoi, selon Bell, de plus en plus d'individus ont revendiqué leur statut d' « ethnique ». Il ajoute que dans une autre conjoncture, les individus auraient sans doute choisi de s'affilier, par exemple à une religion, si c'était là le moyen pour eux d'obtenir de nouveaux droits et plus de pouvoir. Dans cette perspective, l'identité ethnique est juste « utile » et une fois les buts communs atteints, il y a de fortes chances pour que les groupes ethniques se désagrègent.

Gans (1979) et Waters (1989,1990) expliquent qu'au contraire, chez les Américains blancs, la « nouvelle ethnicité » va rester vivace tout au long des générations parce qu'il s'agit d'une ethnicité purement symbolique. Dans son article, Gans soutient qu'il n'y a pas une résurgence de l'ethnicité, mais plutôt une plus grande visibilité des groupes ethniques. Pour lui, l'ethnicité a toujours été présente mais elle évolue et prend des formes différentes. Gans a étudié l'expression de l'ethnicité chez des Américains blancs de troisième génération et est parvenu à la conclusion que, comparativement à leurs parents, ces individus avaient une autre manière de vivre leur ethnicité. A cette génération, l'identité ethnique est plus une question de choix volontaire que d'attribution par les autres. Bien sûr, les « ethniques » sont encore qualifiés comme tels par la société, mais les attentes en matière de rôle et de comportement ont changé. Pour l'auteur, dans l'Amérique contemporaine, être Juif, Italien ou Polonais n'a plus la même signification qu'auparavant car la discrimination envers les groupes ethniques parmi les Blancs a beaucoup diminué et il n'est plus nécessaire de cacher son identité ethnique.

Selon Gans, l'ethnicité symbolique peut s'exprimer de différentes manières mais elle est surtout caractérisée par la nostalgie de la culture du pays d'origine du groupe d'appartenance et par la fierté de toute une tradition. Les traits culturels transformés en symboles sont visibles mais n'ont pas vraiment d'impact sur la vie quotidienne. Vivre son ethnicité, c'est par exemple participer aux festivals ethniques, ou consommer des produits ethniques. Dans les termes de Gans, l'ethnicité est considérée comme une activité secondaire, une « activité de loisir (*a leisure-time activity*) ». En 1979, Gans prédisait la persistance de cette forme d'ethnicité au fil des générations pour deux raisons principales : le fait que cette ethnicité soit de moindre coût pour l'individu et le fait que les Américains ont le sentiment de subir une homogénéisation culturelle croissante et qu'ils essaient par tous les moyens de trouver une façon de se démarquer les uns des autres.

Dix ans plus tard, Waters (1989, 1990) confirmait la constance de l'identité symbolique chez les Américains blancs par une enquête de terrain au cours de laquelle 60 entretiens ont été réalisés auprès de descendants d'Européens de troisième et quatrième génération, en Californie et en Pennsylvanie. A l'instar de Gans, cette auteure explique que cette nouvelle expression de l'ethnicité est contextuelle et vient, d'une part, d'un affaiblissement de la discrimination par les Blancs :

« There has been a virtual elimination of visible difference in the ability of individuals in these groups [white ethnic groups] to turn educational attainment into occupational achievement, implying a reduction or elimination of formal discrimination against them (1990 : 95) ».

D'autre part, cette ethnicité répond à la contradiction inhérente au caractère américain, à savoir, à la fois la quête d'une communauté et le désir d'individualité.

Chez les Blancs ayant une ascendance hétérogène donc qui, objectivement, ont un éventail de choix plus grand en matière d'ethnicité, Waters a remarqué que les individus avaient davantage tendance à s'identifier au groupe d'appartenance du père. Ce choix serait dû au fait qu'ils sont perçus par les autres comme membres du groupe auquel leur nom de famille est associé (Waters, 1989). L'auteure a noté le paradoxe suivant : les personnes interrogées ont affirmé, pour la plupart, que le nom de famille n'était pas un bon indice pour déterminer l'identité ethnique de quelqu'un, mais d'un autre côté, ces personnes continuent d'utiliser les noms de famille pour classer les autres.

D'autres contraintes limitent le choix de l'identité ethnique chez l'individu ayant plusieurs ascendances, comme l'apparence physique ou la cote de popularité des différents groupes ethniques au sein de la société (par rapport aux stéréotypes attribués à chaque groupe). Waters a montré que les individus sont conscients des stéréotypes qui sont affublés aux différents groupes ethniques et leur choix en matière d'identité ethnique est influencé par ces images : certains groupes leur paraissent plus attirants que d'autres et ils vont être plus enclins à s'y identifier. De plus, l'auteure s'est aperçue que les membres des groupes ethniques sélectionnaient les éléments de cette ethnicité qui leur correspondaient le mieux et rejetaient certains aspects. Pour Gans comme pour Waters, les mariages mixtes ne sont pas forcément un obstacle à la persistance de l'ethnicité symbolique car cela ne signifie pas qu'elle va se trouver diluée au fil des générations.

Après avoir présenté les deux approches théoriques majeures sur la manière de concevoir l'ethnicité, i.e, comme héritage et comme construit social, il nous semble important de s'arrêter un instant sur la situation des individus qui vivent « entre deux »

groupes ethniques, situation qui n'a pas été abordée par les précédents auteurs. Park et Stonequist, entre autres, ont étudié l'identité ethnique d'individus qui se trouvent à la lisière entre deux mondes, ceux qu'ils ont appelés les « marginal men ».

#### **IV- Le « marginal man » :**

Selon Simon (1991), le premier auteur à avoir abordé le problème des individus qui se situent entre deux groupes/sociétés est Simmel, en 1908. Dans sa définition de l'« étranger », Simmel<sup>3</sup> présente la situation de l'immigrant et décrit la position que celui-ci occupe dans sa société/ son groupe d'accueil, sans faire référence à sa société/son groupe d'origine. Pour Simmel, l'étranger n'est pas le vagabond qui erre de place en place mais l'individu qui vient d'ailleurs pour s'installer et rester au même endroit. Cet individu est à la fois proche et éloigné du groupe dans lequel il est amené à vivre : proche car il en fait physiquement partie, mais éloigné en ce qui concerne la distance géographique et/ou culturelle qui le sépare de ce groupe.

Simmel définit cinq caractéristiques sociologiques pour décrire la position de l'étranger. La première est la *mobilité*. L'étranger est mobile au sein de son groupe d'accueil car il n'a pas de lien organique ou de parenté avec qui que ce soit. La deuxième caractéristique est l'*objectivité*. Du fait qu'il n'a pas été socialisé dans ce groupe, il est capable de juger les faits de manière objective. De plus, l'étranger, de par son objectivité et son extériorité est appelé à jouer le rôle de *confident* auprès des autres membres du groupe. Une autre spécificité attribuée à l'étranger est sa grande marge de

---

<sup>3</sup> Le texte sur lequel nous nous sommes fondés pour rendre compte de la pensée de Simmel est un extrait de son ouvrage intitulé « Soziologie » (pp. 685-691) traduit par Park dans *Introduction to the science of sociology*, pp.322-327.

*liberté par rapport aux règles* en vigueur dans le groupe. Etant donné qu'il n'est pas enraciné dans le groupe, la manière dont il appréhende les faits, son jugement et son action ne sont pas limités par le carcan des coutumes et des conventions du groupe. Cet aspect rejoint le caractère objectif de l'étranger. Enfin, la dernière particularité de l'étranger tient dans le fait que les *relations* développées entre le groupe et lui-même sont *abstraites*. D'un côté, l'étranger peut être proche de certains membres du groupe parce qu'ils partagent, par exemple, la même nationalité ou la même position sociale ; mais d'un autre côté, il est loin d'eux dans le sens où ce sont des points communs qui ne lient pas spécifiquement l'étranger à des membres de son groupe. Ce sont des similarités qui lient de nombreux individus à travers le monde. C'est pourquoi Simmel qualifie ces relations d'abstraites ou en d'autres termes, d'impersonnelles. Finalement, dans la conception de l'auteur, l' « étranger » joue un rôle spécifique au sein de son groupe d'accueil, rôle qui le maintient « en dehors » du groupe bien qu'il en fasse partie ; ou pour reprendre l'idée de distance de Simmel, l' « étranger » est à la fois proche et éloigné du groupe.

Ce sont surtout les chercheurs de l'Ecole de Chicago aux Etats-Unis qui vont développer les études concernant les immigrants et plus généralement les individus qui se situent « entre deux » races ou cultures. L'un de ces chercheurs, Park, a suivi des cours donnés par Simmel à Berlin et s'est inspiré de la notion d' « étranger ». En 1928, Park propose dans un article paru dans *The American Journal of Sociology*, l'expression « marginal man » pour parler de :

« tout individu qui se trouve sur les marges, aux lisières de deux sociétés et de deux cultures, sans être chez lui dans aucune des deux... les marginal men sont placés par leur origine parentale même dans une situation telle qu'ils participent de deux races, de deux groupes sociaux différents, antagonistes et hiérarchisés, de deux univers sociaux et culturels, sans être intégrés ni à l'un

ni à l'autre...ils se situent dans une position sociale et psychologique intermédiaire, quelque part entre les deux cultures parentales, dans une espèce de no man's land social et culturel » (Simon, 1991 :486)

En continuité des travaux de Park, Stonequist (1961) va dresser une typologie des différents cas de « marginal man ». Il a notamment focalisé son attention sur la situation des biraciaux qu'il appelle hybrides raciaux (*racial hybrids*), sang-mêlés (*mixed-blood*) ou encore mulâtres (*mulattoes*) et qui représentent à ses yeux le type le plus évident de « marginal man ». Il explique que les hybrides raciaux posent un problème à la communauté quand il s'agit de les classer, de désigner leur place dans l'organisation sociale. Selon Stonequist, l'hybride racial, par sa position ambiguë, a lui-même des difficultés d'identification et il fait face à des problèmes d'ajustement (*adjustment*).

Les conclusions de Stonequist ont été confirmées par la suite. Du fait de cette nécessité de classer, étiqueter, les monoraciaux se trouvent mal à l'aise face à un biracial dont le phénotype n'est pas facilement identifiable. Comme l'écrit Williams (1996 :203), tout monoracial semble se dire face à un biracial :

« In my construction of the world, your look, your speech, your behavior, your mannerisms, your name, and your overall presence do not have a place. You defy my limited understanding and social application of race. I have no label to fit you, to pigeon-hole you, and therefore to make assumptions about you. I need to know what you are so I can ease this discomfort I feel for being unable to peg you .»

L'individu qui est issu d'un « mélange ethnique » défie par son existence les classifications sociales établies qui partent du principe que l'on ne peut, par exemple, appartenir qu'à un seul groupe ethnique, n'avoir qu'une seule religion, être soit blanc, soit noir. D'où la difficulté pour le biracial ou le métis de revendiquer sa double appartenance.

Au premier abord, les perspectives instrumentaliste et symbolique semblent fournir des explications intéressantes à propos de l'identification ethnique et peuvent apporter des réponses à notre questionnement dans le cadre de ce mémoire. En effet, par exemple, un individu issu d'un couple mixte francophone/anglophone au Québec peut s'identifier davantage au groupe anglophone parce que l'anglais étant la langue majoritaire au Canada, cela peut lui ouvrir plus de portes en matière d'emploi. Ou ce même individu peut choisir de s'affilier au groupe francophone parce qu'il porte un nom de famille francophone et qu'il est perçu comme tel par les autres. Néanmoins, les perspectives développées par Gans et Waters nous apparaissent comme trop individualistes et comme ne tenant pas suffisamment compte du rôle de l'entourage de l'individu, de la pression sociale qui s'exerce sur lui. Ces auteurs décrivent l'identification ethnique comme relevant d'un choix individuel, mais peut-on réellement parler de choix lorsque des facteurs tels que la discrimination ou l'étiquetage incitent l'individu à s'identifier à un groupe plutôt qu'à un autre ? Le milieu dans lequel l'individu évolue paraît important dans la construction de l'identité ethnique notamment chez les jeunes. C'est ce que suggèrent les auteurs qui se sont intéressés à l'impact de la socialisation sur la formation de l'identité chez les jeunes et que nous présentons dans le chapitre suivant.

### **CHAPITRE 3 : LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION IDENTITAIRE CHEZ LES JEUNES :**

D'une manière générale, il semble que les jeunes soient l'objet d'études à partir du moment où ils ont des problèmes. En effet, les ouvrages et articles concernant les jeunes contrevenants, les jeunes et le suicide, les jeunes et le chômage, ou encore les jeunes et la pauvreté, sont nombreux. Mais peu d'auteurs se sont intéressés à la question de la construction identitaire chez les jeunes. Cependant, au Québec, depuis la fin des années 1980, quelques sociologues et des étudiants se sont penchés sur l'identité des jeunes d'origine immigrée de deuxième génération : par exemple, Meintel (1992) a étudié l'identité ethnique de jeunes issus des communautés chilienne, salvadorienne, grecque et portugaise à Montréal ; La Tour (2000), quant à elle, s'est intéressée aux stratégies identitaires des jeunes d'origine vietnamienne.

Il est à noter que dans les mass-médias et les sciences humaines, les « jeunes » sont souvent présentés comme une catégorie sociale qui existe en soi et n'a pas besoin d'être définie. Or, qu'est-ce que la jeunesse ? Où commence-t-elle et où finit-elle ? C'est à cette question que nous allons tenter de répondre dans la première partie de ce chapitre.

#### **I- Penser la « jeunesse » :**

Dans une de ses publications (1992), le Secrétariat à la Jeunesse du Gouvernement du Québec indique qu'en 1990, la part représentée par les jeunes par



rapport à l'ensemble de la population québécoise est de 23,1%<sup>1</sup>. Sont catégorisés ici comme « jeunes » les individus ayant entre 15 et 29 ans. Or, pour Shériff (1996), on est déjà un « jeune » à l'âge de 10 ans.

La délimitation de la période de la jeunesse n'est pas claire. C'est pourquoi, Bourdieu (1980) considère que « la « jeunesse » n'est qu'un mot ». Il signifie par là que l'intervalle de temps pendant lequel un individu est dit « jeune » ou « vieux » est arbitraire, socialement construit. Pour Bourdieu, les catégories d'âge existent seulement parce qu'il existe dans toutes les sociétés une lutte de pouvoir entre les « jeunes » et les « vieux » ; autrement dit, le marquage social en fonction de l'âge est la conséquence de cette lutte. Pour illustrer ses propos, Bourdieu rappelle qu'au XVI<sup>ème</sup> siècle, à Florence, afin de conserver le pouvoir, les valeurs prônées par les « vieux » vis-à-vis des « jeunes » étaient celles de la violence. Cela permettait ainsi aux « vieux » de déclarer les jeunes irresponsables et d'associer la « sagesse de l'âge avancé » au droit à la détention du pouvoir. Il explique qu'aujourd'hui, les choses ont peu changé : l'insouciance et l'irresponsabilité sont encore des stéréotypes sur la jeunesse présents dans les représentations sociales qui justifient le partage des pouvoirs entre « jeunes » et « vieux » (1980 : 143) .

Bourdieu critique l'homogénéisation induite par le terme « jeune ». Selon lui, « jeune » regroupe des individus ayant le même âge biologique, mais cela ne signifie pas que ces individus ont d'autres choses en commun. Par exemple, les « jeunes » qui ont un emploi et ceux qui sont encore étudiants ne partagent pas la même vie quotidienne et n'ont pas les mêmes aspirations (1980 : 145).

---

<sup>1</sup> Chiffre repris d'une étude de Normand Thibault intitulée *Perspectives démographiques du Québec et de ses régions 1986-2046*, Québec, Publications du Québec, 1990.

Galland (1996, 1997) définit la jeunesse par rapport à l'entrée dans la vie adulte : la période de la jeunesse s'arrête à partir du moment où l'individu débute sa vie d'adulte. Selon Galland, la jeunesse est « un processus de socialisation (1997 : 58) », « un passage s'effectuant sur deux axes principaux : un axe scolaire-professionnel et un axe familial-matrimonial (1996 : 38) ». Quatre étapes ponctuent la phase de la jeunesse et mènent de l'enfance à l'âge adulte : la fin des études, le début de la vie professionnelle, le départ de chez les parents et la formation d'un couple. Mais l'auteur explique qu'à chaque époque correspond une certaine manière de se représenter la jeunesse. La notion de jeunesse telle que décrite ci-dessus est celle qui a cours actuellement, mais, par exemple, au Siècle des Lumières, la jeunesse est perçue comme un « rapport éducatif », « elle [la jeunesse] est studieuse et portée par un idéal d'accomplissement personnel (1997 : 58) ».

Le calendrier des événements auquel Galland se réfère pour décrire le processus de socialisation qui aboutit à l'entrée dans la vie adulte n'est pas universel :

« Les bornes choisies à des fins analytiques émanent ainsi du modèle de socialisation qui correspond à une jeunesse située et datée, celle des jeunes qui s'est formée durant la période d'après-guerre dans les sociétés occidentales (Hamel, cité dans Gautier et Guillaume, 1999 : 36) ».

C'est pourquoi Hamel remet en cause la pertinence du modèle proposé par Galland pour rendre compte de la jeunesse d'un point de vue sociologique.

Ce discours fait ressortir la difficulté de donner au terme « jeunesse » une explication qui ne soit pas située dans le temps et l'espace, d'où la difficulté de l'ériger en concept sociologique. Bourdieu aurait-il raison ? La « jeunesse » ne serait-elle finalement qu'un mot dont le contenu est arbitraire et variable selon les contextes sociaux ?

Si les auteurs ne semblent pas s'entendre sur la définition du mot « jeunesse », ils reconnaissent cependant que l'individu est soumis à un processus de socialisation tout au long de sa vie, et notamment pendant son enfance et son adolescence. Dans la partie suivante, nous considérerons que la « jeunesse » englobe l'enfance et l'adolescence et nous verrons comment la socialisation (en prenant comme référence les sociétés occidentales) influe sur la construction identitaire du jeune.

## **II- La construction de l'identité chez les jeunes : l'impact de la socialisation :**

« On ne naît pas femme, on le devient » disait Simone de Beauvoir dans un de ses ouvrages<sup>2</sup>. Cette formule a été reprise par la suite par Juteau<sup>3</sup> qui écrit : « On ne naît pas ethnique, on le devient ». Autrement dit, le fait d'être femme ou le sentiment d'appartenance à un certain groupe ethnique ne sont pas des choses innées ; ce sont des rôles sociaux qui s'acquièrent avec le temps par la socialisation. La socialisation, c'est en quelque sorte un long processus d'apprentissage afin de transformer l'individu en un être social en lui inculquant des modes de pensée, d'agir et de sentir, propres à la société dans laquelle il évolue. La famille est le principal agent socialisateur, mais l'école et le groupe des pairs jouent également un rôle important dans la transmission des normes et valeurs du groupe dont l'individu est membre. Le processus de socialisation aboutit, chez l'individu, à l'internalisation des éléments transmis qui participent à la formation de l'identité.

---

<sup>2</sup> Simone de Beauvoir, *Le deuxième sexe*, Paris : Ed. Gallimard, 1949, p. 127.

<sup>3</sup> Danielle Juteau, *L'ethnicité et ses frontières*, Montréal : Ed. Presses de l'Université de Montréal (Coll. Trajectoires sociales), 1999, p. 87.

Les auteurs (Berger et Luckmann, White) distinguent deux types de socialisation : la socialisation primaire et la socialisation secondaire.

La socialisation primaire est généralement perçue comme correspondant à la phase de l'enfance, et surtout l'âge préscolaire, où le monde de l'enfant est essentiellement constitué par sa famille. C'est au cours de cette période que lui sont inculquées, à travers l'éducation parentale, les bases de la vie en société :

« Primary socialization is the first socialization an individual undergoes in childhood, through which he becomes a member of society (Berger et Luckmann, 1966 : 120)»

Selon Berger et Luckmann (1966), l'individu naît dans un monde social objectif, mais les « autres significatifs » qui sont chargés de sa socialisation ( les membres de sa famille) agissent comme un « filtre » et sélectionnent les éléments de ce monde qu'ils veulent lui transmettre en fonction de la place qu'ils occupent dans l'ordre social.

Ces auteurs soulignent le fait que l'enfant ne peut pas choisir les autres significatifs auxquels il va s'identifier. Ils lui sont soumis à la naissance. L'enfant va avoir tendance à s'identifier aux attitudes et aux rôles de ces autres significatifs , à les internaliser et à les considérer comme siens, comme composantes de son identité. La réalité sociale telle qu'elle est imposée à l'enfant représente pour lui l'unique manière de voir le monde : ce monde n'apparaît pas comme un monde possible parmi d'autres, mais comme le seul monde existant. Selon Berger et Luckmann, cet apprentissage chez l'enfant n'est pas seulement de l'ordre du cognitif, mais également de l'ordre de l'émotionnel. Sans le lien affectif qui unit l'enfant aux autres significatifs , l'identification serait difficile voire impossible.

Certains auteurs voient la socialisation primaire comme le moyen de « conserver » la société telle quelle en faisant en sorte que les enfants soient la « copie

conforme » des parents. Or, pour Berger et Luckmann (1966) et White (1977), l'enfant ne s'approprie pas passivement le monde « filtré » par les autres significatifs. Les éléments intériorisés par l'enfant constituent en quelque sorte une « banque de données » et sont assemblés suivant une logique qui lui est propre. L'enfant construit ainsi une identité qui lui est spécifique. C'est ce que résume White (1977 :23) en citant Chinoy :

« Chinoy (1961) pointed out that the effect of socialisation was not in fact to produce individuals as carbon copies of their parents, but as active beings capable of innovating and bringing about changes in society »

Pour Berger et Luckmann, le processus de socialisation primaire prend fin lorsque l'enfant est parvenu à se détacher des autres significatifs : peu à peu, l'enfant va se rendre compte que les normes et valeurs intériorisées ne sont pas seulement celles des autres significatifs, mais également celles que partagent d'autres membres de la société. Il va alors associer ces éléments non plus à des personnes concrètes mais aux autres en général.

Si les grandes lignes de l'identité se construisent pendant l'enfance, il faut toutefois noter que l'identité de l'individu ainsi formée n'est pas définitive et se modifie avec le temps. En effet, nous nous socialisons toute notre vie à travers nos interactions, dans des milieux institutionnalisés comme l'école ou le lieu de travail, ou au sein de notre réseau de sociabilité. Cette autre forme de socialisation est appelée socialisation secondaire. Dans ce qui suit, nous focaliserons notre attention sur l'influence de l'école et du groupe des pairs sur l'identité du jeune.

La socialisation secondaire n'a lieu que si elle a été précédée d'une socialisation primaire, c'est-à-dire si l'individu a déjà un « soi formé » et a internalisé les normes et valeurs de sa société (Berger et Luckmann, 1966 :129). Ceci du fait que les nouveaux éléments de la réalité sociale vont être incorporés dans les schèmes mentaux de

l'individu par rapport à ce qui lui a été inculqué lors de la socialisation primaire. Ce qui a été appris pendant la prime enfance est profondément ancré dans notre conscience, ce qui n'est pas le cas lors de la socialisation secondaire. Les nouveaux éléments qui se surajoutent ont un caractère plus artificiel et sont susceptibles d'être effacés et remplacés par d'autres qui, à un certain moment, paraissent plus adéquats (Berger et Luckmann, 1966 : 136).

Selon Bourdieu (cité par Guillaume, 1998), lors de la socialisation primaire, ce ne sont pas uniquement des composantes de la réalité sociale qui sont transmises, mais également une grille de perception, une certaine manière de penser. Cette grille est ce que Bourdieu appelle l'« habitus », qui correspond à l'ensemble des aptitudes et des goûts qu'un individu a acquis, selon son appartenance de classe et de culture. Les nouveaux éléments issus de la socialisation secondaire sont incorporés en fonction de cet habitus, pour faire en sorte de maintenir une identité cohérente. Selon Bourdieu, le système de l'habitus ne conditionne pas complètement l'identité, mais il reconnaît que la marge de manœuvre de l'individu en matière d'« innovation identitaire » est limitée. Or, comment l'habitus peut-il représenter à la fois une capacité de *reproduction* et d'*innovation*, ces deux termes étant plutôt antinomiques ? C'est ce que se demandent certains auteurs (Durand et Weil, 1997).

En France, avec des ouvrages comme *Les héritiers* (1964) et *La reproduction* (1970), Bourdieu a animé bien des débats en sociologie de l'éducation en critiquant l'idée de démocratisation des études. Selon Bourdieu, l'école *reproduit* les inégalités sociales de classe, elle « favorise les favorisés et défavorise les défavorisés » (cité in Durand et Weil, 1997 : 585). Il explique que les élèves qui réussissent le mieux sont issus des classes sociales les plus élevées parce que la pédagogie pratiquée est une

pédagogie élitiste : le langage utilisé, les valeurs véhiculées, sont ceux de la classe dominante. Les élèves qui ne sont pas familiers avec ce « code » ont du mal à le comprendre, ont de moins bons résultats scolaires et se retrouvent en fin de scolarité dans les emplois les moins qualifiés.

A la même époque, Labov (1976), dans une enquête de terrain menée dans les ghettos noirs de la ville de New-York à la fin des années 1960, parvient aux mêmes conclusions que Bourdieu : les difficultés scolaires éprouvées par les enfants viennent d'une incompréhension entre les professeurs et les jeunes. Dans leur quartier, ces jeunes parlent un dialecte dérivé de l'anglais, tandis que les enseignants parlent un anglais de style classe moyenne considéré comme l'anglais standard.

De même, Galland (1997), en parlant des Etats-Unis, souligne qu'à l'école, les normes qui prévalent sont celles de la classe moyenne, comme la valorisation de l'ambition, l'éthique de la responsabilité individuelle, la valorisation de la réussite académique ou encore le respect de certaines conventions de langage et de comportement. Ce sont des règles auxquelles les jeunes appartenant aux classes sociales les plus basses ne sont pas habitués :

« on attend des élèves, application, obéissance, docilité, autant de normes auxquelles les enfants de la classe ouvrière ont le plus de mal à se conformer par manque de formation à l'ordre et à la discipline, par manque d'intérêt pour la réussite intellectuelle, par manque d'incitation des parents à la conformité aux exigences de l'école (1997 :44) »

Ces auteurs s'accordent donc pour dire que le système scolaire vise à créer des individus façonnés par le modèle de valeurs de la classe dominante. Adhérer à ces valeurs est une condition pour réussir. Ceux qui ne s'identifient pas à ce modèle se retrouvent au bas de l'échelle sociale.

Parallèlement à l'école, les relations de sociabilité ont également une influence sur la construction identitaire du jeune. Dans son étude sur la socialisation des jeunes de 10-12 ans, Shériff (1996 : 14) décrit la sociabilité comme permettant au jeune de développer « ses habiletés sociales pour établir des liens significatifs avec ses pairs ». L'auteure emprunte à Goffman son vocabulaire théâtral et associe le jeune à un acteur. Selon Shériff (1996), dans ses interactions quotidiennes avec ses pairs, le jeune apprend le jeu de rôle et la performance (entendue comme la compétence et la créativité de l'acteur) en apprenant à manier, de façon stratégique, les normes en vigueur dans le groupe:

« s'il veut s'amuser, passer des moments plaisants en compagnie d'autres jeunes, il doit faire preuve d'initiative, de maîtrise des codes qui correspondent à la situation ; en un mot, de la politesse requise et du savoir-faire attendu par son milieu (1996 :39)»

White (1977) précise que pour un jeune, il est plus important d'être populaire auprès de ses pairs que d'être bien vu par ses professeurs. Il ajoute que l'influence du groupe des pairs varie selon les circonstances et selon la taille du groupe. Mais, que le jeune soit entouré de 2-3 pairs ou d'un cercle plus vaste, il sera sensible à l'opinion que se font de lui ces individus et orientera son attitude et son comportement en fonction de cette opinion et des normes du groupe. Dans la socialisation secondaire, les pairs jouent, en quelque sorte, le rôle des « autres significatifs » qui, dans la socialisation primaire, était tenu par la famille élargie. Le jeune s'identifie aux valeurs partagées par ses pairs et celles-ci peuvent être différentes de celles transmises par les parents ; mais, selon White (1977), cela ne signifie pas que le jeune renie le système de valeurs parental. En fait, ce que le jeune a appris durant sa socialisation au sein de sa famille et à l'école lui



sert de balises et lui indique les valeurs auxquelles il peut adhérer et celles auxquelles il ne peut s'identifier :

« the firm and reliable foundation of values and behaviour established in a child through socialisation at home and school serves to enable the adolescent to take what he wishes from the peer group and decide for himself behaviour to which he cannot subscribe (White, 1977 : 59) »

Dans ces conditions, le jeune évite d'adhérer à des valeurs contradictoires et cela lui permet d'enrichir son identité tout en la maintenant cohérente.

Cette partie a mis en lumière l'importance de la socialisation dans la construction identitaire du jeune. Il nous semble cependant que la sociologie « pure » n'est pas à même de rendre compte de la complexité du processus identitaire et qu'un petit détour par la psychosociologie s'impose. Cette discipline a l'avantage de présenter une analyse plus détaillée de la construction identitaire en tenant compte à la fois de la dimension sociale et de la dimension personnelle de l'identité.

### **III- Identité sociale et identité personnelle :**

Les psychosociologues ont tendance à considérer l'identité comme la synthèse de deux composantes ; l'une d'elles correspond à la manière dont un individu est perçu par autrui, et l'autre à la manière dont l'individu se perçoit. Selon Codol (1981), l'entourage attribue en général à l'individu les traits caractéristiques (stéréotypes) de son groupe d'appartenance, ou à l'inverse, des attributs individuels sont considérés comme représentatifs d'un certain groupe. C'est également ce qu'explique Tajfel (1978 :62) :

« Social categorization is a process of bringing together social objects or events in groups which are equivalent with regard to an individual's actions, intentions and system of beliefs »

Cette attribution d'une identité par autrui est ce que Codol appelle « l'identité sociale ». Le processus d'identification sociale est décrit par Mucchielli (1986 : 79) comme « relevant du fonctionnement du système culturel intériorisé par tous les membres d'une même société ». Ce système culturel correspond à une grille de décodage à travers laquelle tout individu perçoit le monde qui l'entoure et établit des classifications en fonction d'éléments qui lui paraissent significatifs.

Selon Codol (1981), dans la littérature en sciences humaines, lorsqu'il est question d'« identité », il est surtout fait référence à l'identité sociale. Or, si l'identité sociale forme une part importante de l'identité d'un individu, elle n'en constitue pas le tout. En effet, pour cet auteur, l'identité comporte une facette subjective qu'il appelle « sentiment d'identité » ou « identité personnelle ». Il définit le sentiment d'identité comme « la façon dont un individu s'appréhende cognitivement lui-même » (1981 : 111). En fait, Codol s'est inspiré de Mead qui, dans son ouvrage intitulé *L'Esprit, le Soi, la Société* (1963), décrit le Soi (l'identité) comme constitué de deux parties : une composante sociologique, le Moi, qui correspond à l'intériorisation des rôles sociaux, et le Je, composante psychologique :

« le Je est la réaction de l'organisme aux attitudes des autres ; le Moi est l'ensemble organisé des attitudes des autres que l'on assume soi-même. Les attitudes d'autrui constituent le Moi organisé, auquel on réagit comme Je (Mead, cité in Doise, Deschamps et Mugny, 1978 : 30) »

Chez Codol, le Je correspond à l'identité personnelle et celle-ci n'est jamais fixée définitivement ; elle varie au cours du développement de l'individu, en fonction des événements et des groupes de référence. En d'autres termes plus sociologiques, l'identité personnelle est liée à la socialisation. Des conflits identitaires apparaissent lorsqu'il existe un écart entre l'identité sociale et l'identité personnelle, c'est-à-dire entre la

manière dont l'individu est perçu et se perçoit. C'est pourquoi l'individu va toujours chercher à affirmer son identité, sa différence, et à la faire reconnaître par autrui.

L'identité se constitue dans une dialectique entre la manière dont l'individu est perçu par autrui et l'image qu'il se fait de lui-même. La socialisation primaire est très importante dans le sens où elle fournit à l'individu son identité personnelle de base et un modèle auquel l'individu va se référer lorsqu'il va être confronté à d'autres valeurs au cours de sa socialisation secondaire. C'est dans le cadre de la socialisation secondaire que le regard d'autrui joue un rôle non négligeable dans la formation de l'identité d'un individu. Pour que l'individu n'ait pas de conflit identitaire, il ne faut pas que la différence entre l'identité qui lui est attribuée et celle qu'il s'attribue soit grande. La construction identitaire apparaît comme très complexe et elle se complexifie encore davantage lorsque l'individu a une ascendance mixte comme le souligne Varro (1995 : 15) :

« si les parents [couples mixtes] ont l'impression d'avoir dû traverser des barrières géographiques, sociales, linguistiques et culturelles pour se rencontrer, les enfants, eux, sont nés d'emblée dans une nouvelle zone faite de plusieurs appartenances entremêlées ou superposées... »

Pour nous permettre de mieux comprendre le processus de négociation identitaire à l'œuvre chez les enfants de couples mixtes, jetons un regard sur les enquêtes réalisées auprès de cette population aux Etats-Unis, en France et au Québec.

## **CHAPITRE 4 : ÉTUDES RÉALISÉES SUR LES ENFANTS DE COUPLES MIXTES :**

Aux Etats-Unis comme en France, les auteurs qui se sont questionnés sur les enfants dont les parents appartiennent à des groupes ethniques ou raciaux différents ont souvent étudié les situations où l'un des parents est issu du groupe majoritaire et l'autre, du groupe le plus stigmatisé. Ainsi, aux Etats-Unis, il existe une littérature abondante sur les enfants issus de couples mixtes Noir/Blanc ; tandis qu'en France, c'est sur les enfants de couples mixtes franco-maghrébins que l'on a le plus écrit. Au Québec, comme nous le verrons plus loin, les études sur la mixité se sont surtout focalisées sur les couples et rares sont les auteurs qui se sont intéressés aux enfants de couples mixtes.

### **I- Le cas des enfants de couples mixtes aux Etats-Unis :**

Aux Etats-Unis, les enfants de couples mixtes Noir/Blanc sont appelés « biraciaux », ceci du fait que dans ce pays, il existe une classification en termes de « race ». Jusqu'à l'an passé, le gouvernement américain considérait que la population américaine se répartissait suivant quatre races et deux ethnicités. Mais pour le recensement de l'année 2000, cette classification a été modifiée. Désormais, en plus des deux ethnicités (d'origine hispanique ; d'origine non hispanique), six races servent à catégoriser la population : Blanc, Noir, Indien d'Amérique ou natif d'Alaska, Asiatique indien, autre Asiatique, et insulaire du Pacifique (Schemo, 2000).

Officiellement, tout individu biracial Noir/Blanc a toujours été considéré comme noir suivant la « one-drop rule ». Cette réglementation faisait partie des lois ségrégationnistes datant du 17<sup>ème</sup> siècle. Selon la « one-drop rule », tout individu

possédant dans son sang une seule goutte de sang noir est considéré comme Noir, même si cette goutte est tombée dans le sang de la famille plusieurs générations auparavant et que l'individu présente un phénotype blanc. L'interdiction des mariages interraciaux a été un corollaire de la « one-drop rule » et n'a été levée qu'en 1967 (Davis, 1991). A partir de 1790, date du 1<sup>er</sup> recensement, et pendant près de deux siècles, tout individu biracial Noir/Blanc était obligé de cocher la case « Noir » dans tous les formulaires officiels où il lui était demandé de préciser sa race. Puis la personne biraciale a pu choisir entre les cases « Blanc », « Noir » ou « autre ». Mais il lui a toujours été interdit de cocher plus d'une case. Or, de plus en plus de biraciaux ont revendiqué leur double appartenance et ont souhaité avoir la possibilité d'indiquer leurs deux héritages parentaux. Cette volonté de ne pas choisir a soulevé bien des débats aux Etats-Unis. Finalement, lors du dernier recensement, l'administration Clinton a donné le droit aux individus de cocher plus d'une case en ce qui concerne la race. Cependant, toute personne qui s'est classée à la fois comme blanche et comme membre d'une « race minoritaire » a été comptabilisée parmi les minoritaires (Holmes, 2000) . Ainsi, la « one-drop rule » semble profondément enracinée dans la mentalité américaine comme le souligne Davis (1991:5) :

« The nation's answer to the question « who is black ? » has long been that a black is any person with any known african black ancestry... This American cultural definition of blacks is taken for granted as readily by judges, affirmative action officers and black protesters as it is by the Ku Klux Klansmen »

Dans une société comme la société américaine, les relations interraciales dérangent car elles remettent en cause un système de classification pluriséculaire. Cette société impose aux biraciaux l'appartenance à un seul groupe, le groupe minoritaire, mais cela ne signifie pas pour autant que les biraciaux s'y identifient pleinement. Des

chercheurs américains en sociologie et psychologie (Funderburg (1994), Brown (1995) Root (1996) , entre autres) se sont penchés sur le cas de ces biraciaux et ont essayé de savoir comment ils vivent cette position d'«entre-deux -races» et comment ils font face à la pression sociale qui les entoure. En d'autres termes, les chercheurs se sont demandé si les biraciaux se considéraient comme « Noir » (identité raciale qui leur est assignée par la société), « Blanc », ou « les deux » (identité qui correspond à leur situation réelle).

Les ouvrages portant sur ce sujet suggèrent que les individus Noir/Blanc sont souvent victimes du racisme et peuvent constituer un groupe à part puisqu'ils sont parfois rejetés par les blancs mais aussi par les noirs. La population blanche a tendance à les considérer comme des noirs et les noirs les perçoivent davantage comme des blancs. Les noirs utilisent ici le concept de la « one-drop-rule » à leur avantage : tout individu ayant une seule goutte de sang blanc est blanc. Mais dans l'ensemble, le groupe noir semble être plus enclin à accepter les biraciaux que la communauté blanche.

Une étude menée par Brown (1995) aux Etats-Unis auprès de 119 jeunes adultes biraciaux Noir/Blanc montre que la tendance à se considérer comme « biracial » est dominante, surtout chez les individus dont le phénotype est ambigu. L'auteure explique ce choix massif par le fait qu'il s'agit pour eux de la situation la moins conflictuelle. En effet, puisque d'un côté la société considère les biraciaux comme Noirs, impliquant qu'ils sont affublés de stéréotypes négatifs, il est essentiel pour eux de montrer la part blanche de leur individualité pour contrecarrer la perception dévalorisante qui leur est attribuée. Selon cette étude, la majorité des répondants (64,7%) cochent la case « Noir » lorsqu'il est demandé de définir leur race dans les formulaires officiels. Mais sans la pression extérieure, seuls 19,3% maintiendraient qu'ils appartiennent à la race noire et 66,4% s'identifieraient comme interracial. Et si 0,8% s'identifient publiquement

comme Blanc, ils seraient 5% à se considérer comme Blanc en privé. Parmi ces jeunes adultes, 74,8% disent avoir eu à faire face à un conflit d'identité en grandissant. Les 62,2% qui ont réussi à se doter d'une identité raciale forte sont ceux qui soit :

- ont définitivement abandonné l'idée d'une reconnaissance sociale de leur double origine. Ils ont adopté l'identité qui leur est attribuée par la société c'est-à-dire qu'ils se considèrent comme noir.
- Sont parvenus à « jongler » avec les deux appartenances et se sont affichés publiquement comme biraciaux.

Cependant l'auteure n'a pas cherché à creuser davantage, à savoir ce que signifie être biracial pour ces jeunes adultes qui le revendiquent. Or, Thornton (1996) et Ramirez (1996) montrent qu'il existe plusieurs façons de vivre sa double appartenance. Dans son article, Thornton explique à l'aide d'une métaphore que le biracial est le résultat du *mélange* des races parentales (1996 :114) :

« blending two colors, for example yellow and blue, creates green, something completely different than revealed by either color separately »

Selon cet auteur, le biracial a ainsi la possibilité de se constituer une identité originale à partir des éléments issus de ses héritages parentaux. Pour Ramirez (1996 :136), les biraciaux ont une « identité intégrative » qui correspond à des individus qui se réfèrent aux deux groupes noir et blanc. Ils sont conscients d'être à la fois similaires et différents de leurs communautés d'appartenance, mais ils peuvent, à certains moments ou selon certaines circonstances, se sentir plus proches des blancs ou des noirs. Ici, l'identité n'est pas le fruit d'un mélange mais d'une juxtaposition de ces héritages. Selon les entretiens réalisés par Funderburg (1994), il semble que chez les biraciaux la tendance

dominante soit la juxtaposition, comme l'illustrent les deux extraits d'interview suivants issus de son ouvrage :

« ...I have this weird mix where it's one or the other depending on the situation. The mix is really comfortable because it allows me to fit into the situation based on what's appropriate at the time...I'm not changing who I am. I'm just revealing a different side of myself, opening up another aspect of the way I feel to the situation... » (Mark, 20 ans)

« ...I view myself as straddling the bridges...I like to have the ability to go into either of the two extremes, the white side or the black side...identify pure black and just be in that atmosphere and get that support...But then, on the other side, I still like to be able to have my white contacts and live my life in that area too... » (Brad, 30 ans)

## **II- Les enfants de couples mixtes franco-maghrébins en France :**

En France, ce sont les mariages mixtes impliquant un conjoint Français et un conjoint maghrébin (Marocain, Algérien ou Tunisien) qui ont retenu l'attention des chercheurs s'intéressant aux relations ethniques. Les pays du Maghreb ont en commun le fait d'avoir été colonisés par la France et ont acquis leur indépendance en 1956 (pour le Maroc et la Tunisie) et en 1961 (pour l'Algérie). C'est ce passé qui explique les tensions actuelles entre Français et Maghrébins.

L'immigration maghrébine massive en France débute surtout au lendemain de la deuxième guerre mondiale, car la France a besoin de main d'œuvre ouvrière pour reconstruire le pays. A cette époque, la règle du mariage endogame est très forte et les unions conclues avec des Français(es) sont plutôt inhabituelles. Comme l'explique Akroun (1980), l'obstacle à la formation de telles unions vient de l'emprise de la religion musulmane et du code de conduite qu'impose l'islam au conjoint maghrébin. Le Coran sépare l'humanité entre croyants et infidèles. Juifs et Chrétiens ayant un livre sacré sont classés parmi les croyants, mais les croyants sont divisés en musulmans et



non-musulmans, les non-musulmans étant considérés comme inférieurs. Pour un musulman, épouser une non-musulmane est alors mal perçu par le groupe d'appartenance car c'est se rabaisser. Mais, à partir du 19<sup>ème</sup> siècle, avec la colonisation, ceux qui selon le Coran ont un statut inférieur aux musulmans deviennent dominants. Cela va se traduire par un durcissement du rejet de l'Autre chrétien et dès lors, les Chrétiens passent du rang de croyants à celui d'Infidèles et tout mariage avec un(e) Occidental(e) est perçu comme une rupture avec le groupe familial mais aussi avec la communauté musulmane.

Si, du côté maghrébin, la religion a constitué une barrière à la formation des couples mixtes, du côté français, c'est un racisme latent, développé avec la colonisation, qui a limité ce type d'union :

«...l'image de l'immigré d'au-delà de la Méditerranée apparaissait déjà très négative. Il était vu comme un primitif, violent, sournois, délinquant né, malade souvent. Les surnoms dont il était affublé, « bicot », « crouillat », « melon », « fellouze », portaient une lourde charge péjorative » (Schor, 1996 :225)

Suite à la décolonisation, notamment dans les années 1970, de nombreux Maghrébins vont venir étudier en France afin d'acquérir les compétences et le savoir-faire nécessaires pour le développement de leurs pays à présent indépendants. La France ne jouant plus le rôle de l'opresseur, les relations franco-maghrébines se modifient et de plus en plus de couples mixtes se forment sur les bancs des universités ou dans le milieu ouvrier.

Pour les enfants nés de ces unions, contrairement aux biraciaux, les réponses en ce qui concerne leur appartenance ethnique sont moins homogènes et la tendance à se considérer comme mixtes n'est pas majoritaire. Il semble que le prénom et l'apparence physique jouent un rôle important dans le choix de leur identité ethnique. Des auteures

comme Varro (1986), Streiff-Fénart (1989) ou Philip-Asdih (1993) expliquent que pour un enfant, le fait de porter un prénom à consonance arabe, française, ou un prénom plutôt pluriculturel a des répercussions sur la manière dont celui-ci est perçu et se perçoit. C'est pourquoi, pour les parents, le choix du prénom n'est pas neutre. Certains prénoms ont une forte connotation. Ainsi, appeler son enfant Mohammed ou Rachid, c'est l'inscrire délibérément dans la communauté arabe, même si, culturellement parlant, l'enfant est plus proche du modèle français. A l'inverse, l'enfant qui s'appelle Pierre ou Jacques sera considéré comme membre de la communauté française. C'est ce que souligne Varro (1986 : 147) avec une pointe d'humour :

« si le père algérien annonce aux siens que son fils s'appelle Jean-Pierre, il sera rejeté sans attendre de savoir que ce dernier parle arabe et sera un fervent croyant de l'Islam, tandis que s'il dit qu'il s'appelle Mohammed, Réda ou Khallil, il sera accepté sans que personne ne cherche à savoir si le petit mange du porc, ne parle que le français et ne connaît même pas l'existence de Dieu. »

Philip-Asdih (1993) a étudié la manière dont certains facteurs influent sur l'image de soi des enfants de couples mixtes franco-maghrébins habitant en France. Pour le prénom, les avis sont partagés : certains vivent bien avec leur prénom, mais parmi ceux qui portent des prénoms arabes, beaucoup trouvent que c'est un fardeau. Ils perçoivent leur prénom comme une étiquette qui les catalogue comme « arabe ». Cela les confronte au racisme et leur pose des problèmes dans la vie quotidienne, notamment lorsqu'il s'agit de chercher un logement ou un emploi. Le prénom arabe semble être encore plus difficile à porter lorsque l'individu a une apparence physique plutôt française/européenne. L'auteure note que cette situation amène souvent l'enfant à rejeter son côté arabe et à mettre en valeur son côté français.

Outre le prénom, selon Philip-Asdih (1993), ce qui semble également jouer un rôle important, c'est l'apparence physique. Le fait de plus ressembler à un(e) Maghrébin(e) ou à un(e) Français(e) influe sur le sentiment d'appartenance ethnique. Certains traits physiques sont catalogués par autrui comme caractéristiques de la population maghrébine. Les enfants de couples mixtes sont conscients de ces stéréotypes, de l'image d'eux-mêmes que leur renvoie la société. La plupart vont avoir tendance à se conformer à la manière dont ils sont étiquetés et à s'y identifier : l'enfant franco-maghrébin qui a les cheveux bruns et frisés, les yeux foncés et la peau mate s'identifiera davantage comme Maghrébin. A l'inverse, celui qui a les cheveux raides et châains, les yeux clairs et le teint pâle aura du mal à se faire passer pour un Maghrébin. L'apparence physique la plus « confortable », dans le sens où elle laisse à l'individu une grande latitude dans le choix de son appartenance ethnique est celle qui rend l'individu inclassable ; c'est-à-dire par exemple, des cheveux foncés et des yeux clairs ou des yeux foncés et un teint clair. Comme nous l'avons vu plus haut, la situation peut être conflictuelle lorsque le prénom ne correspond pas à la physiologie.

La langue ne semble pas être un facteur déterminant dans l'identification ethnique puisque les répondants parlent tous davantage le français. La plupart des enfants ne parlent pas l'arabe et parfois ne le comprennent pas non plus. Parmi les enfants qui ont un prénom et un physique « passe-partout », certains se considèrent comme appartenant à la culture du pays dans lequel ils ont grandi et s'ils sont mixtes par leur ascendance parentale, ils pensent qu'il est impossible de vivre la mixité, qu'il faut choisir un « camp ». D'autres se sentent à la fois Français et Maghrébins et leur double nationalité, leur double culture sont perçues comme une richesse. D'autres encore se sentent apatrides, étrangers quel que soit le milieu dans lequel ils se trouvent ; et

certains pensent même à aller vivre en dehors de la France et du Maghreb pour pouvoir être vraiment étrangers. Une dernière catégorie d'individus se sent toujours en décalage : dans un milieu maghrébin, ils se considèrent comme Français et dans un milieu français, ils se considèrent comme Maghrébins. Selon Varro (1995 :181), étant donné qu'il est difficile pour la société de concevoir qu'un individu ait plusieurs appartenances, le fait de se déclarer comme « mixte » soulève beaucoup de questions de la part de l'entourage :

« Bien qu'il soit né dans le pays, le « mixte » échappe aux catégories simples car pour rendre compte de toute son identité, il doit se prêter à une surenchère d'explications et de rationalisations autobiographiques »

C'est parfois pour éviter d'avoir à expliquer tout le temps sa situation que le « mixte » préfère se déclarer comme appartenant à un côté parental plutôt qu'un autre. Les résultats de l'étude de Varro (1995 : 175) sur les enfants de couples mixtes en France (ayant un parent Français) et en Allemagne (ayant un parent Allemand) suggèrent que les enfants ont tendance à s'identifier au pays dans lequel ils vivent :

« Les enfants se sont définis comme appartenant principalement à leur pays de résidence mais « avec un petit truc en plus » »

### **III-L'étude de la mixité au Québec :**

Au Québec, à notre connaissance, rares sont les études qui ont été réalisées sur les enfants de couples mixtes et quelques étudiants/chercheurs seulement se sont intéressés aux couples mixtes. En 1989, Passerieux, une étudiante en maîtrise de sociologie, s'est intéressée à la vie conjugale de couples mixtes Africains/Haitiens et Québécoises à Montréal, au partage des tâches au quotidien et au rapport de force qui se crée au sein des couples. Autrement, quelques études ont été consacrées aux couples mixtes francophones/anglophones. Si dans la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle ce type

d'union était peu fréquent et mal accepté, surtout au sein de la communauté francophone<sup>1</sup>, c'est un phénomène qui de nos jours a pris de l'ampleur et ne dérange plus. Une des premières enquêtes qui semble avoir été menée sur le sujet au Québec est celle de Colette Carisse (1969) qui, en 1965, à la demande de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, s'est intéressée aux mariages impliquant un conjoint canadien français et un conjoint canadien anglais à Montréal. Le but de sa recherche était de montrer les points forts et les points faibles de chacune des cultures à travers l'accommodation, c'est-à-dire les concessions faites par chacun des partenaires. L'auteure conclut qu'au sein des couples, ce sont généralement les hommes qui ont le plus de pouvoir et notamment les hommes anglais : à la maison, les hommes utilisent leur langue maternelle plus souvent que les femmes et l'homme anglais plus souvent que l'homme français. De plus, Carisse souligne que le conjoint anglais tient plus à sauvegarder sa culture. Mais il existe certains domaines où les conjoints refusent de faire des concessions (1969: 44) :

« une famille et une parenté qui habitent un lieu précis autour d'un clocher et d'une école, voilà bien la base de la société traditionnelle ; ce sont les valeurs que le conjoint canadien français refuse de céder... le secteur anglais qui recouvre les moyens de communication (revues, journaux, télévision) et les associations volontaires représente l'élément moderne de la société que le groupe anglais n'est pas disposé à abandonner »

En 1996, Leduc, a rédigé un mémoire sur la langue d'usage au sein des couples mixtes francophones/anglophones dans la grande région de Montréal. Pour cette étude quantitative, 58 couples ont été interrogés par questionnaire.

---

<sup>1</sup> En 1962, ce phénomène représentait, à Montréal, environ 5% des mariages des Canadiens français et 20% des Canadiens anglais. Ces chiffres sont cités par Colette Carisse (1969 :39) et proviennent du

Il ressort de cette enquête que c'est l'anglais qui prime dans la communication au quotidien au sein du ménage: 45,7% des répondants utilisent l'anglais avec leur conjoint et 22,4% utilisent le français. Le reste des couples utilise soit tantôt une langue, tantôt l'autre (19%) soit les deux langues mélangées (13%). La tendance générale est à l'anglicisation des conjoints francophones au sein des couples mixtes et ce sont les femmes francophones qui font le plus de transfert vers la langue anglaise. C'est majoritairement la langue française qui est transmise aux enfants : 52,6% des couples disent que la langue maternelle de leur(s) enfant(s) est le français, tandis que 31,6% des couples ont choisi de transmettre l'anglais comme langue maternelle et pour 15,8% des couples, l'enfant a les deux langues parentales pour langue maternelle. Cependant, Leduc note que si plus de la moitié des enfants est de langue maternelle française, l'usage de cette langue chez l'enfant n'est pas proportionnel : il y a une perte de l'usage du français et un gain vers l'usage de l'anglais et des deux langues qu'elles soient alternées ou mélangées. Si dans son travail Leduc (1996) a inclus un passage sur la situation linguistique des enfants de couples mixtes, il semble qu'aucun auteur au Québec ne les ait considérés comme objet d'étude.

Le fait de se situer sur la frontière entre deux groupes ethniques antagonistes est une position plutôt inconfortable pour les enfants de couples mixtes, que ce soit aux Etats-Unis ou en France. Certains enfants parviennent à s'y accommoder et à se constituer une identité ethnique forte en trouvant un compromis entre la manière dont ils sont perçus par la société et la manière dont ils se perçoivent. Mais d'autres se sentent tiraillés entre deux appartenances et ont du mal à choisir. Ils se considèrent comme étant

à cheval sur deux mondes, ne faisant réellement partie ni de l'un ni de l'autre. Il reste maintenant à vérifier si au Québec, les enfants de couples mixtes francophones/anglophones vivent leur ethnicité de la même manière. Avant d'entamer notre étude de terrain, il est nécessaire, à la lumière des chapitres précédents, d'affiner notre questionnement et de nous interroger sur la méthodologie la plus adéquate.

## **CHAPITRE 5 : QUESTION DE RECHERCHE ET MÉTHODOLOGIE :**

### **I- Reformulation de la question de départ :**

Il ressort des chapitres précédents que la formation de l'identité ethnique chez l'individu issu d'un couple mixte est un phénomène complexe. Dans une société donnée, pour les individus dont les deux parents sont issus du groupe majoritaire, la question de l'appartenance ethnique ne se pose pas : les enfants appartiennent au même groupe ethnique que leurs parents. La situation se complique lorsque les deux parents sont membres d'un groupe minoritaire. Il semble alors que les enfants soient tiraillés entre la culture d'origine de leurs parents et la culture de la société d'accueil. Des études comme celles de Méthot (1993) et La Tour (2000) sur l'identité ethnique des jeunes d'origine vietnamienne à Montréal, ont montré que ces jeunes avaient de la difficulté à construire leur identité ethnique car les valeurs parentales transmises se trouvent parfois être en conflit avec celles de la société québécoise.

Dans le cadre de ce mémoire, nous nous proposons d'étudier le cas des enfants de couples mixtes francophones/anglophones à Montréal. Comme nous l'avons vu au chapitre 1, nous sommes ici en présence d'une dynamique majoritaire-minoritaire à la fois en termes de nombre et de pouvoir. En effet, d'une part, au Québec, le français est la langue officielle de la province et les francophones sont numériquement le groupe le plus important ; d'autre part, à l'heure actuelle, le gouvernement du Québec est dirigé par des francophones. Le groupe francophone est donc majoritaire à deux points de vue. L'anglais est la deuxième langue la plus parlée dans la province. Si aujourd'hui les anglophones n'ont plus la même emprise sur l'économie du Québec, il reste que la



communauté anglophone y est bien représentée, surtout le long de la « ceinture bilingue » (*bilingual belt*) qui s'étend de Sherbrooke à Hull en passant par Montréal, et elle constitue 8,8 %<sup>1</sup> de la population québécoise. Le Québec est l'unique province canadienne dans laquelle les anglophones sont minoritaires.

Les études sur les enfants de couples mixtes majoritaire-minoritaire dans des contextes différents comme en France (enfants franco-maghrébins) ou aux Etats-Unis (enfants biraciaux Noir/Blanc) ont montré que plusieurs facteurs avaient de l'influence sur la constitution de l'identité ethnique de l'enfant mixte. Des auteurs (dont Brown, P.P. Root, Philip-Asdih, Varro) ont émis l'idée de l'existence de deux composantes identitaires en distinguant l'identité qui est attribuée par autrui à l'individu et l'identité que l'individu s'attribue. Ces auteurs reprennent ce que des psychosociologues comme Mead ou Codol ont théorisé. En effet, selon Mead, l'identité se construit dans une dialectique entre la composante sociologique de l'identité (le Moi, qui correspond à la manière dont l'individu est perçu par les autres) et la composante psychologique (le Je, correspond à l'image que se fait l'individu de lui-même). C'est ce que Codol appelle respectivement l'« identité sociale » et « l'identité personnelle ». Pour les psychosociologues, l'individu ne peut avoir une identité équilibrée qu'à partir du moment où les deux composantes ne sont pas en conflit. Cette distinction entre « identité sociale » et « identité personnelle » est intéressante et c'est autour de ces deux éléments constitutifs de l'identité que nous allons articuler notre schéma d'entrevue et l'analyse des entretiens.

---

<sup>1</sup> Donnée issue du recensement de 1996 (Statistiques Canada).

Pour l'étude présentée dans ce mémoire, notre objectif est d'étudier quelle est l'identité ethnolinguistique des enfants issus de couples mixtes francophone/anglophone au Québec. Se sentent-ils plutôt francophones ? Plutôt anglophones ? Les deux ? A travers des entretiens conduits auprès de jeunes adultes, nous allons tenter de mieux saisir l'impact de facteurs qui nous paraissent influencer le choix de l'appartenance ethnolinguistique chez l'individu mixte et de comprendre le processus de construction identitaire de l'individu. Nous entendons par là, par exemple, le rejet d'une/ou des deux communautés linguistiques ou la revendication de la double appartenance ethnolinguistique avec la création d'une nouvelle forme d'identité soit par le mélange des éléments issus des deux ascendances, soit par la juxtaposition des deux héritages parentaux. Les différents processus identitaires cités précédemment sont ceux qui ont été mis en évidence par les auteurs (consultés pour la revue de littérature) ayant étudié les enfants de couples mixtes biraciaux Noir/Blanc et franco-maghrébins ; et nous faisons l'hypothèse que les enfants de couples mixtes francophones/anglophones vont présenter le même éventail de formes d'identité.

Etant donné qu'aux Etats-Unis et en France, les Noirs et les Maghrébins représentent les deux groupes les plus stigmatisés, le sentiment de marginalité des répondants est sans doute plus exacerbé que chez les enfants de couples mixtes francophones/anglophones au Québec. En effet, les relations entre les communautés francophone et anglophone du Québec ne sont pas comparables. Nous partons cependant de l'hypothèse que tout enfant de couple mixte dont les parents sont issus de groupes en conflit (ouvert ou latent) est tiraillé, à des degrés divers, entre les deux communautés parentales antagonistes et peut avoir de la difficulté à se construire une identité ethnique. C'est ce que nous allons vérifier au cours de notre enquête de terrain.

## II- Méthodologie :

Le sujet proposé dans ce mémoire est une étude de type qualitatif. La méthode d'enquête qui nous paraît être la plus appropriée est l'entretien semi-dirigé :

« L'enquête par entretien est ainsi particulièrement pertinente lorsque l'on veut analyser le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques [ou] lorsque l'on veut mettre en évidence les systèmes de valeurs et les repères normatifs à partir desquels ils s'orientent et se déterminent » (Blanchet et Gotman, 1992 :27)

L'entretien semi-dirigé consiste en la présentation des thèmes généraux au répondant, mais sans lui donner trop de précisions. Ce type d'entretien permet d'aller à l'essentiel en encadrant le discours de l'interviewé par une structure thématique tout en le laissant s'exprimer librement :

« [dans le cas de l'entretien semi-dirigé], le sujet est invité à répondre de façon exhaustive, dans ses propres termes et avec son propre cadre de référence, à une question générale (le thème) caractérisée par son ambiguïté. Mais s'il n'aborde pas spontanément un des sous-thèmes que l'enquêteur connaît, celui-ci pose une nouvelle question (le sous-thème) dont la caractéristique n'est plus l'ambiguïté afin que le sujet puisse produire un discours sur cette partie... » (Ghiglione et Matalon, 1998 :79)

Ce qui nous intéresse chez les enfants de couples mixtes francophone-anglophone que nous allons interroger, c'est de connaître la manière dont ils se sentent perçus par autrui, la manière dont ils se perçoivent et leur trajectoire biographique, afin de voir quels facteurs ont eu de l'influence sur la formation de leur identité ethnolinguistique. Nous pourrions peut-être par la suite dresser une typologie des différents cas en fonction de toutes ces données.

### Le schéma d'entrevue :

Le schéma va s'articuler autour de différents thèmes qui constituent selon nous des éléments qui peuvent peser sur la constitution de l'identité ethnolinguistique chez l'individu mixte francophone-anglophone.

Ainsi, l'image que se fait un individu de lui-même dépend de facteurs tels que le rapport à la famille et l'éducation qu'il a reçue, le rapport aux communautés d'appartenance des parents, la langue parlée en famille, le lieu d'habitation, le milieu scolaire, les relations avec les pairs.

Des auteures comme Philip-Asdih, Varro ou encore P.P. Root ont souligné que les enfants de couples mixtes sont conscients des stéréotypes qui sont affublés à chaque groupe ethnique. Ils savent que s'ils présentent certains traits caractéristiques, ils sont catalogués comme membre du groupe correspondant. Ces critères sur lesquels se fonde autrui pour catégoriser les individus ont rapport à l'apparence physique, au prénom et au nom de famille. Il nous semble intéressant d'amener les répondants à parler de la composante sociale de leur identité, de la manière dont ils sont vus par les autres et de leur connaissance des stéréotypes spécifiques aux deux groupes parentaux. Ceci afin d'étudier le mouvement dialectique qui s'opère entre « l'identité sociale » et « l'identité personnelle » et de comprendre le processus identitaire à l'œuvre.

## **CHAPITRE 6 : PRÉSENTATION DES DONNÉES RECUEILLIES SUR LE TERRAIN :**

### **I- Présentation des répondants :**

Les entrevues ont été réalisées auprès de 10 jeunes adultes ( 5 femmes et 5 hommes) âgés entre 18 et 25 ans qui ont été recrutés suite à une annonce parue dans le journal montréalais « Voir » et son équivalent en anglais, le « Hour ». Ces journaux ont été choisis pour leur grande popularité auprès des jeunes.

Pour ces jeunes qui nous ont contactés, il s'agissait d'une démarche purement personnelle avec la volonté de nous faire part de leurs expériences vécues en tant que fils/fille de couple mixte francophone/anglophone.

Pour conserver l'anonymat des répondants les prénoms originaux ont été modifiés et nous avons fait en sorte de leur attribuer des prénoms ayant la même consonance (francophone, anglophone ou internationale/pluriculturelle). Ainsi, les répondants que nous avons appelés Laura, Audrey, Stéphanie, Michelle, Christine, David et Kévin portaient tous des prénoms à la fois francophones et anglophones. Une seule personne avait un prénom uniquement francophone (celle que nous avons appelée Benoît) et deux personnes avaient un prénom typiquement anglophone ( celles que nous avons prénommées John et Matt).

Sur l'ensemble des répondants (voir tableau page 82), un seul a choisi de répondre à nos questions en anglais. Dans la majorité des cas (8/10), c'est le père qui est anglophone. On constate que le parent anglophone est originaire soit de l'Ontario soit du Québec. Il y a une exception cependant avec le père de Matt qui vient de Winnipeg. Le parent francophone est généralement né au Québec sauf les mères de Michelle et Matt

qui sont respectivement issues des communautés francophones de la Saskatchewan et du Manitoba. La majorité des parents ont suivi des études universitaires et font partie de la classe moyenne supérieure. Les parents de la plupart des répondants se sont rencontrés durant leurs études ou sur leur lieu de travail.

Sept interviewés sur 10 ont passé la majeure partie de leur vie au Québec ; les 3 autres sont venus à Montréal pour y poursuivre leurs études universitaires et ont surtout vécu à Toronto, Ottawa et Winnipeg. Parmi ces jeunes adultes, 6 ont obtenu ou sont en voie d'obtention d'un diplôme universitaire (baccalauréat) et 5 d'entre eux ont fréquenté ou fréquentent une université anglophone.

Chacun de ces jeunes a vécu de manière différente le fait d'avoir un parent anglophone et un parent francophone. Néanmoins, derrière chacune de ces histoires particulières, on retrouve des facteurs communs qui permettent de mieux comprendre le mécanisme de négociation du sentiment d'appartenance linguistique. On peut regrouper ces facteurs sous 4 catégories : la socialisation primaire et les relations familiales, l'école et la socialisation secondaire, les initiatives parentales et personnelles pour développer le bilinguisme, et enfin les stéréotypes attribués à chacune des communautés linguistiques.

## **II-La socialisation primaire et les relations familiales :**

Sur l'ensemble des répondants, 4 ont surtout vécu dans des familles monoparentales, avec leur mère. C'est le cas de Stéphanie dont les parents ont divorcé lorsqu'elle avait 8 ans, celui de Christine dont les parents se sont séparés lorsqu'elle avait 6 ans, celui de John dont les parents se sont séparés peu de temps après sa naissance. Les parents d'Audrey se sont séparés quand elle avait 13 ans mais elle parle d'un père très absent pendant son enfance et son adolescence.

**PRESENTATION DES REpondants :**

PRENOM DES REpONDA NTS	AGE	SCOLARIT E	PERE	MERE	A SURTOU VECU A	LANGUES PARLEES
<b>Laura</b>	22 ans	Termine son Bac à Concordia	Anglophone Originaire d'Ottawa	Francophone Originaire de St Jérôme	Rive-Sud de Montréal et Montréal	Français Anglais
<b>Audrey</b>	18 ans	A fini l'équivalent du Cégep	Anglophone Originaire de Montréal	Francophone Originaire de Montréal	Toronto	Anglais Français
<b>Michelle</b>	22 ans	Bac obtenu à l'UdM	Anglophone Originaire d'Ottawa	Francophone Originaire de la Saskatchewa n	Outaouais francophone et Montréal	Français Anglais
<b>Stéphanie</b>	21 ans	N'a pas fini son secondaire	Anglophone Originaire d'Allemagne	Francophone Originaire de Laval	Montréal	Français Anglais
<b>Christine</b>	23 ans	Termine son Bac à McGill	Francophone Montréal	Anglophone originaire de l'Ontario	Ottawa	Anglais Français
<b>John</b>	18 ans	N'a pas terminé son Cégep	Anglophone Originaire de Windsor	Francophone Originaire de Montréal	Montréal et Joliette	Français Anglais
<b>David</b>	23 ans	Bac obtenu à Concordia	Anglophone Originaire de Montréal	Francophone Originaire de Montréal	Montréal	Français Anglais
<b>Kevin</b>	25 ans	Poursuit des études à New-York	Anglophone Originaire de Québec	Francophone Originaire de Montréal	Montréal	Français Anglais
<b>Matt</b>	22 ans	Bac obtenu à McGill	Anglophone Originaire de Winnipeg	Francophone Originaire du Manitoba	Winnipeg	Anglais
<b>Benoît</b>	25 ans	A commencé l'université (UdM) mais n'a jamais fini	Francophone Originaire de Mont- Laurier	Anglophone Originaire de l'Ontario	Montréal	Français

Au sein des couples mixtes francophones/anglophones , il semble qu'en ce qui concerne la langue parlée par les conjoints entre eux, cela varie en fonction de la capacité du conjoint anglophone à s'exprimer en français. Quand le conjoint anglophone parle mal le français, la langue du couple est l'anglais :

« ma mère elle lui parlait en anglais puis mon père il parlait en anglais. Mon père, il ne s'est jamais habitué à parler en français » (Stéphanie)

« [mes parents parlaient ensemble] anglais parce que mon père il s'est jamais vraiment forcé à apprendre le français là » (John)

« [mes parents parlent] généralement l'anglais. Des fois en français, mais c'est rare... mon père, son français il est pas très bon. Il parle en français à mes amis mais il cherche ses mots » (David)

Quand le conjoint anglophone s'exprime bien en français, la communication au sein du couple va se faire en français :

« Mon père il était anglophone, il était bilingue en réalité, c'est même pas une question de francophone ou d'anglophone, il était vraiment bilingue, il était les deux là ... mes parents ils parlent le français entre eux » (Kevin)

« Mon père était tellement concentré à apprendre le français que lui il me parlait juste en français. Je crois qu'entre eux [les parents] ils ont beaucoup parlé anglais au début et là, ils parlent beaucoup français » (Michelle)

Quelle que soit la langue choisie par les conjoints entre eux, la plupart ont décidé de transmettre les deux langues à leurs enfants, selon la méthode dite méthode « Grammont-Ronjat », du nom de ses auteurs, ou « une personne, une langue »<sup>1</sup>. En effet, parmi les répondants, 7 disent que leur parent francophone leur parle en français et leur parent anglophone leur parle en anglais. Six d'entre eux disent également s'adresser à leurs parents dans la langue maternelle de chacun. Parfois, les parents n'ont

<sup>1</sup>Gabrielle Varro, « Le bilinguisme « attendu » et les attendus du bilinguisme », in *La famille et le bilinguisme*, Education et pédagogie, Revue du Centre International d'Etudes pédagogiques, n°8, décembre 1990, pp. 23-31.



pas instauré ce système dès le départ, mais au bout de quelques années, pour faire en sorte que l'enfant soit à l'aise dans les deux langues :

« On a commencé à mettre l'accent pour que je commence à pratiquer mon anglais quand j'avais 6 ans seulement. Et là, c'est devenu le point où est-ce que je parlais anglais à mon père et français avec ma mère et ça a toujours été le cas » (Michelle)

« Je parlais plus anglais jusqu'à l'âge de 6 ans, comme la première langue que j'ai apprise, c'est l'anglais. Puis là, ils ont commencé à me parler de plus en plus en français puis c'est là que j'ai commencé à parler français avec ma mère puis en anglais avec mon père » (David)

Pour Christine, Matt et Benoît, la situation est différente. Christine dit parler anglais avec sa mère mais aussi parfois avec son père :

« A la maison, c'était toujours l'anglais avec ma mère. Puis quand je voyais mon père, on se parlait en français 60% du temps puis l'autre 40% du temps on se parlait en anglais »

Dans le cas de Benoît et Matt, une seule langue leur a été transmise, un des parents a choisi de s'effacer, linguistiquement parlant. Benoît explique que sa mère n'a pas vu l'utilité de lui apprendre l'anglais: « mes parents se tenaient dans un milieu bien pensant, politique de gauche etc, et la Gauche québécoise a ceci de particulier qu'elle est nationaliste donc ma mère a pas cru bon de nous montrer l'anglais... ». Chacun des parents est capable de parler la langue de l'autre mais lorsque Benoît était jeune, l'anglais n'était utilisé que dans les situations où ils ne voulaient pas que leurs enfants comprennent le contenu de leur conversation : « mes parents, je me souviens, ils parlaient anglais entre eux quand ils voulaient pas qu'on comprenne moi et ma sœur ».

La situation de Matt est également particulière. Il rapporte que sa mère ne lui a appris que quelques mots de français quand il était jeune, mais quand ses amis venaient chez lui, s'ils étaient capables de parler français, ils s'adressaient à sa mère en français :

« Some people, like I had some friends that, when they come to my house they were speaking French to my mom if they were capable of it...just if they wanted to practise their French they do ».

Concernant les rapports avec la famille élargie, les répondants sont généralement proches de la famille du père ou de la famille de la mère, mais rarement des deux :

« les parents de mon père, là, je suis vraiment proche d'eux puis j'aime leur façon de penser, tout ça...alors que du côté de ma mère c'est différent » (Laura)

« On n'est pas proches. Ben plus la famille de ma mère, je suis proche d'eux parce qu'ils habitent à Montréal et qu'on se voit plus souvent. Mais du côté de mon père, ils habitent aux Etats-Unis fait que je les ai vus l'année passée, ça fait 2 ans puis c'était la 3<sup>ème</sup> fois de ma vie que je les voyais » (Stéphanie)

« [je suis proche de ma famille] du côté francophone seulement. J'ai jamais rencontré ma famille anglophone » (John)

Michelle explique qu'elle se sent plus proche de la famille de son père parce qu'ils habitent non loin de Montréal, qu'elle a l'occasion de les voir plus souvent, mais aussi parce qu'elle a le même mode de vie qu'eux. Tandis que sa famille fransaskoise est restée traditionnelle, portée sur les valeurs du catholicisme, valeurs qu'elle ne partage pas :

« Mon oncle [paternel] il habite proche d'Ottawa mais du côté du Québec, ça fait que je le vois assez souvent. On est quatre petits-enfants et c'est assez uni comme famille...tandis que ma mère qui vient d'une famille fransaskoise, qu'est-ce qui arrive avec les familles francophones du reste du Canada, c'est qu'ils étaient pas au Québec pendant la Révolution tranquille...eux autres, ça a été encore la tradition, faut que tu te maries, que tu aies des enfants, le catholicisme est encore très présent... »

Audrey met davantage l'accent sur le volet affectif et sur la culture francophone et la fierté anglophone qui lui ont été transmises par ses grands-parents :

« ... du côté de ma mère, t'sais, je me retrouvais souvent avec ma grand-mère puis elle m'apprenait souvent à faire de la tourtière comme la recette de sa famille, puis t'sais, elle me raconte des histoires de la famille puis comment que c'était quand elle était jeune puis pour ça, j'aime plus la culture francophone. Plus à cause de la manière qu'elle m'a été présentée... Dans le

temps où mon grand-père du côté de mon père était encore en vie, on avait de grosses réunions familiales tous les 3-4 ans. Lui, il avait de la fierté du côté anglophone puis quand il était en vie, j'avais plus de fierté de ce côté là parce que t'sais, il me contait des histoires de guerre puis des histoires de sa vie... »

### **III- L'école et la socialisation secondaire :**

Sur l'ensemble des répondants, la plupart ont fait une partie de leur scolarité en français et l'autre en anglais. C'est le cas de Laura, Audrey, Christine, John, David et Kevin. Tous sauf John ont fait leur primaire et/ou leur secondaire en français. Laura et John sont les seuls à être allés au Cégep en français. Ceux qui ont suivi des études universitaires ont fréquenté une université anglophone. Michelle, Stéphanie et Benoît ont étudié exclusivement dans le système francophone et Matt dans le système anglophone.

La langue d'enseignement est choisie par les parents mais parfois l'enfant préfère étudier dans l'autre langue comme Laura qui a décidé d'aller au Cégep en français alors que son père aurait préféré qu'elle fréquente un Cégep anglophone :

« Puis là, mon père il aurait aimé ça que j'aille au Cégep en anglais mais moi je voulais pas, je voulais aller avec mes amis parce que j'étais allée en français »

En général, parents et enfants s'accordent sur la langue d'enseignement. De tous les répondants, seuls les parents de Matt se sont opposés à son désir d'aller dans le système scolaire francophone. Il a surtout vécu au Manitoba et aurait aimé aller dans une école française en immersion mais ses parents ont refusé et aujourd'hui encore il en garde du ressentiment :

« ... I remember when I was younger I wanted to go to French school, French immersion school. And my parents saying may be it was in my best interest, for my dad, that it just never happened. And ever since then, since I go to the university, I've been so angry 'cause I'm in Montreal now obviously and I

just, there are so many people that are bilingual and I find that so fascinating and I'm not, I don't speak French with a French mother. It's frustrating. I talk about that all the time with my family »

Paradoxalement, sa mère est aujourd'hui très heureuse qu'il soit capable de parler français :

« When I talk to my mom now, if like I call her on the phone, I speak French with her and she's like so excited. She almost started crying the first time I talked to her »

Dans nos entretiens, dès que nous avons abordé le chapitre scolaire, tous les répondants qui ont fait leur primaire et/ou leur secondaire dans le système français nous ont spontanément parlé des cours d'anglais. Ils nous ont fait part de la facilité qu'ils avaient à obtenir de bonnes notes :

« J'avais des cours d'anglais au primaire puis j'avais 99%, t'sais, elle [la professeure] voulait pas me mettre 100% à cause que, je sais pas, elle voulait pas » (Laura)

« J'étais bonne en anglais à l'école, j'ai tout le temps été une des meilleures en anglais dans mes classes » (Stéphanie)

Michelle rapporte même qu'elle s'est ennuyée pendant ces cours :

« ...j'étais le point de référence puisque j'en connaissais plus que le prof parce que c'était tout le temps un professeur de langue francophone qui avait à enseigner l'anglais, ça fait que quelque part moi je m'emmerdais dans mes cours, bien sûr »

David, quant à lui, explique qu'au primaire, il a été privé de cours d'anglais parce qu'il avait un très bon niveau :

« Au primaire, j'ai jamais fait, je faisais pas de cours d'anglais parce que j'étais trop fort, fait que ça servait à rien d'être dans le cours. On était deux dans ce cas là. On faisait un examen à la fin de l'année puis on avait toujours 100% »

Pour ne pas se différencier des autres élèves de sa classe qui étaient moins bons que lui en anglais, John a choisi de mal parler anglais :

« ...pour pas trop me démarquer du groupe, je me suis mis à parler comme les autres qui parlaient mal anglais puis j'ai pris un accent français en anglais »

Benoît est l'unique interviewé qui a fait tout son cursus en français et qui, du fait que ses parents ne lui ont pas transmis l'anglais, n'avait pas un meilleur niveau que ses camarades de classe :

« Moi, j'ai appris l'anglais par la suite à l'école...en fait, ce qu'il y a de particulier dans mon cas c'est que j'ai pas un très bon accent en anglais... »

La majorité des interviewés qui ont un père anglophone et qui sont allés dans le système scolaire francophone ont dû faire face à des réflexions désobligeantes parce qu'ils portaient un nom de famille anglophone. Kevin a probablement été celui qui en a souffert le plus et il est le seul à qualifier la réaction des autres enfants de « raciste » :

« Les problèmes que j'avais à l'école française c'était vraiment dû à l'intolérance parce que bon, dans ce temps là, les années 70-80, dans ce goût là, le monde était très intolérant par rapport aux Anglais alors, t'sais, j'ai vécu un certain niveau de racisme qui m'a toujours beaucoup affecté... »

Laura et Stéphanie racontent qu'elles se faisaient « niaiser » à cause de leur nom de famille. Stéphanie a davantage considéré ça comme une plaisanterie. Pour elle, son entourage l'a toujours perçue comme une Québécoise étant donné qu'elle ne faisait pas partie des groupes qui, selon elle, sont victimes du racisme à Montréal, à savoir les Noirs et les Hispaniques :

« Je me faisais niaiser sur mon nom, mais en riant. Ben j'ai pas l'air d'une personne qui vient de, t'sais, j'suis pas noire, j'suis pas espagnole, fait que j'ai jamais été catégorisée dans les milieux racistes là. Ca a vraiment été Québécoise, on me voyait comme une Québécoise ».

Laura explique qu'elle a toujours été considérée comme Anglaise par ses amis francophones et comme Française par ses amis anglophones, ce qui fait qu'elle se sent rejetée par les deux communautés :

« Comme là j'ai un nom de famille anglophone, ça fait que je me faisais niaiser parce que j'étais une anglophone... Quand j'étais à l'école en français, ils disaient quand ils rencontraient mon père chez nous « ton père c'est un Anglais donc toi t'es une Anglaise ». Puis là quand je suis avec des anglophones, ben là, c'est « OK, ta mère elle est Française ». Quand je suis avec mes amis francophones, ils vont me dire ça là, « maudite Anglaise » puis libérale, tout ça, puis quand je suis avec les anglophones, ils sont là, « French girl ». Ca fait que je suis comme jamais acceptée des deux »

Pour John, ce n'est pas son nom de famille qui lui a porté préjudice (il porte celui de sa mère francophone), mais son prénom :

« Quand j'étais jeune, je me faisais niaiser avec mon prénom, puis en plus, les gens savaient pas comment ça s'épelait. Puis fait que quand j'étais jeune, j'aimais pas dire que je m'appelais John, je m'appelais Antoine (2<sup>ème</sup> prénom) »

C'est surtout autour de la période des référendums sur l'avenir du Québec que les questions identitaires ont été mises sur le devant de la scène. Les référendums ont exhorté la population québécoise à choisir un camp, celui des séparatistes ou celui des fédéralistes, en votant pour ou contre l'indépendance du Québec. Pour les enfants de couples mixtes francophones/anglophones, cette situation n'était pas évidente à gérer. Audrey, qui a grandi à Toronto, explique que c'est juste à l'époque des référendums (notamment celui de 1996), que le fait d'être mixte lui a causé quelques problèmes car pour les gens autour, il était difficile de concevoir qu'elle ne prenne pas parti pour un groupe en particulier :

« Quand je suis allée au secondaire, c'était un peu moins évident tout simplement parce que le monde ils avaient beaucoup le référendum en tête et pour eux c'était « est-ce que tu es francophone ou anglophone ? »... Habituellement, je répondais « je suis canadienne » parce que c'était la seule réplique où le monde se taisait. Quand je venais au camp de vacances ici au temps du référendum, ça c'était pas évident. Le monde ils avaient beaucoup de mal à m'accepter étant donné que je venais de Toronto et cette réplique là, je l'ai essayée une fois et pas deux ! »

Michelle, David, Benoît et Matt quant à eux, disent que le fait d'être issus de couples mixtes francophone/anglophone ne leur a jamais posé de problèmes quel que soit le milieu. Selon Michelle, ses amis francophones l'enviaient parce qu'elle était bonne en anglais :

« mes amis, c'était pas quelque chose qui me différenciait mais qu'ils trouvaient utile, parce que je veux dire, y'avait tout le temps des trucs, que ce soit scolaire ou dans une chanson, « qu'est-ce que ça veut dire ? » ».

De même, Matt explique que les amis qui venaient chez lui profitaient du fait que sa mère était francophone pour pratiquer leur français avec elle : « Never any hostility, mostly just if they wanted to practise their French, they do ».

Benoît et David évoluent dans un milieu majoritairement francophone et pour eux, leur entourage ne les a jamais perçus comme autre chose que Québécois :

« Non [je n'ai jamais eu de réflexion désobligeante], juste parce qu'ils voyaient que c'était clair que j'étais francophone pour eux » (David)

#### **IV- Initiatives parentales et initiatives personnelles pour développer le bilinguisme :**

Sur les 10 interviewés, 8 disent être capables de s'exprimer correctement à la fois en anglais et en français mais une seule se considère comme bilingue. Même si chacun des parents leur a parlé dans sa langue maternelle et si 7 d'entre eux ont été à la fois dans le système scolaire francophone et anglophone, ils estiment qu'ils possèdent mieux une langue plutôt que l'autre. Ceux qui ont toujours vécu au Québec se sentent plus à l'aise en français et ceux qui ont grandi en Ontario trouvent que leur anglais est meilleur que leur français. Benoît et Matt sont des exceptions car une seule langue parentale leur a été transmise, respectivement le français et l'anglais et ils ont fait tout leur cursus scolaire dans cette même langue.

Parmi les huit personnes qui ont été au contact avec les deux langues dès leur enfance, presque toutes nous ont parlé de leurs limites au niveau linguistique. Seule Laura dit se sentir autant à l'aise en anglais qu'en français. Christine n'accepte pas cette situation car pour elle, ayant un parent francophone et un parent anglophone et ayant fréquenté les deux systèmes scolaires, elle devrait être parfaitement bilingue :

« Quand tu penses que j'ai fait 12 ans à l'école en français, non, je parle pas bien. Je peux me débrouiller, je peux travailler, je peux lire, je peux écrire, mais je cherche quand même mes mots, j'ai quand même de la difficulté avec les conjugaisons, des choses de même. Et ça, je trouve que c'est inacceptable pour quelqu'un dans ma situation »

Kevin a quitté le système français pour le système anglais vers l'âge de 10-11 ans et aujourd'hui il regrette de ne pas avoir fait davantage d'études en français car il a de la difficulté à écrire dans cette langue :

« Plusieurs années après j'ai vraiment regretté le fait que ça m'a manqué à ma culture le français, comme j'aimerais ça des fois être capable d'écrire. J'écris très bien en anglais, je suis en train d'écrire des livres présentement et puis j'aimerais ça faire un livre en français, il me semble que j'ai des choses à dire au Québec mais j'ai de la misère avec l'orthographe. J'aurais aimé ça être capable d'écrire français parfait, orthographe sans fautes »

Michelle estime qu'en anglais, son écrit n'est pas très bon. Elle explique que son niveau ne lui permet pas, par exemple, de rédiger des travaux universitaires :

« Ne pas avoir fait le cheminement scolaire anglophone, j'ai pas eu les règles de base, ben les règles de base oui, mais j'ai pas vraiment travaillé sur ma syntaxe ou ma grammaire en anglais... je pense qu'au niveau secondaire, il [mon anglais] serait correct mais quand tu viens d'avoir écrit des grands travaux universitaires ou tout ça, là, là c'est un peu à travailler »

Pour Audrey, c'est son vocabulaire en français qu'elle trouve limité. Elle se rend compte qu'une bonne partie des mots qu'elle connaît ont été appris durant ses camps de vacances au Québec. Elle possède le vocabulaire qui a trait aux activités pratiquées lors



de ces camps, mais les mots lui manquent parfois quand il s'agit de s'exprimer sur d'autres sujets :

« J'ai quand même un bon vocabulaire en français mais il y a beaucoup de mots maintenant, rendue au niveau de lecture où je devrais être que je ne comprends pas ou que, t'sais c'est pas un terme que j'aurai vraiment appris dans un camp de vacances. T'sais, je peux te dire toutes les parties d'un canot mais je peux pas nécessairement te parler de la médecine ou de mes cours à l'école »

Certains parents ont essayé de combler les lacunes de leur enfant dans une des langues en les envoyant passer l'été dans des camps de vacances dans un milieu soit anglophone soit francophone :

« Mes parents continuaient à m'envoyer dans un camp de vacances aux Etats-Unis, pendant 6 ans j'étais campeuse puis 3 ans j'étais monitrice... à la fin de mon secondaire là, mon père trouvait que c'était terrible mon anglais. Il était là « t'sais, c'est honteux là, tu parles mal », alors il m'a envoyée par une espèce d'affaire du gouvernement en immersion là à l'Ile du Prince Edouard pendant 5 semaines » (Laura)

« Ca fait 7 ans que je suis campeuse là et y'a 2 ans j'ai fait mon programme aspirant moniteur et ça fait 2 ans que je travaille en tant que monitrice pas loin de Ste-Agathe » (Audrey)

Pour les enfants de couples mixtes francophones/anglophones interviewés, il est important de parler les deux langues. C'est pourquoi, la plupart ont décidé par eux-mêmes de prendre des cours de langue ou d'aller vivre dans un milieu plus francophone ou plus anglophone. On constate que les répondants qui ont grandi à l'extérieur du Québec ont fait la démarche de venir s'installer dans cette province dans le but d'améliorer leur français :

« C'est une des raisons que je voulais déménager à Montréal aussi, parce que j'ai vraiment un bon réseau d'amis qui parlent juste le français ici, alors je m'améliore très vite » (Audrey)

« Depuis que je suis arrivée à Montréal, j'appelle ça ma « campagne de francophonisation » et j'ai commencé seulement à lire en français, à seulement écouter la radio en français...[A McGill] ils offrent un

programme en lettres françaises. Fait que je vais prendre soit un cours de français langue seconde, 400-500, le plus élevé, ou un cours de lettres françaises de 1<sup>ère</sup> année» (Christine)

« I took 2 classes at McGill in French and then this summer I took an immersion program in Chicoutimi, in northern Quebec. It's like 5 weeks of intensive program where you're not allowed to speak English at all » (Matt)

Benoît a décidé d'aller passer 4 mois en Angleterre comme pour retourner aux sources et mieux connaître une de ses cultures d'origine à laquelle il n'a jamais été exposé :

« C'était une manière pour moi de renouer avec mes racines perdues, quelque chose comme ça, puis de voir une culture que je ne connaissais pas trop finalement ».

#### **V- Perception des francophones et des anglophones :**

Au cours de l'entretien, lorsque nous avons abordé la question des différences entre francophones et anglophones, les interviewés nous ont fait part de la manière dont ils perçoivent les membres de ces deux communautés. Les réponses s'articulent autour de trois pôles : l'apparence physique, l'attitude et la culture. En ce qui concerne les traits physiques, trois personnes ont catégorisé les anglophones comme ayant des cheveux roux et un teint pâle :

« Quelqu'un qui a l'air Anglais d'Angleterre là, t'sais, je veux dire soit ceux qui ont le teint pâle puis un peu des tâches de rousseur, des cheveux roux un peu là... » (Laura)

« [on a tendance à me prendre pour une anglophone] j'ai les cheveux roux...je pense qu'il y a des traits physiques par rapport à ça... » (Michelle)

« J'ai plus le teint pâle puis je suis rousse tandis que les Québécois vont plus avoir tendance à avoir des cheveux comme toi, des cheveux bruns, t'sais, de teint un petit peu plus foncé » (Christine)

Il semble que définir les francophones en terme de traits physiques soit plus difficile. En effet, les interviewés n'ont pas attribué un trait physique ou une apparence

caractéristique aux francophones, hormis peut-être l'habillement. Selon Benoît, la manière de se vêtir est une différence fondamentale :

« L'habillement, c'est très important. Les modes francophone et anglophone sont très différentes, c'est deux lignes distinctes. Les francophones vont être plus, excuse l'anglicisme, « class », puis les anglophones ça va être plus un espèce d'éclectisme moderne là où les francophones, je dirai, sont plus traditionnels mais de « haut niveau » »

Pour Matt également, ce qui permet de distinguer un francophone d'un anglophone, c'est surtout l'habillement mais il n'en n'est pas certain:

« Sometimes, you can tell if they're French or English and it's mostly by the way they dress, because the francophones that live in Montreal dress a little bit more European I think. I'd say clothing is the biggest difference but I'm not sure »

Kevin pense que les francophones et les anglophones ont peut-être un style vestimentaire différent, ne portent pas les mêmes marques mais comme Matt, il n'en est pas convaincu:

« ...sur un certain niveau, l'influence peut-être, comme par exemple un Anglais va choisir plus le DKNY ou le Perry Ellis, tandis qu'un Français va prendre du Tommy Hilfiger ou quelque chose là, mais vraiment là, j'ai aucune idée là-dessus ».

Pour lui, ce n'est pas tant lié à l'apparence qu'à la culture et à l'attitude :

« Je pense que par rapport à savoir si quelqu'un est Anglais ou Français, c'est vraiment une question de culture et de la façon que cette personne se comporte ».

Dans l'ensemble, par rapport au comportement et à la culture, les répondants attribuent aux anglophones davantage de stéréotypes négatifs qu'aux francophones. Pour Laura, les anglophones sont plutôt « coincés » :

« les Anglais sont plus straight là, sont plus comme, t'sais, puis les francophones c'est plus relax... si quelqu'un passe, tu vas lui parler en français ou s'il paraît straight ou pogné, tu vas te dire que peut-être c'est un Anglais... » (Laura)

David, qui a fréquenté un Cégep anglophone, décrit les étudiants de son école comme étant plus portés vers l'argent et plus préoccupés par leur apparence et par, en quelque sorte, leur « cote de popularité » :

« les valeurs, c'est beaucoup matérialiste, c'est l'argent, c'est savoir vraiment bien paraître puis être le plus beau possible puis le meilleur ; tandis que les francophones c'est « sois toi-même ». Le monde on dirait qu'ils se forçaient beaucoup pour être amis avec tout le monde, t'sais, les anglophones, là. C'est très important d'être accepté par l'entière, par toute la population...c'est pas la quantité mais la qualité qui compte chez les francophones. Tandis que chez les anglophones, on dirait que c'est l'inverse, plus tu as d'amis, mieux c'est »

Kevin, qui est également allé dans un Cégep anglophone, parle aussi du côté plus matérialiste des anglophones de son entourage et de l'importance qu'ils accordent au milieu social d'appartenance:

« mes amis anglais, je les ai toujours trouvés un petit peu plus snobs... toujours l'enfant [l'emphase] sur ce que leurs parents sont, sur ce qu'ils font, combien d'argent qu'ils font puis ces affaires là. Les Français, je les ai toujours trouvés plus sur la terre puis plus réalistes puis plus sympas vraiment... »

Culturellement parlant, les avis sont partagés entre ceux qui pensent que les francophones ont une culture plus vivante et sont plus ouverts d'esprit, et ceux qui pensent qu'à Montréal, il est difficile de dissocier la culture francophone de la culture anglophone. Pour ces derniers, il faudrait davantage parler d'une « culture montréalaise » dont la particularité est d'être hybride, empreinte d'éléments issus des deux cultures. On constate que parmi les répondants, les filles restent discrètes sur le sujet. Seule Audrey nous a fait part de la différence qu'elle percevait entre les deux cultures et pour cela, elle compare l'Ontario au Québec. Pour elle, il existe une culture francophone qu'elle décrit comme vivante et en quelque sorte, ayant une âme, ce qui n'est pas le cas de la culture anglophone. Audrey a tendance à associer la « culture

anglophone » à certains stéréotypes de la « culture anglaise » ; et selon elle, il n'existe pas de culture anglophone parce que ces traits caractéristiques ne se retrouvent pas dans la culture anglophone de l'Ontario. Elle décrit la culture anglophone plus comme étant multiculturelle, comme reflétant la présence des différents groupes ethniques qui composent la communauté anglophone :

« Je trouve que la culture anglophone c'est plus un manque de culture... à Toronto il n'y a pas nécessairement de fierté ontarienne... T'sais, toutes les cultures qui se retrouvent là, c'est plus des cultures d'autres pays qui se retrouvent là. T'sais quand tu penses aux traditions de l'Angleterre, t'sais, je me verrais pas vraiment à prendre un thé avec un « crumpet » avec de la crème anglaise. T'sais, c'est à ça que je pense quand je pense à la culture anglaise. Tandis que quand je pense à la culture francophone, je me vois avec mes amis t'sais, on sort dans un bar puis ça chante puis ça danse puis y'a une vie là. Puis c'est la fierté québécoise puis cette fierté là elle a une vie, t'sais, ça vibre quasiment »

La plus grande ouverture d'esprit imputée aux francophones s'expliquerait par le fait que le Canada est majoritairement anglophone et que les francophones sont ainsi incités à apprendre l'anglais et à s'intéresser à la culture anglophone. Selon John, étant donné qu'à l'échelle de l'Amérique du Nord, les francophones ne représentent qu'une poignée d'individus, les anglophones se sentent supérieurs. Forts de ce sentiment de supériorité, les anglophones considèrent que c'est aux autres d'apprendre leur langue et de s'intégrer à leur culture. D'où leur manque d'intérêt pour la culture francophone et la langue française, la connaissance du français n'étant pas jugée indispensable :

« A Montréal, surtout peut-être les plus vieux, les anglophones, l'Amérique c'est anglophone puis ils ne sentent pas le besoin d'aller apprendre le français. Un anglophone comme mon père là, il va parler à quelqu'un en anglais même si c'est un francophone. Y'a cette affaire là aussi, les anglophones ils vont se forcer moins. C'est comme si moi je rencontre un anglophone, je vais lui parler en anglais mais je pense pas que le contraire va arriver... c'est pour dire que quand un peuple se pense supérieur un peu, il est moins ouvert parce qu'il pense que les autres devraient faire comme lui »

Kevin renchérit dans le même sens mais plutôt que d'utiliser le terme « ouverture d'esprit », il parle « d'éducation ». Pour lui, les francophones sont plus éduqués que les anglophones et dans son discours, on peut noter une forte identification au groupe francophone. Mais nous nous intéresserons à la question identitaire plus en détails dans la prochaine partie :

« Je pense que généralement les Français sont plus cultivés que les Anglais parce qu'ils sont forcés de s'intégrer dans un monde anglais et un monde français en même temps. Alors nous, en étant Français, Québécois, on n'est vraiment pas chanceux parce que pour réussir notre vie au Canada, on est obligé d'apprendre l'anglais. Alors, en étant Français, on est porté à être plus cultivés et on est porté encore à s'essayer de s'assimiler ou au moins de comprendre l'autre culture »

Ces deux répondants ont une perception assez négative des anglophones qu'ils considèrent comme des envahisseurs. Pour tenter d'expliquer et de légitimer leur point de vue, tous deux font appel à des épisodes de l'histoire. Mais finalement pour eux, il semble que le passé et le présent se rejoignent : les Anglais dans leur esprit restent des « conquérants » pour l'un et des « colonialistes » pour l'autre. John tente d'atténuer la portée de ses propos en utilisant souvent l'expression « un peu ». Cela montre également son manque d'assurance dans ce qu'il avance :

« Pendant la deuxième guerre mondiale, quand il y a eu la conscription, t'étais obligé d'aller à la guerre. Tous les officiers, tout ça, ils parlaient juste anglais puis les Québécois étaient un peu méprisés, un peu comme les Noirs à cette heure aux Etats-Unis. Puis ils étaient obligés par le Canada anglais d'aller à la guerre puis de parler en anglais. Puis ils respectaient pas, ben à cette heure, c'est plus vrai là, mais il y a eu ce côté là qu'avant les Anglais étaient *dominants* là, comme des *conquérants* » (John)

« Je pense que les Anglais, les *colonialistes*, regarde ce qu'ils ont fait en Louisiane. Le français était illégal et si tu parlais français, tu pouvais aller en prison. Ils ont brûlé tous les livres, ils ont vraiment été *chiens* là » (Kevin)

De leur côté, David et Matt disent qu'il est difficile de distinguer la culture francophone de la culture anglophone à Montréal car les deux sont mêlées :

« Il y a quelque chose de différent qui se dégage je pense mais je suis pas sûr à 100% c'est quoi. Ben c'est pas si évident que ça...t'sais, tout le monde parle d'une ville qui vit avec deux langues mais ce n'est pas si divisé que ça. C'est pas mal moi je pense, une des choses qui fait le charme de Montréal, c'est la fusion des deux langues, des deux cultures qui fait quelque chose de très précieux en Amérique du Nord. Les deux mêlés ensemble je pense que c'est quelque chose de très fort en Amérique du Nord » (David)

Selon Matt, ce mélange entre les deux cultures fait que francophones et anglophones sont assez proches à un certain point de vue car ils partagent une même culture qui est mixte :

« I think it's been, in Montreal, kind of blended, it's like a general culture, that's kind of blended between French and English and I think, I guess it's a little bit different from other places in Canada because there's the French as well but it doesn't seem to me that there's a lot of differences between the French and English here »

#### **VI- Sentiment d'appartenance :**

Objectivement, un enfant de couple mixte francophone/anglophone peut définir son appartenance ethnolinguistique de trois manières différentes : il peut se considérer soit à la fois francophone et anglophone, soit francophone ou encore anglophone. Dans notre groupe d'étude, 4 répondants disent être francophones et anglophones. Le reste se partage entre ceux qui se perçoivent plus comme francophones (4 personnes) et plus comme anglophones (2 personnes).

Tous les répondants expliquent que ce n'est pas évident d'être situé « entre deux » groupes, leurs sentiments sont assez partagés et parfois confus. Cela apparaît dans l'ambiguïté du discours de certains. Ceux qui se perçoivent comme membres des deux communautés parentales disent que selon le contexte, ils sont soit francophones soit anglophones. Certains se sentent francophones quand ils sont immergés dans un milieu francophone et anglophones quand ils se retrouvent dans un milieu anglophone ;

d'autres, au contraire, se sentent francophones lorsqu'ils sont avec des anglophones et anglophones quand ils se trouvent en présence de francophones. Mais pour eux, il semble impossible de vivre les deux appartenances en même temps ; c'est-à-dire qu'ils ne sont pas « franco-anglophones » ou « anglo-francophones ». De même, il paraît difficile pour eux d'avoir un sentiment d'appartenance aux deux groupes qui soit « équilibré » : s'ils revendiquent leur double ascendance parentale, il y a toujours des tiraillements entre les deux. Souvent, sans qu'ils en soient conscients, les interviewés s'identifient plus à un groupe qu'à l'autre et cela transparaît dans leur discours.

Audrey et Michelle nous apparaissent comme ayant la mixité la plus « équilibrée » dans le sens où il ne semble pas qu'une appartenance prenne le pas sur l'autre. Audrey nous explique qu'elle aspire à une situation de « juste milieu ». Elle appartient aux deux groupes mais elle ne sait pas vraiment où elle se situe par rapport aux deux :

« Là-dedans, je me sens souvent très mêlée parce que je me retrouve souvent à essayer de trouver un milieu quelque part. Quand je suis avec mes amis anglophones, je parle souvent de la culture francophone puis t'sais, je leur fais écouter de la musique puis t'sais, je leur parle de choses qui se passent à Montréal, tandis que quand je suis avec mes amis francophones je parle souvent des choses anglophones, t'sais je leur parle de Toronto. Je me retrouve souvent à me demander vraiment la question : « OK, t'es-tu francophone ou anglophone ? », « OK, ta langue maternelle c'est le français, mais tu as habité à Toronto », « Oui, tu aimes plus ça le Québec sauf que aussi le Québec tu le connais plus par ton camp de vacances », alors, t'sais, c'est difficile à dire. C'est suivant le milieu puis j'ai de la difficulté à m'identifier avec un groupe...je suis pas mal sûre que je vais toujours essayer de chercher entre les deux »

De même, Michelle exprime sa double ascendance en se considérant à la fois comme Québécoise et comme Canadienne. Elle explique qu'elle est capable de se conduire comme une « vraie » francophone ou comme une « vraie » anglophone suivant le



contexte. Mais cela ne signifie pas pour autant que dans ces situations elle se sent plus francophone ou plus anglophone :

« OK ma mère vient de la Saskatchewan mais trois de mes arrières grands-parents ont grandi au Québec. Ça fait qu'à ce niveau là, je comprends parfaitement la cause des Québécois, mais en même temps, le fait que ma famille soit dans le reste du pays, je me sens très Canadienne aussi... ça fait que vraiment, je sens que j'ai grandi entre les deux et que je suis très moitié-moitié... C'est sûr qu'il y a de légers tiraillements, c'est plutôt que je pense qu'il y a une polyvalence qui se crée et puis je vais être dépendante du contexte, je vais adopter un autre, je vais quand même être moi, mais je sais que je vais adopter un type de comportement plus à la québécoise ou plus à la canadienne. Pas nécessairement que je vais me sentir plus francophone mais je vais me comporter plus en francophone »

Laura exprime le même sentiment qu'Audrey quant à sa position par rapport aux deux groupes linguistiques :

« T'sais que moi, je suis un peu pris entre les deux... on dirait que quand je suis quelque part où on parle français, je vais vouloir parler anglais et quand je suis quelque part plus anglais, je vais plus vouloir parler plus français, je sais pas, je suis plus le contraire »

Mais un peu plus loin dans l'entrevue, Laura parle de sa plus grande attirance pour le milieu anglophone : elle souhaiterait continuer ses études en anglais aux Etats-Unis et elle s'identifie davantage à sa famille paternelle anglophone :

« T'sais moi là, je veux après ça aller étudier aux Etats-Unis puis t'sais, faire des trucs en anglais... Ben, je pense, je me sens plus ou je voudrais être plus comme mon père puis mes grands-parents, les parents de mon père, là, je suis vraiment proche d'eux puis j'aime leur façon de penser, tout ça »

Kevin déclare qu'il est à la fois Français et Anglais mais finalement plus Français qu'Anglais :

« J'ai toujours pensé quand je parle français, je suis vraiment Français. Mais dès que je transfère et que je parle en anglais, je suis anglophone... Je pense que je suis un caméléon, ça dépend vraiment d'où ce que je suis. Quand je suis aux Etats-Unis, je me sens 100% Anglais mais j'ai toujours dans le fond de mon cœur, je sais que mon origine elle est probablement plus française que 100%. Ça fait que ça dépend, comme dans la vérité au fin fond de moi, je suis peut-être 150% Français puis 100% Anglais »

Dans le reste de son discours, certains passages dénotent en effet d'une forte identification au groupe francophone<sup>1</sup>.

Parmi les 6 autres répondants, il est clair pour 3 d'entre eux qu'ils sont surtout membres d'une des deux communautés. C'est le cas pour David dont le sentiment d'appartenance ethnolinguistique a évolué au cours du temps : avant il se percevait plus comme un anglophone mais aujourd'hui, à 23 ans, il est convaincu qu'il est plus francophone :

« Je pense que pendant longtemps je me considérais plus anglophone parce que quand j'ai commencé l'école primaire, je parlais à peine le français... Mais maintenant c'est sûr que je suis plus Français qu'Anglais. Juste le fait que tous mes amis soient francophones. Je veux dire juste ça, tout tout mon entourage c'est tout le temps en français à part quand je suis avec mon père que c'est en anglais ou à la maison que je mélange les deux ».

Lors de l'entretien, David nous a fait part d'un épisode de sa vie, un séjour dans l'Ouest canadien, qui semble lui avoir fait prendre conscience de la prépondérance de son côté francophone :

« Quand j'ai habité à l'Ouest, j'ai eu beaucoup de misère. Après 3 semaines on voulait revenir parce qu'on se sentait pas à notre place. Et nous on avait prévu d'y aller pour à peu près un an... Quand on est arrivé chez nous, on se sentait tellement bien, on montait sur St Denis puis on se disait « comment qu'on a pu penser partir d'ici, t'sais, on est bien trop bien ici, ça a pas de bon sens ! » »

De même, John se considère plus comme francophone car le milieu dans lequel il vit est essentiellement francophone :

« J'ai été élevé par ma mère puis j'ai vécu dans un milieu plus francophone. J'ai vécu dans un milieu plus francophone, la famille que je connais est francophone puis culturellement aussi, je m'attache plus à la culture francophone québécoise »

---

<sup>1</sup> Voir citation p. 97.

Plus loin dans l'entrevue, il explicite encore davantage son identification à la communauté francophone en disant :

« Si à Montréal je vais rencontrer un francophone, je vais le sentir plus un des miens que si je rencontre un anglophone »

Stéphanie a également grandi dans une famille monoparentale, avec sa mère francophone, et pour elle aussi, étant donné que son univers est totalement francophone, elle se considère surtout comme francophone.

Christine et Matt se voient plus comme des anglophones et contrairement aux répondants qui eux disent être beaucoup plus francophones, ils expriment un certain regret par rapport à cette situation. Tous deux estiment qu'ayant un parent francophone, ils devraient également pouvoir s'identifier à la communauté francophone :

« Je veux vraiment pouvoir me dire en toute honnêteté que je suis francophone, mais en ce moment non, je ne le suis pas. J'essaie mais ma vie est en anglais... mon français fait vraiment, fait pitié... comment est-ce que je peux me dire francophone, t'sais, si j'ai pas maîtrisé la langue ? » (Christine)

« [I feel] Much more anglophone. I don't like it but I do » (Matt)

Pour conclure l'entretien, nous avons demandé aux répondants s'ils voulaient rajouter quelque chose quant à leur situation. Quatre d'entre eux ont tenu à nous dire que si la mixité francophone/anglophone n'est parfois pas très évidente à vivre au quotidien, elle leur apporte tout de même beaucoup au niveau personnel. Laura semble dire que sa mixité lui permet d'avoir accès à ce qu'il y a de « meilleur » dans la culture de chacune des communautés. Pour elle, la mixité est une richesse et elle estime que ce serait monotone si sa situation était différente :

« Dans le fond, j'aime ça là, je trouve que c'est le meilleur des deux mondes, là. Ce serait plate sinon là. C'est l'fun d'être entre les deux, là » (Laura)

Audrey et Stéphanie insistent surtout sur le côté « pratique » de leur mixité : pour elles, être capable de s'exprimer à la fois en français et en anglais est un avantage certain au Canada car cela facilite l'insertion sur le marché de l'emploi. Audrey apprécie aussi la grande marge de manœuvre que lui procure sa double appartenance en termes d'identité, le fait qu'elle peut « se faire passer pour » une Québécoise ou une Ontarienne :

« La façon que je me sens c'est juste un peu mélangée, mais t'sais, vraiment contente pareil. J'aime beaucoup le fait que je peux me faire passer en tant que Québécoise ou en tant qu'Ontarienne quand je veux. Je peux même parler avec un accent anglophone ou un accent francophone dans les deux langues, alors, t'sais, c'est super pratique. Au niveau des emplois, je suis vraiment pas inquiétée parce que je sais que les personnes bilingues, bilingues comme je le suis, c'est rare. Alors, t'sais, je sais que je vais avoir une facilité à me trouver un emploi comme j'ai toujours eu à date » (Audrey)

John pense que le fait d'avoir des parents issus de communautés différentes lui a surtout apporté une plus grande ouverture d'esprit et une plus grande curiosité envers les autres peuples :

« Moi ça m'a ouvert plus mes frontières le fait d'avoir un parent anglophone, apprendre à pas juger le monde autant et à le catégoriser. Puis aussi que ma mère elle est pas raciste non plus, là. Puis ça m'a donné quelque chose de plus aventureux aussi... aller pousser mes horizons, aller voir comment ça se passe ailleurs, comment ça vit ailleurs » (John)

A la lumière des éléments recueillis lors des entretiens et des précédents chapitres, nous allons à présent tenter de répondre à notre questionnement initial, à savoir : Quelle est l'identité ethnolinguistique des jeunes adultes issus de couples mixtes francophone/anglophone ? Pour cela, nous analyserons plus en profondeur le rôle des différents facteurs qui semblent influencer la constitution de cette identité.

## **CHAPITRE 7 : ANALYSE ET DISCUSSION**

Après avoir présenté les éléments recueillis au cours des entretiens, l'étape suivante nous amène à nous intéresser de plus près aux propos des interviewés en s'attachant à expliciter le rôle joué par différents facteurs dans l'identification ethnolinguistique. Dans un premier temps nous étudierons l'impact des relations individu/famille, ou en d'autres termes, la socialisation primaire. Dans un deuxième temps, afin de comprendre comment le jeune adulte issu de couples mixtes francophone/anglophone construit sa propre identité ethnolinguistique, nous nous arrêterons sur le processus identitaire à l'œuvre et nous articulerons notre analyse autour des notions d'identité « imposée par la société » et d'identité « revendiquée par l'individu ». Les individus dont il est question dans ce mémoire vivent au Québec et il est nécessaire de tenir compte dans notre analyse du contexte socio-historique de cette province, des tensions qui opposent les communautés francophone et anglophone. Il nous a paru judicieux, ensuite, de faire un retour sur la revue de littérature afin de comparer nos conclusions à celles d'autres études.

### **I- Analyse des données recueillies sur le terrain:**

#### **1- L'impact de la famille sur la constitution de l'identité ethnolinguistique des répondants :**

Une des premières constatations que l'on peut faire à la suite du chapitre précédent est que l'ethnicité se construit et qu'elle est soumise à l'influence, à des degrés divers, de facteurs présents dans le milieu dans lequel l'individu évolue. Aussi, deux individus issus de couples mixtes francophones/anglophones peuvent présenter des

identités ethnolinguistiques différentes. Sur l'ensemble des répondants, quelques-uns ont vécu dans une famille monoparentale, avec leur mère qui, pour la majorité d'entre eux était francophone. On pourrait alors supposer qu'ayant grandi dans un environnement plus francophone, ils se considèrent davantage comme francophones. C'est effectivement le cas pour une partie de ces répondants. Mais une interviewée se perçoit surtout comme « mixte » et une personne a été élevée principalement par sa mère anglophone et elle se voit plus comme une anglophone. Il semble donc que ces jeunes adoptent surtout l'identité ethnolinguistique du parent qui a été le plus présent dans leur vie. Chez les jeunes adultes qui ont vécu dans une famille biparentale, c'est-à-dire la majorité des interviewés, les réponses concernant leur ethnicité sont plus variées. La moitié disent être plutôt francophones, d'autres se perçoivent plus comme des anglophones et enfin une personne se perçoit comme « mixte ».

Analysons maintenant les résultats des entretiens non pas par rapport à la présence ou à l'absence d'un des parents du foyer, mais en fonction des premières langues que les jeunes ont apprises à la maison. Chez quelques répondants, l'un des parents a choisi de ne pas transmettre sa langue maternelle à son enfant. Dans un autre cas, le parent francophone parlait à la fois en anglais et en français à sa fille. Parmi ces personnes, celles qui ont davantage été exposées à l'anglais se sentent plus anglophones et celles qui ont été élevées surtout en français se perçoivent plus comme francophones. Parmi les autres interviewés auxquels les deux langues ont été transmises, plus de la moitié se considèrent davantage comme francophones, quelques-uns comme « mixtes » et enfin une personne se voit plus comme une anglophone. Ici, ceux parmi les jeunes à qui le français et l'anglais ont été transmis semblent donc se percevoir surtout comme francophones.

Si l'on prend à présent en considération les répondants qui ont vécu avec deux parents au foyer et qui ont appris à la fois le français et l'anglais à la maison, la moitié d'entre eux se disent francophones. Les autres se répartissent entre l'identité « mixte » et l'identité « anglophone ». Dans le groupe de ceux qui ont surtout grandi avec un parent au foyer et auxquels les deux langues ont été transmises, la majorité se sentent francophones.

On peut conclure, en fonction des résultats précédents, que la tendance à se percevoir comme francophone est majoritaire chez nos répondants quel que soit le contexte familial. Les répondants qui se considèrent davantage comme anglophones ont surtout été élevés par leur parent anglophone ou ont seulement parlé anglais à la maison. Ils ont en commun le fait d'avoir grandi à l'extérieur du Québec. Une personne constitue cependant une exception puisqu'elle a toujours vécu au Québec avec ses deux parents qui lui ont transmis chacun leur langue maternelle. On constate également que les interviewés qui se disent francophones ont tous passé la majeure partie de leur vie au Québec. Pour ceux qui se déclarent « mixtes », il est difficile de comprendre ce qui motive cette identification plutôt qu'une autre. Parmi nos répondants, seuls deux individus disent être « mixtes » et ces personnes vivent dans des milieux différents ; cela ne nous permet pas d'avoir une idée de ce qui influe sur leur appartenance ethnolinguistique.

Finalement, quel est le rôle des parents dans l'identification ethnolinguistique de leurs enfants ? Il semble que dans les cas où le jeune a grandi dans une famille monoparentale, celui-ci a tendance à s'identifier à ce parent. Dans les familles biparentales, lorsque les parents choisissent de ne transmettre qu'une langue, le répondant va davantage s'identifier au parent et au groupe dont c'est la langue

maternelle. Enfin, dans les familles biparentales où les deux langues sont transmises, il semble que les interviewés adoptent surtout l'identité correspondant au groupe linguistique majoritaire du milieu dans lequel ils vivent. Dans ce dernier cas, l'influence des parents apparaît comme secondaire par rapport à celle exercée sur l'individu par le reste de la société.

Tout au long des entrevues, les propos des interviewés nous ont suggéré que leur identité avait deux facettes : l'une d'elles correspond à la manière dont ils sont perçus par la société et l'autre à la manière dont eux-mêmes se perçoivent. Dans ce qui suit, nous allons présenter ces deux composantes de l'identité et le lien entre les deux.

#### 2- L'image attribuée aux répondants par la société:

Il semble qu'au Québec il soit difficilement concevable qu'un individu issu de couples mixtes francophones/anglophones puisse avoir deux appartenances. En effet, nos interviewés nous rapportent qu'ils sont fréquemment catégorisés comme membres d'un seul groupe. La majorité des répondants ont un père anglophone et ils ont souvent été considérés comme des anglophones par leurs camarades de classe lorsqu'ils fréquentaient des établissements scolaires francophones à cause de leur nom de famille. Si une personne rapporte qu'elle s'est également fait rejeter par les anglophones et traiter de « French girl » parce que sa mère était francophone, il semble néanmoins, aux dires de nos interviewés, que la communauté anglophone soit plus portée à les accepter. Par exemple, aucun interviewé ne nous a raconté qu'il avait eu des réflexions désobligeantes dans le système scolaire anglophone en rapport avec le fait d'avoir un parent francophone. Un des interviewés, qui a grandi dans une province anglophone dit même que ses amis étaient contents de pouvoir pratiquer leur français avec sa mère quand ils



venaient chez lui. Mais si la plupart des jeunes interrogés avaient un nom de famille francophone, ils seraient peut-être moins bien tolérés par les anglophones.

En dehors de la consonance du nom de famille et/ou du prénom, il n'est pas évident, au premier abord, de classifier un individu issu d'un couple mixte francophone/anglophone dans l'un des groupes d'appartenance parentaux. En effet, l'apparence physique permet difficilement de différencier un francophone d'un anglophone. Mais selon certains répondants, les cheveux roux et le teint pâle sont considérés par autrui comme des traits typiques chez les anglophones et tout individu présentant ces caractéristiques aura tendance à être considéré comme anglophone. Nos interviewés pensent également que les gens peuvent se fonder sur la manière de se vêtir, le style, les marques de vêtements achetées pour distinguer un francophone d'un anglophone. Quant aux différences existant entre les deux groupes au niveau du comportement et de la culture et sur lesquelles, selon les répondants, les autres se basent pour les catégoriser, quelques-uns nous ont dit qu'ils étaient incapables de les définir. La plupart attribuent cependant des stéréotypes à chacune des communautés et les anglophones sont souvent perçus plus négativement que les francophones. Cette attitude (parfois inconsciente) montre une plus grande attirance envers la communauté francophone et révèle le côté plus subjectif de l'identité, le « sentiment d'appartenance » de l'individu.

### 3- Le sentiment d'appartenance :

Pour les répondants, la langue est au fondement de leur sentiment d'appartenance. Un des interviewés l'a d'ailleurs clairement exprimé en disant : « l'identité c'est dans l'idiome ». Parmi les jeunes de notre groupe d'étude, la plupart se considèrent comme francophones et disent avoir toujours été perçus comme des francophones par leur

entourage. La question est alors de savoir s'il s'agit vraiment de ce que ces individus ressentent ou s'ils préfèrent se conformer à la manière dont les autres les voient parce que c'est la position la plus confortable. Ces répondants ne semblent pas avoir plié sous la pression sociale. L'un d'entre eux a été élevé uniquement en français, a étudié seulement dans le système français et porte un nom de famille et un prénom typiquement francophones. Pour lui, il a toujours été clair qu'il était avant tout francophone. Une deuxième personne a été surtout élevée par sa mère francophone, est allée à l'école en français, porte un prénom pluriculturel et tout son entourage est francophone. Pour elle aussi, étant donné le peu de relations qu'elle entretient avec la communauté anglophone, il lui paraît évident que son appartenance penche plus du côté francophone. Un autre interviewé explique que son identité a évolué avec le temps. Pendant son enfance, il se considérait surtout comme anglophone car l'anglais était la langue dominante dans son univers. Il a suivi une partie de son cursus scolaire en français mais le cégep et l'université en anglais. Mais il se sent plus à l'aise en français qu'en anglais. Il déclare aujourd'hui qu'il est « sûr » d'être francophone. Il l'a vraiment réalisé lorsqu'il a décidé de quitter le Québec pour aller vivre dans une autre province canadienne : là, il s'est aperçu que la langue française lui manquait et qu'il ne se sentait pas à sa place. Il cite la rue St Denis à Montréal comme représentant son « chez soi », ce qui est très symbolique puisque cette rue est une des artères principales du Montréal francophone.

Parmi nos répondants, certains se considèrent comme anglophones et c'est également l'image d'eux-mêmes que les autres leur renvoient. Si nos précédents interviewés, qui se perçoivent et sont perçus comme francophones, semblent vivre leur ethnicité au quotidien de manière sereine, cela n'est pas le cas pour ces personnes. Elles ne remettent pas en question l'étiquette « anglophone » qui leur est attribuée. En effet,

elles reconnaissent qu'elles ont elles-mêmes du mal à se voir comme francophones parce qu'elles ne sont pas capables de bien s'exprimer en français. Mais c'est une situation qui leur déplaît. L'emploi d'expressions comme « c'est inacceptable » ou « c'est frustrant » montre qu'elles éprouvent un sentiment de culpabilité par rapport au fait d'avoir un parent francophone et de ne pas être à l'aise dans cette langue. Ces individus ont grandi en Ontario et au Manitoba et ont fait la démarche de venir s'installer au Québec pour améliorer leur français et se familiariser avec une culture qu'ils connaissaient peu. De tous les répondants ce sont ceux qui semblent avoir fourni le plus d'efforts pour essayer de se construire une identité ethnolinguistique « équilibrée ». Il y a une plus grande volonté de la part de ceux qui se considèrent comme anglophones de mettre en valeur leur côté francophone que l'inverse. Peut-être est-ce dû au fait qu'ils ne veulent pas être exclus de la majorité francophone québécoise. En effet, ayant un parent francophone, ils peuvent prétendre à appartenir à ce groupe et ne pas être simplement catalogués comme faisant partie de la « minorité anglophone ». Mais même s'ils parviennent à se percevoir comme membres du groupe francophone, la question est de savoir si le regard qu'autrui porte sur eux va se modifier. En effet, il ne suffit pas de développer un sentiment d'appartenance pour se faire accepter au sein d'un groupe ; il faut également que ses membres reconnaissent le statut que revendique la personne, sinon elle se trouve marginalisée. La situation est différente pour les jeunes rencontrés qui se sentent surtout francophones et qui sont reconnus comme tels par les autres car ils sont alors pleinement membres du groupe majoritaire. La connaissance de l'anglais et de la culture qui s'y rattache apparaissent alors comme secondaires.

Enfin, quelques interviewés se perçoivent comme « mixtes », comme faisant partie des deux communautés mais leurs sentiments sont souvent confus et ils ont tendance à

être tirillés entre les deux groupes d'appartenance parentaux, ne sachant pas vraiment où ils se situent. Ce qu'il y a d'intéressant c'est que la mixité n'est pas vécue de manière simultanée dans le sens où les interviewés ont le sentiment d'être soit francophones soit anglophones en fonction du contexte, mais rarement les deux à la fois. Il semble qu'il soit difficile d'avoir une identité syncrétique. Dans certains cas, l'individu se sent francophone lorsqu'il est avec des francophones et vice-versa. L'un des répondants a utilisé le mot « caméléon » pour décrire cette capacité de se fondre dans le milieu environnant selon les circonstances. Mais parfois, l'individu peut se trouver en décalage et se sentir francophone dans un milieu anglophone et anglophone quand il est entouré de francophones. C'est comme si le contact avec l'un des groupes leur faisait prendre conscience de leur différence, de leur appartenance à l'autre communauté. Les initiatives personnelles pour améliorer la compétence linguistique dans une des langues parentales visent à atteindre un niveau de bilinguisme « équilibré » et, par conséquent, une identité « équilibrée ». En effet, selon leurs dires, la plupart des répondants souhaiteraient pouvoir se déclarer comme membres à part entière des deux communautés, comme réellement « mixtes ».

Comme nous l'avons mentionné plus haut, l'identité telle que ressentie par un individu peut ne pas correspondre à la manière dont il est vu par les autres. C'est le cas pour quelques répondants qui se sentent marginalisés parce que le regard qui est porté sur eux n'est pas conforme à leurs attentes. Ainsi, une des répondantes explique qu'elle se perçoit plus comme une anglophone mais que les anglophones la voient comme une francophone. De même un autre interviewé est souvent catégorisé comme anglophone par les francophones car il porte un prénom typiquement anglophone mais lui se considère comme un francophone. Un autre individu a un discours ambigu. Il commence

par parler de « racisme » lorsqu'il évoque le rejet dont il a été victime à l'école de la part de ses camarades francophones à cause de son nom de famille qui est anglophone. La première partie de son discours donne à penser qu'il a de la rancœur envers les francophones. Mais dans la deuxième partie, il tient des propos négatifs sur les anglophones et explique qu'il se sent plus francophone qu'anglophone. Curieusement, même si la plupart du temps, selon les dires de nos répondants, ce sont les francophones qui semblent les repousser, les francophones sont plutôt perçus positivement. Parmi ces personnes, deux ont émis les critiques les plus vives à propos des anglophones, en leur reprochant d'être trop « matérialistes » et en les traitant de « colonialistes » et de « conquérants ». Pour ces personnes qui revendiquent une identité différente de celle qui leur est attribuée par autrui, il ne semble pas que celles-ci s'« ajustent » à la perception de leur entourage social. En effet, aucun répondant n'a exprimé le désir de se conformer à la manière dont les autres le voient ni de résoudre ce conflit d'identité de quelque manière que ce soit.

Ainsi, par rapport à l'ensemble de nos répondants, trois cas de figure se présentent en termes d'identification ethnolinguistique. Il semble que l'identité francophone soit la plus souvent revendiquée, suivie de l'identité anglophone. Finalement, même si nos interviewés sont « mixtes » de par les origines de leurs parents, il semble que leur sentiment d'appartenance ne reflète pas souvent cette double ascendance. En effet, parmi les jeunes rencontrés, peu se considèrent comme « mixtes ».

## **II- Retour sur la revue de littérature :**

### **1- L'influence de la socialisation primaire sur la construction de l'identité chez le jeune :**

Selon les sociologues<sup>1</sup> qui ont étudié la construction identitaire chez les jeunes, il semble que le rôle des parents et de la famille élargie soit fondamental durant l'enfance. Pendant l'enfance et au cours de ce que des auteurs comme Berger et Luckman (1966) ou White (1977) appellent la « socialisation primaire », l'enfant se dote d'une certaine manière de voir le monde qui est celle de ses parents et des autres membres de sa famille. C'est également au cours de ce processus que l'enfant apprend les bases de la vie en société et qu'il construit, par analogie à l'architecture, les « fondations » de son identité. L'influence de la famille apparaît donc comme primordiale. Or, les résultats de nos entrevues nous donnent à penser que, dans certains cas de figure, les parents ne jouent pas un rôle capital dans la constitution de l'identité de l'interviewé. En effet, lorsque l'enfant a vécu au sein d'une famille biparentale et que chaque parent lui a transmis sa langue, il aura davantage tendance à se considérer comme membre du groupe qui est majoritaire dans le milieu dans lequel il évolue. Ici, l'influence des parents est supplantée par l'influence de l'entourage social. Ce dernier constat rejoint celui de Varro (1995) dans son étude à propos des enfants de couples mixtes en Allemagne et en France<sup>2</sup>. Cette auteure ainsi que Streiff-Fénart (1989) ont également insisté sur l'importance du prénom donné à l'enfant dans la constitution de son identité. Elles expliquent que le prénom est un marqueur d'appartenance et qu'en nommant leur enfant les parents font le choix de le situer par rapport à leurs groupes respectifs. Parmi les jeunes que nous avons interrogés, la plupart portent des prénoms pluriculturels. Mais

---

<sup>1</sup> Voir chapitre 3.

<sup>2</sup> Voir chapitre 4.

effectivement ceux qui portent un prénom francophone ou anglophone sont automatiquement classés par le reste de la société parmi les francophones ou les anglophones.

En grandissant, l'enfant va être amené à sortir de la cellule familiale et à côtoyer d'autres personnes. Celles-ci vont renvoyer à l'individu une image de lui qui ne correspond pas forcément à celle qu'il se fait de lui-même. Ces deux types d'identification ont été conceptualisés par Codol (1981) qui parle « d'identité sociale » et « d'identité personnelle ».

## 2- L'identité sociale :

Selon Codol (1981), l'identité sociale correspond à l'étiquette qui est assignée à un individu en fonction d'un ensemble de stéréotypes dits spécifiques à une population. Cela peut être lié à l'apparence, au comportement, ou encore à la culture. Certains auteurs (Root, Funderburg, Brown, entre autres) qui se sont intéressés aux jeunes biraciaux noir/ blanc aux Etats-Unis ont montré que les biraciaux étaient considérés comme des noirs par la majorité de la société américaine blanche ; ceci à cause de la « one-drop rule » qui fait de tout individu ayant une goutte de sang noir un noir. De son côté la communauté noire a tendance à les percevoir surtout comme des blancs. Finalement, les biraciaux se trouvent rejetés de part et d'autre. Parmi nos répondants, certains font également face à la même situation : ils se considèrent comme jamais totalement acceptés ni par les francophones ni par les anglophones.

L'étude de Philip-Asdih (1993) qui porte sur les jeunes issus de couples mixtes franco-maghrébins en France suggère que les critères sur lesquels la société se fonde pour les catégoriser concernent également l'apparence mais aussi la consonance du prénom. Les cheveux frisés, le teint mat, les yeux foncés sont associés au côté

maghrébin et toute personne présentant ces caractéristiques est considérée comme « arabe ». De même, il existe des prénoms fortement connotés qui classent l'individu parmi les maghrébins ou parmi les Français. Là encore, nous pouvons effectuer un rapprochement entre l'identité assignée par les autres aux jeunes franco-maghrébins en France et aux jeunes francophones/anglophones au Québec. En effet, comme nous l'avons vu, certains traits physiques sont associés aux anglophones comme les cheveux roux et le teint pâle et tout individu dont le phénotype correspond à cette description aura tendance à être perçu comme un anglophone. Le prénom et/ou le nom de famille constituent également une étiquette qui peut inscrire l'individu dans un groupe ou dans l'autre.

Ainsi, que ce soit aux Etats-Unis, en France ou au Québec, les gens semblent éprouver le besoin de classer les autres, de les enfermer dans des catégories. Le fonctionnement de la société repose lui-même sur un ensemble de classifications qui visent à assigner à chaque individu sa place au sein de l'organisation sociale. Selon Goffman<sup>1</sup>, à chaque position occupée correspond une attente de rôle et le fait de connaître le statut d'un individu permet aux autres membres de la société d'anticiper son comportement dans un contexte particulier ou du moins de limiter l'incertitude en ce qui concerne son attitude. Les stéréotypes servent d'indice et facilitent la catégorisation. Or, comme nous venons de le voir, les stéréotypes assignent parfois à l'individu une identité qui ne concorde pas avec son sentiment d'appartenance. Il reste maintenant à comparer nos données sur l'identité personnelle de nos répondants avec celles recueillies par des chercheurs qui ont étudié les enfants de couples mixtes aux Etats-Unis et en France.

---

<sup>1</sup> Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris : Ed. Minuit, tome 2, 1973, 172 p



### 3- L'identité personnelle ou sentiment d'appartenance :

Plutôt que de parler d'« identité personnelle », l'expression « sentiment d'appartenance » nous paraît plus précise dans le sens où elle met davantage l'accent sur le côté subjectif de l'identité. Chez les jeunes biraciaux noir/blanc aux Etats-Unis, selon Brown (1995), l'identité qui semble être la plus souvent revendiquée est l'identité biraciale, c'est-à-dire celle qui renvoie à leur double origine. Selon l'auteure, le fait de se définir comme biracial résulte d'une négociation identitaire entre l'identité qui est attribuée à l'individu et celle qu'il ressent. D'un côté ils sont considérés comme des noirs par les autres mais de l'autre, la plupart des biraciaux, du fait de la couleur de leur peau, sont conscients qu'ils parviendront difficilement à se faire accepter en tant que blancs. S'affirmer comme biracial apparaît donc comme la solution intermédiaire, car cela signifie ne pas être « tout à fait noir » ni « tout à fait blanc ». De plus, le fait de mettre en avant leur côté blanc leur permet de réduire la perception négative associée à la part noire de leur identité. Si de plus en plus de biraciaux se déclarent « mixtes », il faut toutefois noter qu'une partie se considèrent comme noirs. Plutôt que de s'opposer à la forte pression sociale qui fait d'eux des noirs, ils préfèrent s'y conformer.

Philip-Asdih (1993) note également que les jeunes franco-maghrébins ont tendance à « négocier » entre l'identité qui leur est assignée par les autres et celle qu'ils revendiquent, afin de se construire une identité avec laquelle ils se sentent le plus à l'aise. Ainsi, l'auteure rapporte que les jeunes qui ont un prénom maghrébin mais une apparence européenne ont tendance à rejeter leur côté arabe. Il semble que la plupart des jeunes préfèrent se conformer à la manière dont les autres les perçoivent (identité qui

---

leur est imposée surtout en fonction de leur phénotype) ou s'identifier au pays de résidence.

Ainsi, que ce soit chez les biraciaux aux Etats-Unis ou les franco-maghrébins en France, les auteurs suggèrent que la plupart des individus sont dotés d'une capacité d'« ajustement » pour échapper à une position qui les marginalise. Chez nos répondants, cela semble différent. Ceux dont l'« étiquette » imposée par les autres ne correspond pas à ce qu'ils ressentent paraissent se résigner à vivre avec cette situation plutôt que d'essayer de « négocier » leur identité. En effet, ces interviewés n'ont pas mentionné dans leur discours leur volonté d'accorder ces deux identités. Les noirs et les maghrébins sont les groupes les plus stigmatisés respectivement aux Etats-Unis et en France, ce qui n'est pas le cas des anglophones au Québec. Pour les biraciaux noir/blanc et les franco-maghrébins, qui sont souvent considérés comme des noirs et des maghrébins par la société, le fait de remettre en question l'« étiquette » qu'on leur colle leur permet de contrer un peu la perception négative qui leur est attribuée. Au sein de la société québécoise, les relations entre francophones et anglophones ne sont pas aussi tendues et les anglophones ne sont pas aussi mal vus que les noirs aux Etats-Unis ou les maghrébins en France. Ainsi, l'« enjeu identitaire » n'est pas le même chez les enfants de couples mixtes francophones/anglophones. Mais si, par exemple, l'on avait choisi d'étudier les jeunes issus de couples mixtes Québécois/Haïtiens, les conclusions en ce qui concerne la négociation identitaire se seraient probablement rapprochées de celles des précédents auteurs.

Selon Ramirez (1996), pour les jeunes biraciaux noir/blanc qui mettent en avant leur double ascendance, la mixité n'est pas vue comme la création d'une identité originale faite d'un mélange d'éléments emprunts aux deux groupes, mais d'une identité

« double », c'est-à-dire où les identités noire et blanche sont juxtaposées. Ces jeunes expliquent qu'en fonction des circonstances, ils vont se sentir « plus noirs » ou « plus blancs » : certains disent qu'au contact des blancs ils se perçoivent plus comme des blancs et qu'au contact des noirs ils se sentent plus noirs ; d'autres expliquent qu'ils ont l'impression d'être plus blancs quand ils sont avec des noirs et vice-versa. Selon Philip-Asdih (1993), chez les jeunes issus de couples mixtes franco-maghrébins la propension à se percevoir comme « mixte » ne reflète pas le sentiment de la majorité des individus. Parmi ceux qui se déclarent « mixtes », une partie pense qu'il est possible d'avoir une identité syncrétique faite d'éléments empruntés aux deux groupes ; d'autres parlent plutôt d'une mixité juxtaposée avec le sentiment d'être toujours en décalage, c'est-à-dire qu'ils se perçoivent comme Français au contact des Maghrébins et comme Maghrébins lorsqu'ils sont avec des Français. Chez nos répondants, il apparaît également que l'identité « mixte » ne soit pas la plus fréquente mais elle semble se présenter seulement sous la forme d'une identité juxtaposée suivant le même schéma que chez les jeunes biraciaux noir/blanc aux Etats-Unis.

Ce retour sur la revue de littérature a mis en lumière certains points communs que l'on retrouve chez les enfants de couples mixtes. Dans leur identification par les autres, tous sont jugés selon les stéréotypes qui ont cours dans la société dans laquelle ils vivent ( Etats-Unis, France et Québec) et qui concernent essentiellement l'apparence physique et le prénom et/ou le nom de famille. Quelle que soit la société, il semble que la mixité ne soit pas reconnue et les individus qui, dans le cas présent, ont une ascendance double sont catégorisés comme membres d'un seul groupe parental. L'analyse du sentiment d'appartenance de l'individu s'avère plus complexe du fait même qu'il s'agit d'un « sentiment » donc de quelque chose de subjectif et de mouvant.

Parmi tous ces jeunes, ceux qui disent être « mixtes » semblent cependant vivre leur mixité de la même manière, c'est-à-dire que leurs deux appartenances se trouvent juxtaposées et qu'en fonction des circonstances, ils se sentent comme plus membres d'un groupe ou d'un autre. Ce qui semble surtout distinguer l'identité des jeunes issus de couples mixtes biraciaux noir/blanc et franco-maghrébins des jeunes francophones/anglophones est le processus de négociation identitaire dans les cas où l'identité sociale de l'individu ne concorde pas avec son sentiment d'appartenance. En effet, il semble que la négociation identitaire soit plutôt rare chez les jeunes francophones/anglophones.

## CONCLUSION

Cette étude du discours de dix jeunes adultes issus de couples mixtes francophones/anglophones a permis d'éclairer le mécanisme de la construction identitaire chez des individus qui vivent « entre deux » groupes ethniques. Ce qui différencie les groupes francophone et anglophone est, comme leur appellation l'indique, essentiellement la langue, mais au-delà de la langue il s'agit d'un conflit de pouvoir. L'histoire des relations entre francophones et anglophones au Canada nous apprend qu'il s'agit d'un conflit qui date du 18<sup>ème</sup> siècle (Gendron, 1987). Jusqu'aux années 1960, le Canada était dirigé par les anglophones et la communauté francophone, concentrée essentiellement au Québec, était surtout une communauté rurale, peu scolarisée, vivant repliée sur elle-même et sous le joug de l'église catholique (Hamers et Hummel, 1994). Suite à la « révolution tranquille », au Québec, les francophones vont peu à peu s'affirmer. Si aujourd'hui, à l'échelle du Canada, les anglophones sont les plus nombreux et détiennent les rennes du pouvoir, le gouvernement québécois est contrôlé par les francophones et ceux-ci y ont la force du nombre. Le contexte québécois est donc particulier en ce sens que c'est l'unique province où le rapport de force entre les deux groupes est inversé, les anglophones étant considérés comme une minorité.

Dans un tel contexte, nous avons tenté de comprendre comment les enfants de couples mixtes vivent le fait d'avoir des parents issus de communautés dont les relations au sein de la société québécoise sont tendues. Nous avons cherché à mieux cerner la manière dont ils construisent leur identité ethnolinguistique, le processus identitaire à l'œuvre. Le discours de nos interviewés nous a amenés à remettre en question les propos des auteurs primordialistes (notamment Van den Berghe) selon lesquels l'identité

ethnique est héréditaire et existe *a priori* chez l'individu. Les propos des jeunes rencontrés nous ont plutôt suggéré que leur identité ne leur a pas été transmise telle quelle comme un bloc figé et immuable par leurs parents, mais que cette identité se construit et peut se modifier avec le temps : elle n'est pas statique. Afin d'étudier la construction identitaire sous son angle dynamique, nous avons choisi d'articuler notre analyse autour de ce qui, selon Codol (1981), correspond aux deux pôles constitutifs de l'identité, c'est-à-dire, l'identité sociale de l'individu (ou identité qui lui est imposée par la société) et le sentiment d'appartenance (ou identité revendiquée par l'individu).

L'existence même d'enfants de couples mixtes remet en question l'idée de groupes ethniques fermés et hermétiques les uns aux autres. Comme l'explique Barth (1969), les frontières de ces groupes sont mouvantes et perméables et chaque groupe définit ses propres critères d'inclusion et d'exclusion. Selon les dires de nos répondants, il semble que les facteurs pris en compte par les autres pour déterminer s'ils sont membres ou non des groupes d'appartenance parentaux sont principalement la consonance du prénom et/ou du nom de famille et l'apparence physique. Ces critères servent à catégoriser l'individu, à lui assigner une identité dite « identité sociale ».

Le sentiment d'appartenance de nos répondants, qui correspond au côté plus subjectif de l'identité, semble surtout fondé, quant à lui, sur la compétence linguistique. En effet, la plupart des interviewés qui disent se sentir plus francophones disent aussi être plus à l'aise en français qu'en anglais et à l'inverse, ceux qui se perçoivent plus comme anglophones expliquent qu'ils maîtrisent mieux l'anglais. Ces résultats rejoignent ceux de l'étude menée au Canada par Pool (1979) sur le lien langue/ethnicité. Selon lui, la langue est le facteur qui a le plus d'impact sur l'identification ethnique d'un individu comparativement à d'autres éléments comme la religion, l'origine, le nom

de famille et le lieu d'habitation Québec/hors Québec. Il semble également que l'entourage social de l'individu ait une influence sur la manière dont celui-ci se perçoit, celui-ci ayant tendance à s'identifier au groupe linguistique qui est majoritaire dans son milieu, à savoir aux francophones au Québec. Parmi nos répondants, peu d'individus semblent revendiquer leur double ascendance et rares sont ceux qui, dans les cas où l'identité sociale est différente de leur sentiment d'identité, cherchent à négocier entre ces deux formes d'identité afin de trouver la position la plus confortable.

L'étude présentée ici est exploratoire et a ses limites. Par exemple, nos entrevues ont été réalisées auprès d'un groupe de dix personnes et cela ne constitue pas un échantillon suffisant pour nous permettre de généraliser nos conclusions. Nos résultats ont mis en lumière certaines tendances en termes d'identification ethnolinguistique chez les jeunes issus de couples mixtes francophones/anglophones qu'il serait intéressant de confirmer auprès d'un échantillon d'individus plus large. Parmi nos répondants, certains ont vécu dans des familles monoparentales et ont donc davantage été au contact d'un groupe linguistique que de l'autre. Dans le cadre de ce mémoire, nous avons choisi nos répondants suivant deux critères : l'âge (18-25 ans) et la double origine parentale. Nous n'avons pas pensé à ajouter le critère concernant le contexte familial et peut-être n'y avons-nous pas accordé suffisamment d'importance. La comparaison entre des jeunes issus de familles monoparentales et biparentales pourrait donner lieu à une autre étude.

Ce mémoire n'a pas la prétention d'apporter un éclairage significatif sur la question de l'identité ethnique. Notre objectif était avant tout d'étudier une population qui a peu suscité l'intérêt des chercheurs en sciences humaines au Canada (les enfants de couples mixtes) et ensuite, d'utiliser une démarche originale pour analyser l'identité, à travers l'articulation de ses deux composantes (identité sociale et sentiment

d'appartenance). Dans le champ des relations ethniques, la problématique de la mixité est intéressante à étudier, notamment en termes d'identité et au Québec, c'est un domaine qui reste encore à explorer.



## BIBLIOGRAPHIE

- **Ouvrages :**
- BERGER , Peter, LUCKMANN, Thomas, *The social construction of reality, a treatise in the sociology of knowledge*, New York: Ed. Doubleday and Co, 1966, 203 p.
- BLANCHET, Alain, GOTMAN, Anne, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris : Ed. Nathan Université (Coll. « 128 »), 1992, 125 p.
- BOYER, Henri, *Plurilinguisme : « contact » ou « conflit » de langues ?*, Paris : Ed. L'Harmattan, 1997, 255 p.
- CALDWELL, Gary, WADDELL, Eric, sous la direction de, *Les anglophones du Québec de majoritaires à minoritaires*, Québec : Ed. Institut Québécois de Recherche sur la Culture (Coll. « Identité et changements culturels »), 1982, 479 p.
- CLIFT, Dominique, MCLEOD ARNOPOULOS Sheila, *Le fait Anglais au Québec*, Montreal : Ed. Libre Expression, 1979, 277 p.
- DAVIS, James F., *Who is Black ?*, Philadelphia : Ed. The Pennsylvania University Press, 1991, 204 p.
- DESCHAMPS, Jean-Claude, DOISE, Willem, MUGNY, Gabriel, *Psychologie sociale expérimentale*, Paris : Ed. Armand Colin, 1978, 263 p.
- DURAND, Jean-Pierre, WEIL, Robert, *Sociologie contemporaine*, Paris : Ed. Vigot (Coll. « Essentiel »), 1997, 775 p.
- FUNDERBURG, Lise, *Black, white, other, biracial Americans talk about race and ethnicity*, New-York : Ed. William Morrow and Co, 1994, 391 p.

- GAGNON, Nicole, HAMELIN, Jean, *Histoire du catholicisme québécois, Tome 1 : 1898-1940*, Montréal : Ed. Boréal Express, 1984, 504 p.
- GALLAND, Olivier, *Sociologie de la jeunesse*, Paris : Ed. Armand Colin (Coll. « U », série Sociologie), 1997, 247 p.
- GLAZER, Nathan, MOYNIHAN, Daniel P. et al., *Ethnicity, theory and experience*, Cambridge : Ed. Harvard University Press, 1975, 531 p.
- GAUTIER, Madeleine, GUILLAUME, Jean-François, *Définir la jeunesse ? D'un bout à l'autre du monde*, Québec : Ed. IQRC/ Presses de l'Université de Laval (Coll. « Culture et société »), 1999, 270 p.
- GHIGLIONE, Rodolphe, MATALON, Benjamin, *Les enquêtes sociologiques, théories et pratiques*, Paris : Ed. Armand Colin (Coll. « U »), 1998, 6<sup>ème</sup> édition, 301 p.
- GOUVERNEMENT DU QUEBEC, *La jeunesse québécoise, faits et chiffres (15-29 ans)*, Québec : Ed. Secrétariat à la jeunesse, 1992, 63 p.
- GUILLAUME, Jean-François, *Histoires de jeunes, des identités en construction*, Paris : Ed. : L'Harmattan (Coll. « Logiques sociales »), 1998, 174 p.
- JENKINS, Richard, *Rethinking ethnicity, arguments and explorations*, London : Ed. Sage Publications, 1997, 194 p.
- JUTEAU, Danielle, *L'ethnicité et ses frontières*, Montréal : Ed. Presses de l'Université de Montréal (Coll. « Trajectoires sociales »), 1999, 226 p.
- LABOV, William, *Language in the inner city, studies in the Black English Vernacular*, Philadelphia : University of Pennsylvania Press, 1972, 412 p.
- LAPONCE, Jean A., *Langue et territoire*, Québec : Ed. Presses de l'Université Laval, CIRB, 1984, 265 p.

- LA TOUR, Sara, *Les stratégies identitaires des jeunes d'origine vietnamienne : délimitation de l'influence du genre sur la construction de l'identité à travers l'étude des relations familiales et de la construction des appartenances culturelles*, Mémoire de maîtrise en sociologie, UQAM, mai 2000, 233 p.
- LEDUC, Manon, *La langue d'usage chez les couples mixtes français-anglais dans la région de Montréal*, Mémoire de maîtrise en linguistique, Montréal : UQAM, 1996, 83 p.
- LEMIEUX, Raymond, MONTMINY, Jean-Pierre, *Le catholicisme québécois*, Québec : Ed. Presses de l'Université Laval/ IQRC (Coll. « Diagnostic »), 2000, 141 p.
- MACKEY, William Francis, *Bilinguisme et contact des langues*, Paris : Ed : Klincksieck, 1976, 534 p.
- MANESSY, Gabriel, WALD, Paul, *Plurilinguisme, normes, situations, stratégies*, Paris : Ed. L'harmattan, 1979, 283 p.
- MARTINIELLO, Marco, *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, Paris : Ed. PUF (Coll. « Que sais-je ? »), 1995, 127 p.
- MUCCHIELLI, Alex, *L'identité*, Paris : Ed. PUF (Coll. « Que sais-je ? »), 1986, 127 p.
- NASH, Manning, *The cauldron of ethnicity in the modern world*, Chicago : Ed. University of Chicago Press, 1989, 142 p.
- NEYRAND, Gérard et al., *Ces couples qu'on appelle « mixtes »*, Ramonville St Agne : Ed. Erès (Coll. « Dialogues »), 1998, 98 p.
- NOËL (Lucie), *Les enjeux juridiques et sociopolitiques des conflits linguistiques au Québec*, Québec : Ed. Presses de l'Université Laval, CIRB, 1987, 155 p.

- PASSERIEUX, Catherine, *Les couples mixtes Africains/Haïtiens et Québécoises : une étude exploratoire*, Mémoire de maîtrise en sociologie : UQAM, 1989, 251 p.
- ROOSENS, Eugene E., *Creating ethnicity, the process of ethnogenesis*, Newbury Park : Ed. Sage Publications, 1989, 168 p.
- ROOT, Maria P.P., sous la direction de, *The multiracial experience, racial borders as the new frontier*, Thousand Oaks : Ed. Sage Publications, 1996, 481 p.
- RUANO-BORBALAN (Jean-Claude), sous la direction de, *L'identité, l'individu, le groupe, la société*, Auxerre : Ed. Sciences Humaines, 1999, 394 p.
- SCHOR, Ralph, *Histoire de l'immigration en France, de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle à nos jours*, Paris : Ed. Armand Colin (Coll. « U »), 1996, 387 p.
- SHERIFF, Teresa et al., *Le réseau personnel des jeunes de 10-12 ans et la socialisation à l'échange*, Québec : Ed. Centre Jeunesse du Québec, Direction de la recherche et de l'enseignement, août 1996, 221 p.
- SIMON, Pierre-Jean, *Histoire de la sociologie*, Paris : Ed. PUF (Coll. « Fondamental »), 1991, 524 p.
- STONEQUIST, Everett, *The marginal man : a study in personality and culture conflict*, New-York : Russell and Russell, 1961 (2<sup>ème</sup> édition), 228 p.
- TAJFEL, Henri, *Differentiation between social groups, studies in the social psychology of intergroup relations*, London : Ed. academic Press Inc., 1978, 474 p.
- VARRO, Gabrielle, *Les couples mixtes et leurs enfants en France et en Allemagne*, Paris : Ed. Armand Colin (Coll. « Bibliothèque européenne des sciences de l'éducation »), 1995, 267 p.

- WATERS, Mary C., *Ethnic options, choosing identities in America*, Berkeley and Los Angeles : Ed. University of California Press, 1990, 197 p.
- WEBER, Max, *Economie et société*, Tome 1, Paris : Ed. Plon (Coll. « Recherches en sciences humaines »), 1971, 650 p.
- WHITE, Graham, *Socialisation*, London : Ed. Longman Group Ltd (Coll. « Aspects of modern sociology : social processes »), 1977, 147 p.
  
- **Articles:**
- AKROUN, Mohammed, « Les unions mixtes en milieu musulman », in ouvrage collectif, *Le couple interdit, entretiens sur le racisme, la dialectique de l'altérité socio-culturelle et la sexualité*, actes du colloque tenu en mai 1977, Paris : Ed. Mouton, 1980, pp. 75-87.
- BARTH, Fredrik, « Introduction », in *Ethnic groups and boundaries, the social organization of culture difference*, Boston : Ed. Little, Brown and Co, 1969, pp. 9-38.
- BELL, Daniel, « Ethnicity and social change », in Nathan Glazer et Daniel P. Moynihan, *Ethnicity, theory and experience*, Cambridge : Ed. Harvard University Press, 1975, 531 p. (pp.141-174).
- BENSIMON, Doris, LAUTMAN, Françoise, « Quelques aspects théoriques des recherches concernant les mariages mixtes », in *Ethnies*, vol.4, 1974, pp.17-39.
- BOURDIEU, Pierre, « La « jeunesse » n'est qu'un mot », in *Questions de sociologie*, Paris : Ed : Les éditions de minuit, 1980, 268 p. (pp. 143-154).

- BROWN, Ursula M., « Black/white interracial young adults : quest for a racial identity », in *The American Journal of orthopsychiatry*, vol. 65, n°1, January 1995, pp. 125-130.
- CALDWELL, Gary, « English Quebec : demographic and cultural reproduction », in *The International Journal of the Sociology of Language*, vol. 105/106, 1994, pp. 153-179.
- CARISSE, Colette, « Orientations culturelles dans les mariages entre Canadiens français et Canadiens anglais », in *Sociologie et société*, vol. 1, n°1, mai 1969, pp. 39-52.
- CODOL, Jean-Paul, « Une approche cognitive du sentiment d'identité », in *Information sur les sciences sociales*, vol. 20, n°1, 1981, pp. 111-136.
- DE VRIES, John, « Canada's official language communities : an overview of the current demolinguistic situation », in *The International Journal of the Sociology of Language*, vol. 105/106, 1994, pp. 37-68.
- ELLER, Jack D., COUGHLAN, Reed M., « The poverty of primordialism : the demystification of ethnic attachments », in *Ethnic and racial studies*, vol. 16, n°2, April 1993, pp. 183-201.
- FERGUSON, Charles A., « Diglossia », in *Word*, vol. 15, 1959, pp. 325-340.
- FORTIER, D'Iberville, « Official language policies in Canada : a quiet revolution », in *The International Journal of the Sociology of Language*, vol. 105/106, 1994, pp. 69-97.
- GALLAND, Olivier, « L'entrée dans la vie adulte en France, bilan et perspectives sociologiques », in *Sociologie et société*, vol. XXVIII, n°1, 1996, pp. 37-46.

- GANS, Herbert J., « Symbolic ethnicity : the future of ethnic groups and cultures in America », in *Ethnic and racial studies*, vol.2, n°2, 1979, pp. 1-20.
- GENDRON, Jean-Denis, « Le conflit linguistique canadien : aperçu des dimensions démographique, territoriale et constitutionnelle du problème », in *Langues et conflits*, colloque organisé par l'Institut de Politique Internationale et Européenne, Paris : Ed. Université Paris X (Coll. « Recherches de politiques comparées »), n°3, 1987, pp. 79-97.
- HAMERS, Josiane, HUMMEL, Kirsten M., « The francophones of Quebec : language policies and language use », in *The International Journal of the Sociology of Language*, vol. 105/106, 1994, pp. 127-152.
- HELLER, Monica, LEVY, Laurette, « Mixed marriages : life on the linguistic frontier », in *Multilingua*, Berlin : Ed. Mouton du Gruyter, 1992, pp. 11-43.
- HOLMES, Steven A., « New policy on census says those listed as white and minority will be counted as minority », in *The New York Times*, march 11 2000.
- LAL, Barbara B., « Perspectives on ethnicity : old wine in new bottles », in *Ethnic and Racial studies*, vol. 6, n°2, April 1983, pp. 154-173.
- LAMY, Paul, « Language and ethnolinguistic identity : the bilingualism question », in *The International Journal of the Sociology of Language*, vol. 20, 1979, pp. 23-36.
- MEINTEL, Deirdre, « L'identité ethnique chez des jeunes montréalais d'origine immigrée », in *Sociologie et société*, vol. XXIV, n°2, 1992, pp. 73-87.
- PARK, Robert E., « The sociological significance of the « stranger » » in Robert E. Park et Ernest W. Burgess (sous la direction de), *Introduction to the science of sociology*, Chicago : The University of Chicago Press, 1969 (3<sup>ème</sup> édition), pp. 322-327.

- PHILIP-ASDIH, Carole, « L'image de soi des enfants de couples mixtes franco-maghrébins », in *Hommes et Migrations*, n°1162, 1993, pp. 44-48.
- POOL, Jonathan, « Language planning and identity planning », *The International Journal of the Sociology of Language*, vol. 20, 1979, pp. 5-21.
- RAMIREZ, Deborah A., « Multiracial identity in a color-conscious world », in Maria P.P. Root (sous la direction de), *The multiracial experience, racial borders as the new frontier*, Thousand Oaks : Ed. Sage Publications, 1996, 481 p. (pp.49-62)
- SCHEMO, Diana J., « Despite options on census, many to check black only », in *The New York Times*, February 12 2000.
- STREIFF- FENART, Jocelyne, « Problèmes de terminologie et ambiguïté de la notion », in *Cultures ouvertes, sociétés interculturelles, du contact à l'interaction*, textes présentés au colloque de l'ARIC de 1991, Paris : Ed. L'Harmattan et ENS, 1994, pp. 227-231.
- THORNTON, Michael C., « Hidden agendas, identity theories and multiracial people », in Maria P.P. Root (sous la direction de), *The multiracial experience, racial borders as the new frontier*, Thousand Oaks : Ed. Sage Publications, 1996, 481 p. (pp.101-120).
- VAN DEN BERGHE, Pierre, « Race and ethnicity, a sociobiological perspective », in *Ethnic and Racial studies*, vol. 1, n°4, october 1978, pp. 401-411.
- VARRO, Gabrielle, « Critique raisonnée de la notion de mixité », in G. Neyrand, C. Philippe et G. Varro (sous la direction de), *Liberté, égalité, mixité... conjugales, une sociologie du couple mixte*, Paris : Ed. Anthropos, 1998, pp. 1-32.
- VARRO, Gabrielle, LESBET, Djaffar, « Le prénom révélateur » in Georges Abou-Saada et Hélène Millet (sous la direction de), *Génération issues de l'immigration*,



*mémoires et devenirs*, Actes de la table ronde de Lille, Paris : Ed. Arcantère, 1986, 234 p. (pp. 139-153).

- WATERS, Mary C., « The everyday use of surname to determine ethnic ancestry », in *Qualitative sociology*, vol. 12, n°3, Fall 1989, pp. 303-324.
- WILLIAMS, Teresa Kay, « Race as process, Reassessing the « What are you ? », Encounters of biracial individuals », in Maria P.P. Root (sous la direction de), *The multiracial experience, racial borders as the new frontier*, Thousand Oaks : Ed. Sage Publications, 1996, 481 p. (pp.191-210).

## ANNEXE :

### GRILLE D'ENTRETIEN

#### I-La famille :

- D'où viennent tes parents ? Comment se sont-ils connus ?
- Est-ce que ton père/ta mère parle un bon français/anglais ?
- Quelle(s) langue(s) parles-tu avec tes parents ? Quelle(s) langue(s) tes parents parlent-ils entre eux ?
- As-tu des frères et sœurs ?
- As-tu des contacts avec d'autres membres de ta famille ?

#### II- Le(s) lieu(x) de vie :

- Où es-tu né(e) ?
- Où as-tu passé ton enfance/adolescence ?
- Comment définirais-tu ton voisinage ? Est-ce que c'est plutôt francophone, anglophone ou autre ?

#### III- L'école/l'université :

- Es-tu allé dans le système francophone ou anglophone ?
- As-tu changé de système au cours de ta scolarité ?
- Regrettes-tu de ne pas avoir été dans le système francophone/anglophone ?
- Quelles étaient tes relations avec tes camarades de classe à l'école ? à l'université ?

#### IV- Les stéréotypes :

- Si quelqu'un passe dans la rue, comment peux-tu savoir si cette personne est francophone ou anglophone ?
- Selon toi, quelles sont les différences entre les anglophones et les francophones ?

**V- Le sentiment d'appartenance :**

- Comment est-ce que tu te définis par rapport aux francophones/anglophones ?
- Est-ce que tu te sens plus francophone/ anglophone ? Pourquoi ?

**VI- Questions socio-démographiques:**

- Prénom :
- Age :
- Etudes suivies :
- Occupation :